

# RAPPORT FINANCIER 2020



# SOMMAIRE

01 > ATTESTATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE  
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

---

02 > RAPPORT DE GESTION 2020

---

55 > COMMUNIQUÉS DE PRESSE

---

68 > COMPTES CONSOLIDÉS 2020

---

147 > RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

---

154 > COMPTES ANNUELS 2020

---

171 > RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

---

# ATTESTATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

**Paris, le 30 avril 2021**

En ma qualité de Directeur financier de VIEL & Cie, j'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

**Catherine Nini**  
Directeur Financier



# RAPPORT DE GESTION 2020

# ACTIVITÉS 2020

**VIEL & Cie accompagne ses participations dans leur développement et agit en tant qu'investisseur professionnel et responsable dans des sociétés dans le secteur de la Finance en France et surtout à l'étranger. VIEL & Cie est ainsi un actionnaire de premier rang dans des sociétés cotées ou non cotées.**

VIEL & Cie consolide deux participations majoritaires dans des sociétés cotées et une participation minoritaire par mise en équivalence dans une banque privée. Les métiers de ces pôles d'activité sont :

- > l'intermédiation financière professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, société cotée sur la bourse Suisse, détenue à hauteur de 70,89 % par VIEL & Cie et représentant 95,0 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ;
- > la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, société cotée sur Euronext Paris (compartiment C), contrôlée à 76,16 % ;
- > la banque privée, SwissLife Banque Privée, dans laquelle VIEL & Cie détient 40 % en partenariat avec le groupe SwissLife.

*VIEL & Cie enregistre une hausse de 4,8 % de son chiffre d'affaires consolidé à cours de change constants en 2019 qui s'établit à 888,1 millions d'euros. Son résultat d'exploitation s'élève à 83,6 millions d'euros en 2020, en hausse de 42,2 % à cours de changes constants. Le résultat net s'inscrit en hausse de 15,3 % à cours de change constants pour s'établir à 48,9 millions d'euros en 2020.*



Compagnie Financière Tradition

## PÔLE DE L'INTERMÉDIATION PROFESSIONNELLE

L'activité de l'exercice 2020 s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire découlant du COVID-19 avec de fortes divergences d'une période à l'autre. En effet, après un premier semestre en forte progression avec une volatilité exacerbée sur les marchés financiers et une augmentation notable des volumes d'activité, notamment lors du mois de mars, le Groupe a par la suite constaté un recul de son activité lors des mois d'été, et plus particulièrement au cours du mois d'août. Un regain d'activité était constaté à partir des mois de novembre et décembre, la perspective des élections américaines n'ayant pas engendré la volatilité supplémentaire pouvant être attendue.

### > CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION PUBLIÉ

Le chiffre d'affaires consolidé publié (IFRS) s'élève à CHF 903,0 millions contre CHF 924,0 millions en 2019, toutefois en hausse de 3,4 % à cours de change constants. Le résultat d'exploitation publié s'établit à CHF 84,1 millions contre CHF 65,5 millions en 2019, soit une hausse de 35,9 % à taux de change constants pour une marge d'exploitation de 9,3 % contre 7,1 % pour l'exercice précédent.

### > RÉSULTAT NET

En 2020, le Groupe enregistre une charge financière nette de CHF 14,0 millions contre CHF 11,0 millions en 2019. Les résultats de change nets dus aux fluctuations de cours des devises ont un impact négatif sur le résultat financier du Groupe et représentent une perte de CHF 3,8 millions pour l'exercice contre 1,7 million en 2019. Les charges d'intérêt sur les emprunts bancaires et obligataires, nettes des produits d'intérêt liés aux placements de trésorerie, s'élèvent à CHF 7,6 millions contre CHF 6,4 millions pour la période précédente.

La quote-part dans le résultat des sociétés associées et des coentreprises s'élève à CHF 17,2 millions contre CHF 17,9 millions en 2019, stable à taux de change constants.

Le résultat avant impôt s'élève à CHF 86,9 millions contre CHF 72,4 millions en 2019. La charge fiscale du Groupe atteint un montant CHF 12,3 millions contre CHF 8,1 millions en 2019 pour un taux d'imposition effectif de 18 % contre 15 % en 2019 qui bénéficiait de la reconnaissance de pertes fiscales aux Etats-Unis.

Ainsi, le résultat net consolidé ressort à CHF 74,6 millions contre CHF 64,3 millions en 2019 pour un résultat net part du Groupe de CHF 70,9 millions contre CHF 60,4 millions en 2019, en hausse de 24,4 % à taux de change constants.

### > BILAN

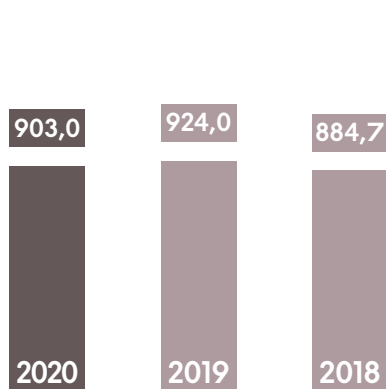
Le Groupe a maintenu son attention historique sur la solidité de son bilan axée sur des fonds propres importants tout en minimisant le niveau d'actifs intangibles ainsi qu'une forte position de trésorerie nette. En effet, avant déduction des actions propres pour un montant de CHF 17,3 millions, les capitaux propres consolidés sont de CHF 425,0 millions pour une trésorerie ajustée incluant la quote-part du Groupe dans la trésorerie nette des coentreprises d'un montant en hausse à CHF 194,7 millions au 31 décembre 2020 contre CHF 174,8 millions au 31 décembre 2019.

Les capitaux propres consolidés s'élevaient au 31 décembre 2020 à CHF 407,7 millions (31 décembre 2019 : CHF 416,5 millions) dont CHF 389,3 millions sont attribuables aux actionnaires de la société mère (31 décembre 2019 : CHF 396,9 millions). Le montant total de la trésorerie ajustée, incluant les actifs financiers à la juste valeur, net de la dette financière, ressort en hausse à CHF 99,4 millions au 31 décembre 2020 contre CHF 77,4 millions au 31 décembre 2019.

## CHIFFRES CLÉS DE COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION (EN mCHF)

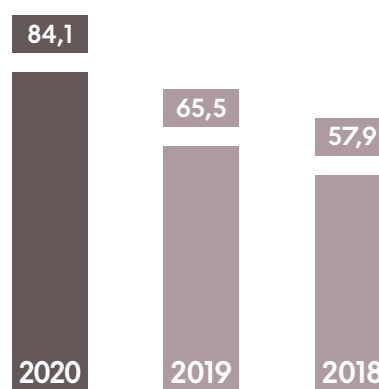
### CHIFFRE D'AFFAIRES

(EN MCHF)

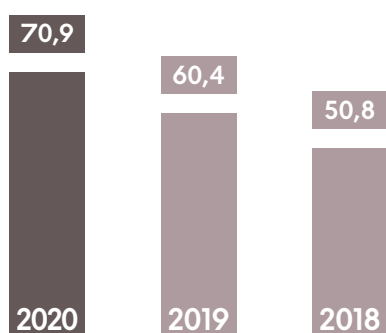


### RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(EN MCHF)



### RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ (EN MCHF)





## PÔLE DE BOURSE EN LIGNE

**Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, les marchés boursiers ont connu une très forte volatilité au cours de l'année 2020. Bourse Direct enregistre ainsi plus de 6,6 millions d'ordres exécutés en 2020 pour sa clientèle directe, en croissance 121,2 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de nouveaux clients recrutés connaît une année record en croissance de 116 %, démontrant un intérêt croissant des particuliers pour la bourse.**

### > RÉSULTAT DE BOURSE DIRECT

Les produits d'exploitation bancaire de Bourse Direct s'élèvent à 44,9 millions d'euros contre 32,0 millions d'euros en 2019, en hausse de 40,1% dans un contexte de marché très volatile dans le cadre de la crise sanitaire inédite. Cette croissance s'explique principalement par la hausse des commissions de courtage alors que les produits d'intérêt sont encore en baisse dans l'environnement de taux bas.

La Société a enregistré des charges d'exploitation bancaire à 6,2 millions d'euros contre 4,2 millions d'euros en 2019. Ces charges sont principalement constituées de commissions de marché dans le cadre de l'exécution des ordres de bourse.

Le produit net bancaire enregistre une hausse de 39,1 % et s'établit à 38,7 millions d'euros contre 27,8 millions en 2019.

Les charges d'exploitation sont en hausse et atteignent 29,0 millions d'euros contre 25,8 millions d'euros en 2019. Ces charges comprennent notamment des charges de personnel à hauteur de 10,9 millions d'euros, contre 8,8 millions d'euros en 2019. Cette forte hausse s'explique principalement pour l'enregistrement de la participation aux salariés. La hausse des autres charges d'exploitation est directement liée à l'augmentation du volume d'activité.

Le résultat d'exploitation s'inscrit ainsi en bénéfice de 9,7 millions d'euros en 2020, contre 2,0 millions d'euros en 2019 en hausse de 372,8 % soit une marge d'exploitation sur les produits d'exploitation bancaire de 21,5 % contre 6,4 % l'année précédente. Hors élément non récurrent, le résultat d'exploitation s'établit à 10,1 millions d'euros.

La société a constitué une provision de 0,5 million d'euros à la suite d'un contrôle fiscal conduisant à une proposition de rectification relative au Crédit Impôt Recherche au titre des exercices 2014 à 2017. La procédure est en cours. Cette provision est enregistrée dans la charge d'impôt.

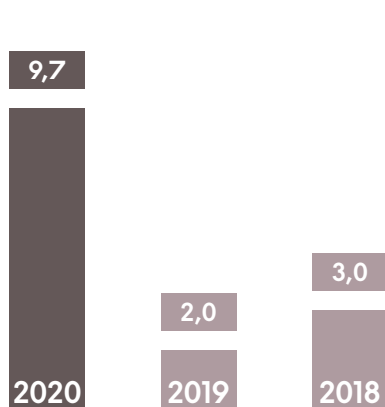
Le résultat net s'inscrit à 6,1 millions d'euros contre 1,4 million d'euros en 2019 après enregistrement d'une charge d'impôt d'un montant de 3,6 millions d'euros.



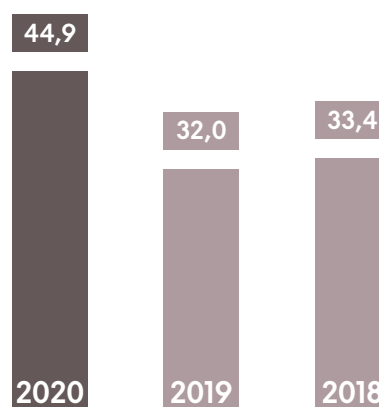
Après prise en compte du résultat bénéficiaire de l'exercice, les capitaux propres de Bourse Direct s'élèvent à 67,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 62,7 millions d'euros au 31 décembre 2019. La trésorerie propre de Bourse Direct s'établit à 51,3 millions d'euros au 31 décembre 2020.

## CHIFFRES CLÉS DE BOURSE DIRECT (EN MILLIONS D'EUROS)

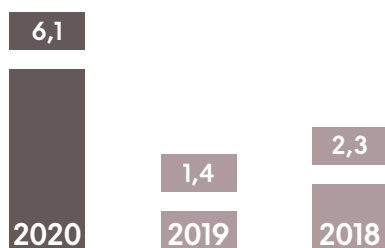
### RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EN MILLIONS D'EUROS)



### PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE (EN MILLIONS D'EUROS)



### RÉSULTAT NET (EN MILLIONS D'EUROS)





## PÔLE DE BANQUE PRIVÉE

**VIEL & Cie détient une participation de 40 % dans SwissLife Banque Privée depuis août 2007. Le développement des activités de banque privée du Groupe s'est poursuivi en 2020.**

Cette participation est consolidée dans les comptes de VIEL & Cie par une mise en équivalence.

SwissLife Banque Privée exerce avec sa filiale SwissLife Gestion Privée, quatre activités principales :

- > une activité de banque privée destinée à une clientèle directe ;
- > une activité de banque de détail de type « assur-banque » s'adressant aux clients particuliers et à une clientèle de professionnels du groupe SwissLife France par l'intermédiaire de ses réseaux de distribution ;
- > une activité de banque de détail s'adressant aux clients particuliers de Partenaires Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants ;
- > une activité de conservateur de valeurs mobilières pour les sociétés du groupe SwissLife France et de dépositaire des OPCVM gérés par SwissLife Asset Management (France) et par sa filiale SwissLife Gestion Privée.

A fin 2020, les activités du groupe SwissLife Banque Privée regroupent plus de 5,4 milliards d'euros d'actifs en conservation.

Ce pôle d'activité enregistre un produit net bancaire de 53,1 millions d'euros en 2020. La société enregistre un résultat bénéficiaire en 2020 dégagant ainsi une marge nette de plus de 19,5 %.

# RÉSULTATS 2020

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis au 31 décembre 2020 conformément aux normes internationales de reporting et aux normes comptables internationales IFRS/IAS et suivent les recommandations émises par l'International Financial Interpretation Committee telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'Union Européenne.

En milliers d'euros	2020	2019	Variation* cours variables	Variation* cours constants
Chiffre d'affaires	888,1	861,8	3,1 %	4,8 %
Autres produits d'exploitation	3,2	2,9	12,6 %	13,0 %
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>891,3</b>	<b>864,7</b>	<b>3,1 %</b>	<b>4,8 %</b>
Charges de personnel	-630,9	-609,1	3,6 %	5,2 %
Autres charges d'exploitation	-146,7	-167,4	-12,3 %	-10,5 %
Amortissements	-30,1	-28,4	5,9 %	7,7 %
Pertes de valeur d'actifs	-	0		
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-807,7</b>	<b>-804,9</b>	<b>0,4 %</b>	<b>2,0 %</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>83,6</b>	<b>59,8</b>	<b>39,9 %</b>	<b>42,2 %</b>
Résultat financier	-16,2	-8,9	-82,7 %	-81,5 %
Quote-part de résultat des participations MEE	18,8	18,4	2,1 %	2,6 %
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>86,2</b>	<b>69,3</b>	<b>24,4 %</b>	<b>26,7 %</b>
Impôts sur les bénéfices	-14,6	-7,9	85,0 %	88,4 %
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>71,6</b>	<b>61,4</b>	<b>16,6 %</b>	<b>18,8 %</b>
Part du Groupe	48,9	43,2	13,1 %	15,3 %
Intérêts minoritaires	22,7	18,2	24,7 %	27,0 %

\* Variations calculées sur la base des montants en K€.

VIEL & Cie réalise un chiffre d'affaires consolidé de 888,1 millions d'euros, en hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente à cours de change variables.

A cours de change constants le groupe enregistre un chiffre d'affaires en hausse de 4,8 %.

La répartition par secteur d'activité et zone géographique du chiffre d'affaires consolidé de VIEL & Cie s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Intermédiation professionnelle		Bourse en ligne		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Europe, Moyen-Orient et Afrique	389,1	364,5	44,5	31,4	433,6	395,9
Amériques	243,2	253,6	-	-	243,2	253,6
Asie - Pacifique	211,3	212,3	-	-	211,3	212,3
<b>Total</b>	<b>843,6</b>	<b>830,4</b>	<b>44,5</b>	<b>31,4</b>	<b>888,1</b>	<b>861,8</b>

En 2020, le chiffre d'affaires n'a été impacté par aucune variation de périmètre.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 3,2 millions d'euros et sont constitués de produits divers provenant des filiales opérationnelles.

**Les charges d'exploitation**, d'un montant de 807,7 millions d'euros en 2020 sont en hausse de 0,4 % à cours de change variables et sont principalement constituées de charges de personnel, de frais de télécommunication et d'information financière, et de frais de représentations et de marketing des filiales opérationnelles de VIEL & Cie.

**Le résultat d'exploitation consolidé** de VIEL & Cie s'élève à 83,6 millions d'euros en 2020, contre 59,8 millions d'euros en 2019 soit une hausse de 39,9 % à cours de change variables et de 42,2 % à cours constants.

**VIEL & Cie enregistre un résultat avant impôts d'un montant de 83,6 millions d'euros contre 69,3 millions d'euros en 2019.**

**Le résultat financier net** s'inscrit en baisse et s'établit en perte de 16,2 millions d'euros contre une perte de 8,9 millions d'euros en 2019. En 2020, le résultat financier comporte notamment des pertes de change.

La quote-part de résultat d'exploitation des sociétés mises en équivalence s'élève à 18,8 millions d'euros en 2020 (18,4 millions d'euros en 2019) en raison notamment d'une forte contribution de deux sociétés affiliées en Asie.

La charge d'impôt consolidée constatée en 2020 s'établit à 14,6 millions d'euros, contre 7,9 millions d'euros en 2019, un niveau bas en 2019 s'expliquant par l'activation d'impôt différé aux Etats-Unis.

**Résultat net consolidé de 71,6 millions d'euros en 2020.**

VIEL & Cie enregistre ainsi un **résultat net consolidé** de 71,6 millions d'euros contre 61,4 millions d'euros en 2019, en hausse de 18,8 % à cours de change constants. Les **intérêts minoritaires** s'établissent à 22,7 millions d'euros en hausse de 24,7 % par rapport à 2019.

**Le résultat net - part du groupe** s'inscrit à 48,9 millions d'euros en 2020 contre 43,2 millions d'euros en 2019.

**Les capitaux propres consolidés** de VIEL & Cie s'établissent à 492,0 millions d'euros contre 494,0 millions d'euros en 2019, dont 370,8 millions d'euros pour la part du Groupe après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 23,9 millions d'euros.

**VIEL & Cie constate par ailleurs un résultat individuel de 20,4 millions d'euros.**

VIEL & Cie, constate un résultat net de 20,4 millions d'euros en 2020 contre 13,4 millions d'euros en 2019. Ce résultat provient principalement de produits financiers constitués de dividendes perçus de filiales.

Ce résultat de l'année 2020 porte les capitaux propres individuels de VIEL & Cie à 82,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 78,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE 2020

L'activité de l'exercice 2020 s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire découlant du COVID-19 avec de fortes divergences d'une période à l'autre. En effet, après un premier semestre en forte progression avec une volatilité exacerbée sur les marchés financiers et une augmentation notable des volumes d'activité, notamment lors du mois de mars, l'activité d'intermédiation professionnelle a par la suite constaté un recul de son activité lors des mois d'été, et plus particulièrement au cours du mois d'août. Un regain d'activité était constaté à partir des mois de novembre et décembre, la perspective des élections américaines n'ayant pas engendré la volatilité supplémentaire pouvant être attendue. Globalement, l'activité a enregistré une légère baisse du chiffre d'affaires de 2,3%.

Bourse Direct a poursuivi sa politique de développement avec un recrutement actif de près de 50 000 nouveaux comptes sur l'année. Dans le cadre de la crise sanitaire, le contexte de marché a été volatil et caractérisé par de forts volumes de capitaux échangés. La société enregistre près de 6,6 millions d'ordres exécutés en 2020 en croissance de 121,2 %. Cette année encore, Bourse Direct a été primée pour la qualité de son service client et est restée très active dans le domaine de la formation afin d'accompagner son offre d'une démarche pédagogique.

## PERSPECTIVES 2021

En 2021, VIEL & Cie accompagnera ses filiales dans leurs stratégies de développement.

Le Groupe Compagnie Financière Tradition demeurera attentif aux opportunités de croissances organique et externe afin de compléter encore davantage son portefeuille de produits dans une industrie en phase avancée de consolidation autour des trois acteurs globaux dont Compagnie Financière Tradition.

Après une année 2020 soutenue dans un contexte de forte volatilité, Bourse Direct accélèrera encore en 2021 son rythme de recrutement de nouveaux clients, et s'assurera d'une amélioration constante de la qualité de son service clients et d'une évolution de sa plateforme internet. Bourse Direct poursuivra la diversification de son offre vers des produits d'épargne.

Swisslife Banque Privée poursuivra sa stratégie de croissance en 2021.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le contexte de poursuite de la crise sanitaire mondiale, VIEL & Cie s'assure que ses filiales ont maintenu au cours des derniers mois, les dispositifs adaptés pour garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs tout en maintenant une continuité d'activité.

La volatilité observée sur les marchés depuis le début l'année 2020 et notamment l'augmentation notable sur le mois de mars entraînant ainsi une hausse des volumes d'activité, puis la baisse sur les mois qui ont suivi, démontre le caractère essentiel du cœur de métier de Tradition qui permet d'assurer la liquidité mondiale et ce, sur les différentes classes d'actifs.

Sur les activités de bourse en ligne, les volumes ont également connu un accroissement significatif qui se poursuit en début 2021.

Il est toutefois impossible de prévoir les effets à moyen-long terme de cette crise et ses potentiels impacts sur l'activité du groupe.

## LISTE DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

La liste des sociétés contrôlées par le Groupe et la part détenue dans le capital de chacune de ces sociétés figurent dans la rubrique « périmètre de consolidation » des états financiers consolidés.

## STRUCTURE DU CAPITAL DE VIEL & CIE

ACTIONNAIRES	TITRES	% du capital	% des droits de vote
Viel et Compagnie-Finance	43 110 678	60,19	75,49
Patrick Combes	3 906 352	5,45	7,11
Sycomore Asset Management	3 913 935	5,46	3,59
Financière de l'Echiquier	381 973	0,53	0,35
Amiral Gestion	5 939 715	8,28	5,44
Quaero Capital	2 168 660	3,03	1,99
Public	6 422 055	8,97	6,02
Titres autodétenus	5 788 600	8,08	-
<b>TOTAL</b>	<b>71 622 968</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous donnons les indications suivantes relatives à l'identité des actionnaires, personnes physiques ou morales possédant un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la société, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent :

### > RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 2020

Le montant du capital est de 14 324 593,60 euros divisé en 71 622 968 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

### > LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DONT ELLE A CONNAISSANCE

VIEL & Cie SA, dont le siège est 9 place Vendôme - 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 622 035 749, est cotée sur Euronext Paris, et est contrôlée par Viel et Compagnie-Finance SE à hauteur de 60,19 % de son capital social et 75,49 % de ses droits de vote. Viel et Compagnie-Finance SE dont le siège est 23 place Vendôme - 75001 Paris est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 328 760 145.

### > LISTE DES DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX ET LA DESCRIPTION DE CEUX-CI

Tous les titres comportent les mêmes droits.

### > LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel mis en place.

### > LES ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIÉTÉ A CONNAISSANCE

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires à la connaissance de la Société.

### > FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE

Amiral Gestion SAS (103 rue de Grenelle 75007 Paris) a déclaré à l'AMF avoir franchi, dans le cadre d'une activité de gestion pour compte de tiers dans le cadre de fonds, à la hausse, le 17 avril 2020, le seuil de 5 % du capital et détenir 7,65 % du capital et 5,04 % des droits de vote à la suite de cession sur le marché.

Quaero Capital (20 bis du de Lausanne à Genève (Suisse) a déclaré, le 25 septembre 2020, que l'ensemble des fonds d'investissement représentant 1,99 % des droits de vote de la Société.

### > LES RESTRICTIONS STATUTAIRES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS OU LES CLAUSES DES CONVENTIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 233-11

Toutes les actions sont librement cessibles et négociables sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires.

La cession des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Outre les seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce, une fraction égale à 0,5 % des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société du nombre total des actions qu'elle possède par écrit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

L'information mentionnée ci-dessus est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil prévu audit alinéa.

En cas de non-respect de ces obligations supplémentaires d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont immédiatement privées du droit de vote jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Il n'existe pas de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 (convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société).

#### > LES ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ QUI SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

#### **Modalité particulière de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale**

Les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont régies par la loi et les statuts de la Société (articles 31 à 33), lesquels sont disponibles sur le site de la Société. Les dispositions statutaires à ce sujet sont le reflet des textes législatifs et réglementaires.



# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

VIEL & Cie est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise élaboré par MiddleNext. VIEL & Cie a établi un Règlement Intérieur du Conseil d'administration conformément aux recommandations du Code MiddleNext, lequel est disponible sur le site internet de la Société. Les recommandations du Code MiddleNext révisé ont été prises en compte par le Conseil d'administration dans l'élaboration de son Règlement Intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration a également pris connaissance des points de vigilance mentionnés au Code MiddleNext.

## ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION

### > COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie, présidé par Patrick Combes, compte sept membres au 31 décembre 2020.

A l'exception de Patrick Combes, Président-Directeur général, de Catherine Nini, Directeur financier, et de Dominique Velter, Directeur du marketing stratégique, les administrateurs sont non exécutifs et indépendants. Le critère d'indépendance retenu par le Conseil d'administration s'établit sur la recommandation du Code de gouvernance de MiddleNext selon laquelle un administrateur, quelle que soit l'ancienneté attachée à ses fonctions, est indépendant dès lors (notamment) qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ainsi, aucun de ces administrateurs n'a antérieurement fait partie des organes de direction de VIEL & Cie ou d'une de ses filiales, ni n'entretient de relation d'affaires avec VIEL & Cie et ses filiales au 31 décembre 2020. Durant l'exercice 2020, un administrateur de VIEL & Cie était également administrateur de Compagnie Financière Tradition SA, dont VIEL & Cie contrôle 70,89 % du capital au 31 décembre 2020 et un administrateur était également membre du Conseil de surveillance de Bourse Direct détenue à 76,16 % par VIEL & Cie, de Viel et Compagnie-Finance (actionnaire majoritaire de VIEL & Cie) et de cinq filiales anglaises de Compagnie Financière Tradition SA.

### > LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur basé sur les principes du code de gouvernance de place Middenext adapté à la structure de la société, de son activité, et de son actionariat.

### > DISPOSITIONS DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT QUI ONT ÉTÉ ÉCARTÉES

Le règlement intérieur du Conseil d'administration reprend l'ensemble des recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext auquel se réfère la Société.

## > COMPOSITION ET CONDITION DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VIEL & Cie fait appel au service juridique du Groupe VIEL & Cie pour son suivi juridique et la préparation de ses Conseils et Comités.

Chaque membre du Conseil d'administration reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles, conformément à la recommandation du Code MiddleNext. Les membres du Conseil d'administration communiquent fréquemment avec les directions des filiales en dehors des réunions du Conseil et obtiennent ainsi une information précise sur l'activité de la Société.

Les dates de réunion des Conseils d'administration sont définies pour l'année à venir après échange avec chaque membre pour s'assurer de sa disponibilité. Une convocation par courrier électronique contenant l'ordre du jour est ensuite envoyée quelques jours avant la date de chaque réunion.

Pour les réunions non prévues, la convocation peut se faire de manière téléphonique avec confirmation par email.

Les réunions sont préparées par tous en amont et chaque membre peut demander la mise à l'ordre du jour d'un point en particulier. Le Conseil d'administration se fixe un programme annuel de points à aborder à l'ordre du jour de ses réunions tout en gardant la flexibilité de pouvoir aborder ponctuellement des points spécifiques complémentaires.

## > COMPÉTENCES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration arrête les comptes établis par la Société ainsi que le cas échéant, les comptes consolidés.

Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales, réglementaires et statutaires.

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les dirigeants mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes et la communication financière.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs et les devoirs qui lui sont conférés aux termes de la loi, des statuts et du règlement du Conseil d'administration adopté initialement en 2003 et révisé ponctuellement. Il prend notamment toute décision dans tous les domaines qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale ou d'un autre organe et exerce la haute direction et la haute surveillance sur la Direction et sur les personnes chargées de représenter la société. Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires et apportent leurs compétences respectives au Conseil.

Le règlement du Conseil d'administration prévoit notamment la création d'un ou plusieurs Comités du Conseil. Un Comité d'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations ont dans ce cadre été constitués. Le Conseil d'administration de VIEL & Cie se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, ainsi qu'à chaque fois que les affaires l'exigent, soit environ quatre fois par an. Ses séances durent en moyenne deux heures.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants à fin 2020 :

Noms, prénoms, fonction*	Membre indépendant	Age	1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'expiration	Comité d'audit
M. Patrick Combes Président	NON	68 ans	Le 9 octobre 1979	Renouvelé le 11 juin 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.	
M. Christian Baillet Vice- Président	OUI	70 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 13 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	Président
M. Jean Marie Descarpentries Membre	OUI	85 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 13 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	Membre
Mme Jeanne Dubarry de la Salle Membre	OUI	41 ans	Le 13 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	
M. Dominique Langlois Membre	OUI	74 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 13 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	
Mme Catherine Nini Membre	NON	51 ans	Le 17 juin 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	
Mme Dominique Velter Membre	NON	56 ans	Le 13 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	

\* Au sein du Conseil d'administration.

**La Présidence du Conseil d'administration** est assurée par Patrick Combes.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

M. Christian Baillet, M. Jean-Marie Descarpentries, M. Dominique Langlois et Mme Jeanne Dubarry sont des membres indépendants au sens de la définition du Code MiddleNext et du Règlement Intérieur qui s'y réfère. Les membres indépendants représentent ainsi 57 % des membres du Conseil d'administration, ce qui est en conformité avec le Code MiddleNext.

Les critères retenus pour analyser l'indépendance sont les suivants :

- > ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- > ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...) et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années ;
- > ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- > ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- > ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

La durée des mandats des administrateurs est de 6 exercices. Cette durée est conforme à la recommandation du Code MiddleNext, au Règlement Intérieur et aux Statuts. Il s'agit de la durée légale.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés.  
Aucun censeur n'a été nommé.

Aucun des administrateurs n'est lié à la Société par un contrat de travail, et le Règlement Intérieur intègre la recommandation du Code MiddleNext sur ce sujet. Et il n'y a pas d'indemnité ni d'avantage dus en cas de cessation des fonctions d'aucun administrateur, ni des membres de la Direction. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire. Le Règlement Intérieur retient les recommandations du Code MiddleNext sur ces sujets.

Le Conseil d'administration est équilibré et constitué d'administrateurs expérimentés soucieux de l'intérêt social de l'entreprise et de ceux de l'ensemble de ses actionnaires.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur sa biographie, son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée générale et disponible sur le site internet. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte conformément à la recommandation du Code MiddleNext.

Le Conseil d'administration est également équilibré en ce qui concerne l'âge des membres, qui ont entre 41 et 85 ans, avec une moyenne de 63,6 ans.

Le Conseil d'administration comprend des personnes ayant des formations variées avec des compétences dans le secteur de l'intermédiation, le domaine bancaire et industriel.

Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité française, mais ont pour la plupart des expériences professionnelles internationales.

Les membres du Conseil d'administration se sont interrogés sur l'indépendance des administrateurs compte tenu de la présence depuis une longue période de certains d'entre eux.

Ils estiment que la durée de leur mandat n'affecte pas leur indépendance et rappellent que deux nouveaux administrateurs, dont un indépendant, ont été nommés par l'Assemblée générale du 13 juin 2017.

## > FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni deux fois au cours du dernier exercice clos, avec un taux de présence de 100 %.

Cette fréquence est conforme à la recommandation du Code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'administration sont soumis aux dispositions du Règlement Intérieur relatives à la déontologie, en conformité avec la recommandation du Code MiddleNext, chaque membre doit dans ce cadre « s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de son mandat, en ce compris les obligations légales et réglementaires issues notamment du Code de commerce, du Code monétaire et financier, du règlement du 3 novembre 2014, des statuts et les points de vigilance et recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext ».

Le membre du Conseil observe les règles de déontologie suivantes :

- > la recherche de l'exemplarité implique, à tous moments, un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- > au moment de l'acceptation du mandat, chaque membre du Conseil prend connaissance des obligations en résultant et, notamment, celles relatives aux règles légales de cumul des mandats ;

- > au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du Conseil ;
- > au cours du mandat, chaque administrateur se doit d'informer le Conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles (client, fournisseur, concurrent, consultant...) ou avérées (autres mandats) le concernant ;
- > en cas de conflit d'intérêts, et en fonction de sa nature, l'administrateur s'abstient de voter, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême, démissionne ;
- > chaque membre du Conseil est assidu et participe aux réunions du Conseil et des Comités dont il est membre ;
- > chaque membre du Conseil s'assure qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires et en temps suffisant sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ;
- > chaque membre du Conseil respecte un véritable secret professionnel à l'égard des tiers ;
- > chaque membre du Conseil assiste dans la mesure du possible aux réunions de l'Assemblée générale.

Le membre du Conseil doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit être assidu et participer à toutes les séances du Conseil et des Comités dont il est membre dans la mesure de ses disponibilités.

Les membres du Conseil s'astreignent à un devoir de loyauté vis-à-vis de la société, et s'interdisent toute concurrence. Ils ne pourront pas être administrateur, membre du Conseil de surveillance, dirigeant, associé ou entretenir de relation d'affaires significative avec une entreprise concurrente.

Le Conseil fait la revue des conflits d'intérêts connus au moins une fois par an, chaque membre est tenu de mettre à jour régulièrement ses déclarations spontanément.

Le Conseil d'administration a institué un Comité d'audit décrit plus bas, conformément à la recommandation du Code MiddleNext.

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ÉTABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37.2

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie conformément aux dispositions législative et réglementaires applicables ainsi qu'aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledext. Ainsi, les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Cette politique de rémunération est établie par le Conseil d'administration de la Société et soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. Elle est révisée annuellement.

### > PRINCIPE GÉNÉRAL

Les mandataires sociaux, ne perçoivent pas de rémunérations et avantages de toute nature, à l'exception des éventuelles rémunérations allouées en leur qualité d'administrateur.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes de retraite supplémentaires financés par l'entreprise.

## I. La politique de rémunération mentionnée au I. de l'article L. 225-37-2 comprend les informations suivantes, relatives à l'ensemble des mandataires sociaux :

### 1. Respect de l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société

La présente politique de rémunération a pour objectif, d'assurer une juste rémunération des mandataires sociaux pour leur contribution aux travaux du Conseil d'administration dans l'intérêt social de la Société, et prenant en compte la qualité d'actionnaire majoritaire indirect du Directeur général.

### 2. Processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre, y compris les mesures permettant d'éviter ou de gérer les conflits d'intérêts et, le cas échéant, le rôle du comité de rémunération ou d'autres comités concernés

La présente politique de rémunération a été établie par le Conseil d'administration lors de sa séance sur l'arrêté des comptes de l'exercice. Elle fait l'objet d'une révision annuelle lors de la séance d'arrêté des comptes. Compte tenu de la taille de la société, il n'a pas été institué de comité des rémunérations et le comité d'audit n'intervient pas dans la revue de cette politique.

### 3. Processus de décision suivi pour sa détermination et sa révision, la manière dont les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société sont prises en compte :

Compte tenu du fait que les seules rémunérations allouées sont celles en qualité d'administrateur et de l'absence de représentativité du personnel de la société, lors de l'établissement de cette politique et de sa révision, le Conseil d'administration ne prend pas en compte les conditions d'emploi et de rémunération des salariés de la société.

### 4. Méthodes d'évaluation à appliquer aux mandataires sociaux pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et la rémunération en actions :

Aucune rémunération variable ni en action n'est versée aux mandataires sociaux dans le cadre de leur mandat social.

### 5. Critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'assemblée générale aux membres du conseil d'administration :

Les sommes fixes annuelles allouées par l'assemblée générale aux membres du Conseil d'administration sont réparties équitablement entre les membres dudit Conseil.

### 6. Modification de la politique de rémunération, description et explication de toutes les modifications substantielles, et la manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires sur la politique de rémunération et sur les informations mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière assemblée générale :

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de réviser la politique de rémunération en cours d'année, notamment en cas de recrutement d'un dirigeant dans des conditions l'imposant. Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration décrirait les modifications substantielles et prendrait en compte les avis exprimés lors de la dernière assemblée générale le cas échéant.

### 7. Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation par l'assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée au II de l'article L. 225-37-2 :

La politique de rémunération s'applique aux mandataires sociaux nouvellement nommés ainsi qu'au renouvellement des mandats.

8. Dérogations à l'application de la politique de rémunération conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 225-37-2, les conditions procédurales en vertu desquelles ces dérogations peuvent être appliquées et les éléments de la politique auxquels il peut être dérogé :

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de déroger à l'ensemble des éléments de la politique de rémunération en cours d'année, notamment en cas de recrutement d'un dirigeant dans des conditions l'imposant, de façon temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société. Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration devrait se prononcer sur ladite dérogation.

## **II. La politique de rémunération précise, pour chaque mandataire social, les éléments suivants :**

1. Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui peuvent être accordés à chaque mandataire social en raison de son mandat, ainsi que leur importance respective :

Au titre de leur mandat, les administrateurs perçoivent équitablement des rémunérations allouées dont le montant global est voté par l'Assemblée Générale des actionnaires.

2. Attribution d'une rémunération en actions : les périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation des actions applicables après l'acquisition et la manière dont la rémunération en actions contribue aux objectifs de la politique de rémunération :

Aucune rémunération en actions n'est octroyée aux mandataires sociaux dans le cadre de leur mandat social.

Toutefois des attributions d'actions gratuites ou de souscription d'actions peuvent être octroyées dans le cadre d'un contrat de travail avec une entité du groupe. Auquel cas la période d'attribution est comprise entre un an et trois ans, et la période de conservation, peut ne pas exister ou être d'un an, de façon à ce que la période d'attribution et de conservation soient ensemble au minimum de deux ans.

Ces éléments permettent d'associer les collaborateurs au développement du groupe dans la durée.

3. Les périodes de report éventuelles et, le cas échéant, la possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable :

Aucune rémunération variable n'est versée aux mandataires sociaux.

4. Attribution des éléments de rémunérations variables : les critères clairs, détaillés et variés, de nature financière et non financière, y compris, le cas échéant, relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui conditionnent leur attribution et la manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la politique de rémunération :

Aucune rémunération variable n'est versée aux mandataires sociaux.

5. Durée du ou des mandats et des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables :

La durée du mandat des administrateurs est de six ans.

Aucun des mandataires sociaux n'a de contrat de travail avec la société.

6. Caractéristiques principales et les conditions de résiliation des engagements pris par la société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle, au sens des II et III de l'article L. 233-16, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L. 137-11 L. 137-11-2 du code de la sécurité sociale :

N/A

7. Attribution des engagements et droits conditionnels : les critères clairs, détaillés et variés, de nature financière et, le cas échéant, non financière, y compris relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui conditionnent leur attribution et la manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la politique de rémunération. Ces critères ne s'appliquent pas aux engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, ou aux engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale :

N/A

**III. Politique de rémunération prévoyant des indemnités représentant la contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, leur versement est exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite.**

N/A

**IV. La politique de rémunération soumise à l'assemblée générale des actionnaires, accompagnée de la date et du résultat du dernier vote de l'assemblée générale sur la résolution mentionnée au II de l'article L. 225-37-2, est rendue publique sur le site internet de la société le jour ouvré suivant celui du vote et reste gratuitement à la disposition du public au moins pendant la période où elle s'applique.**

## RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président-Directeur général de la société a perçu au titre de l'exercice 2020, 343 815 euros de rémunération fixe versée par Viel et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, ainsi qu'une rémunération allouée pour un montant de 12 000 euros versés en 2020 par VIEL & Cie, et 30 000 euros versés en 2020 par Viel et Compagnie-Finance.

Le Président-Directeur général ne bénéficie au 31 décembre 2020 d'aucun plan d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites.



La rémunération versée aux mandataires sociaux est la suivante :

## PATRICK COMBES

**Fonction et rémunération :** Président-Directeur général, 341 199 euros versés par VIEL et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, en rémunération fixe.

**Autres mandats :** Président-Directeur général de Viel et Compagnie-Finance, Président du Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition (Suisse) et de Financière Vermeer NV (Pays-Bas), Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée SA, Administrateur de Paris Europlace, Président de la SAS La Compagnie Vendôme, Gérant des SCI VIEL Foch, Vaullongue et Immoiel, , Membre du Comité stratégique International de Columbia Business School à New York, Vice-Président du Cercle Turgot.

**Rémunération allouée :** 12 000 euros versés en 2020 par VIEL & Cie et 30 000 euros versés en 2020 par VIEL et Compagnie-Finance.

## CHRISTIAN BAILLET

**Fonction et rémunération :** Administrateur et Président du Comité d'audit.

**Autres mandats :** Président du Conseil de surveillance d'Andera, Vice-Président du Conseil de surveillance de Bourse Direct SA, Administrateur des sociétés Viel et Compagnie-Finance SE, Tradition (UK) Ltd (Royaume Uni), Tradition Financial Services Ltd (Royaume Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume Uni), Trad-X (UK) Ltd (Royaume Uni), Tradition London Clearing (Royaume Uni), BELHYPERION (Belgique), ARCONAS (Luxembourg), Compagnie Générale de Participations (Luxembourg), Otito Properties (Luxembourg), BBB Foods (Mexique), EEM (Luxembourg), GPI Invest (Luxembourg), Lithos (Luxembourg), QS Bic (Luxembourg), Just World International (USA), Velasquez Investments (Luxembourg), Lothiam Shelf (Ecosse), Colors Properties (Espagne), Propiedades Millerty (Espagne), Turboc Properties (Espagne), Fonds Gaillard (Belgique), Fondation Bemberg (Suisse), Medinstill (USA), Luana Ltd (British Virgin Islands), Yellow Oceans (British Virgin Islands), Longchamps (Nevis) et Financière Vermeer NV (Pays-Bas), Membre du Conseil de surveillance de Swisslife Banque Privée SA (France).

**Rémunération allouée :** 12 000 euros versés en 2020 par VIEL & Cie, 30 000 euros versés en 2020 par VIEL et Compagnie-Finance et 15 000 euros au titre des jetons de présence versés par les sociétés contrôlées.

## JEAN-MARIE DESCARPENTRIES

**Fonction et rémunération :** Administrateur et membre du Comité d'audit.

**Autres mandats :** Président honoraire de FNEGE (France), Administrateur de Compagnie Financière Tradition (Suisse), Administrateur délégué de la Fondation Philippe Descarpentries (Belgique).

**Rémunération allouée :** 12 000 euros versés en 2020 par VIEL & Cie, 43 973 euros au titre des jetons de présence et du Comité d'audit versés par les sociétés contrôlées.

## JEANNE DUBARRY DE LA SALLE

**Fonction et rémunération :** Administrateur.

**Autres mandats :** Administrateur de Décathlon (France)

**Rémunération allouée :** 12 000 euros versés par VIEL & Cie.

## DOMINIQUE LANGLOIS

**Fonction et rémunération :** Administrateur.

**Autres mandats :** Administrateur de GTI et de TFI.

**Rémunération allouée :** 12 000 euros versés en 2020 par VIEL & Cie.

## CATHERINE NINI

**Fonction et rémunération :** Administrateur, 100 000 euros versés par Bourse Direct.

**Autres mandats :** Président du Directoire - Directeur général de Bourse Direct, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée, Administrateur d'E-VIEL, SwissLife Gestion Privée et Vie et Compagnie-Finance, Représentant permanent de Bourse Direct au Conseil d'administration de EASDAQ et de VIEL & Cie au Conseil d'administration d'Arpège, Directeur Financier de VIEL & Cie, Membre représentant de Bourse Direct au Conseil de la Bourse de Berlin, Administrateur unique des GIE Viel Gestion et VCF Gestion.

**Rémunération allouée :** 12 000 euros versés en 2020 par VIEL & Cie et 30 000 euros versés en 2020 par VIEL et Compagnie-Finance.

## DOMINIQUE VELTER

**Fonction et rémunération :** Administrateur.

**Autres mandats :** Président-Directeur général d'E-VIEL, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Directeur du Marketing Stratégique de Compagnie Financière Tradition (Suisse).

**Rémunération allouée :** 12 000 euros versés en 2020 par VIEL & Cie.

Dans le cadre de la loi Pacte, un ratio d'équité est demandé et qui doit être établi à partir des rémunérations moyennes et médianes des salariés à temps plein de la société autres que les mandataires comparées à la rémunération de chaque mandataire versés ou attribués au cours de l'exercice.

La société VIEL & Cie n'ayant qu'un seul salarié et les mandataires sociaux percevant uniquement des jetons de présence, ce ratio n'apparaît donc pas représentatif.

La loi Sapin 2 a instauré le vote des actionnaires sur les principes et les éléments de rémunération des dirigeants. Il est donc soumis à un vote de l'Assemblée de ces principes et critères dans un projet de résolution dont le rapport figure dans ce document. Le Conseil de Surveillance prend en compte les 7 critères de la recommandation du Code MiddleNext dans la fixation de la rémunération des mandataires sociaux (à savoir exhaustivité, équilibre, lisibilité, benchmark, cohérence, mesure et transparence). Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni attribué d'actions gratuites, ni d'autres instruments financiers aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2020. La rémunération des mandataires sociaux a été votée à l'unanimité par les actionnaires lors de la dernière Assemblée générale du 12 juin 2020 dans les sixième et septième résolutions.

Par ailleurs, Mme Catherine Nini a été rendue attributaire d'actions gratuites de la société au titre de sa relation de travail au sein du groupe, pour 300 000 actions. L'attribution définitive de ces actions gratuites est soumise à une condition de présence au sein du groupe (maintien de leur contrat de travail), et de performance du cours de bourse de la société.

Nature du plan (en euros)	Plan d'attribution 2017
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17
Période d'attribution	04-sept-20
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui
Conditions de performance de cours	6,50 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	440 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	60 000
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	380 000
Nombre de personnes concernées	2

#### > REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie est composé de 7 membres, dont 3 sont des femmes (43 %), et 4 des hommes (57 %), soit un certain équilibre entre les deux sexes.

Le Président du Conseil d'administration et du Comité d'audit sont des hommes. Sur les quatre membres indépendants, trois sont des hommes, un est une femme.

Le Comité d'audit est composé de deux hommes.

#### > LES RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AINSI QU'À LA MODIFICATION DES STATUTS

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts, sont principalement le reflet des dispositions légales et figurent aux articles 16, 17 et 19 des statuts.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être des personnes physiques ou morales et sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour six années. Leurs fonctions expirent à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel prend fin le mandat. Ils sont rééligibles.

L'Assemblée générale extraordinaire est compétente pour apporter aux statuts toutes les modifications autorisées par le Code de commerce. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf unanimité.

**> LES ACCORDS PRÉVOYANT LES INDÉMNITÉS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LES SALARIÉS S'ILS DÉMISSIONNENT OU SONT LICENCIÉS SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE**

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

**> CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE A 10 % ET UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA PREMIÈRE POSSÈDE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL, À L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES**

Aucune convention de cette nature n'a été signée.

## COMITÉ D'AUDIT

VIEL & Cie dispose d'un Comité d'audit constitué de deux membres non exécutifs et indépendants qui se réunit deux fois par an. Les membres bénéficient de l'expérience, de la connaissance du secteur d'activité et de tout le savoir-faire nécessaires en matière de normes comptables, de finance et d'audit pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Le Comité d'audit a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance du processus de reporting financier, du système de contrôle interne sur le reporting financier, du processus d'audit et des processus de l'entreprise destinés à piloter la conformité avec les lois, les réglementations et le Code de conduite. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

1° il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;

2° il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;

3° il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ; Il s'est assuré par ailleurs de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;

4° il suit la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;

5° il s'assure du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;

6° il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;

7° il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit apprécie en outre la performance, l'efficacité et les honoraires de la révision externe et s'assure de son indépendance. Il apprécie enfin l'efficacité de la coopération de l'ensemble des services financiers et des risques avec la révision externe.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2020, avec un taux de participation de 100 %. Il invite régulièrement la direction financière à ses séances pour obtenir des éléments financiers.

Les Commissaires aux comptes ont participé aux deux séances portant sur l'analyse des comptes annuels et semestriels, et ont présenté les résultats de leurs travaux d'audit, et à une séance sur des sujets réglementaires.

## COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations, placé sous la Présidence de Christian Baillet, est constitué de deux membres. Il donne ses recommandations au Conseil d'administration sur les programmes et stratégies de rémunération et, plus spécifiquement, sur les modalités de rémunération des membres de la Direction générale, les programmes de stock-options et autres programmes de primes et gratifications mis en place.

## PLAN D' ACTIONS GRATUITES

La Société n'a consenti aucun plan d'actions gratuites à des salariés du groupe en 2019.

Les plans existants sont les suivants :

Nature du plan (en euros)	Plan d'attribution 2017	
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16	14-juin-16
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17	04-sept-17
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000	138 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17	04-sept-17
Période d'attribution	04-sept-20	04-sept-22
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27	04-sept-27
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui
Conditions de performance de cours	6,50 €	6,00 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	440 000	138 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	60 000	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	380 000	138 000
Nombre de personnes concernées	2	4

## PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Au terme de sa 5<sup>ème</sup> résolution, l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2020 a autorisé un programme de rachat d'actions.

En date du 8 juillet 2020, la Société a communiqué sur la mise en place d'un programme de rachat d'actions rappelant les objectifs et modalités :

### > Le ou les objectifs du programme de rachat

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- > l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- > la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créances, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- > l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la Société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- > favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité.

Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

### > Le montant maximum alloué aux programmes de rachat d'actions

Le nombre maximal et les caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat a été fixé par l'Assemblée générale à 7,50 euros. La résolution adoptée par l'Assemblée générale prévoit que VIEL & Cie pourrait acquérir ses propres titres, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 53 717 228 euros.

### > Durée du programme de rachat

La durée du programme de rachat est fixé jusqu'à l'Assemblée Générale destinée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

La Société détient 5 788 600 de ses propres titres au 31 décembre 2020

Au total, au cours de l'exercice 2020 dans le cadre des programmes de rachat, la Société a acquis 740 102 actions propres affectées à l'objectif d'annulation au cours moyen de 4,93 € (incluant les titres issus du contrat de liquidité transférés suite à la fin de ce dernier). Au 31 décembre 2020, la Société détient un total de 2 240 102 actions affectées à cet objectif (soit 3,13 % du capital de la Société).

Au terme de sa 10<sup>ème</sup> résolution, l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2020 a autorisé la Direction à réduire le capital social, dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social par voie d'annulation des actions propres détenues en application de l'autorisation nommée précédemment.

## INFORMATION RELATIVE AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE, DE GESTION DES RISQUES RELATIFS À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

La réglementation financière dans laquelle les filiales de VIEL & Cie exerce leur activité, définit l'environnement de contrôle interne que doit avoir toute entreprise régulée.

En application des différentes réglementations applicables au sein du Groupe, les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesures des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne ont été définis.

Le Conseil d'administration procède ainsi à l'examen de l'activité et des résultats du Groupe et de l'organisation du contrôle interne en particulier du contrôle de la conformité sur la base des informations qui lui sont transmises.

Les objectifs de la mise en place du contrôle interne sont principalement de fournir une assurance raisonnable quant à :

- > la réalisation et l'optimisation des opérations,
- > la fiabilité des informations financières,
- > la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle interne au sein du Groupe est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes à toutes les étapes de l'activité de la Société. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. Ainsi, les systèmes comptables et de contrôle interne ne donnent pas à la Direction, la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de tout système.

La production des états financiers de VIEL & Cie s'effectue sous la responsabilité de la Direction générale et du Directeur financier et est traitée par l'équipe comptable. Un manuel de procédures comptables décrit l'ensemble de l'organisation du service comptable, les outils utilisés, les conditions d'arrêtés des comptes et les schémas comptables applicables.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS CONCLUES OU POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

### > CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours de l'exercice 2020, les conventions suivantes se sont poursuivies :

- > Le 29 avril 2016, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un bail commercial de sous-location avec effet à compter du 2 mai 2016 et pour une durée de 6 ans.  
Ce bail conclu entre la Société Viel et Compagnie-Finance et votre Société concerne la location de locaux situés au 9 Place Vendôme à Paris (1er) et représentant une surface de 373 m<sup>2</sup>. Le loyer est indexé annuellement le 2 mai de chaque année sur l'indice des loyers des activités tertiaires.  
Les administrateurs concernés par cette convention sont Messieurs Patrick Combes et Christian Baillet et Madame Catherine Nini. Les charges de loyers et de charges locatives (hors taxes) sur l'exercice 2020 facturées par la Société Viel et Compagnie-Finance s'élèvent à 346 878,55 euros.

- > Le 28 août 2013, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un compte courant de trésorerie entre la Société Bourse Direct et notre Société. Ce compte est rémunéré au taux EONIA plus une marge de 0,25 %.
- Un avenant a été signé le 9 mars 2017 entre les deux parties, prévoyant une rémunération annuelle EURIBOR 3 mois plus une marge de 0,75 %. Cet avenant a été ratifié par le Conseil d'administration en date du 20 mars 2018.
- Les administrateurs concernés sont Madame Catherine Nini et Monsieur Christian Baillet.
- Au 31 décembre 2020, l'avance en compte courant de notre société s'élève à la somme de 0,00 euros. Il est à noter qu'une charge de 19 297 euros d'intérêts liés aux flux de l'exercice ont été facturés à la Société.

#### > CONVENTIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales mentionnées à l'article L.22-10-12 remplissent bien ces conditions.

Cette procédure consiste à revoir annuellement lesdites conventions à l'occasion de la revue des conventions réglementées par le Conseil d'administration. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE IDENTIFIÉS AU SEIN DU GROUPE

Les risques identifiés concernent principalement les filiales opérationnelles de VIEL & Cie dans le cadre de leurs activités. Sont exposés ci-après les principaux risques dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements concernés dans le portefeuille de VIEL & Cie. Chaque filiale opérationnelle dispose de son entière autonomie de gestion, mais présente un reporting financier régulier à VIEL & Cie.

Ces filiales opérationnelles sont principalement exposées aux risques suivants :

- > risque de crédit et de contrepartie,
- > risque de liquidité,
- > risque de marché,
- > risque de change,
- > risque de taux d'intérêt,
- > risques liés à une stratégie de partenariat,
- > risque opérationnel lié aux participations contrôlées.

Le Conseil d'administration apprécie les risques existants au sein du Groupe et exerce une surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est de surveiller le système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques ainsi que la conformité avec les lois et réglementations locales. L'audit interne effectue régulièrement des revues de gestion des risques et de contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit des différents pôles opérationnels.

Dans le cadre du suivi des risques opérationnels, les filiales du Groupe ont développé une cartographie des risques homogènes selon la nomenclature Bâle II. Un outil a été déployé dans le Groupe (One-SumX) afin de recenser les risques opérationnels par filiale et de consolider l'information relative à la nature de ces risques opérationnels.

Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une meilleure maîtrise des risques opérationnels.



## > RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

VIEL & Cie en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition basée au Japon) et Bourse Direct.

### L'intermédiation professionnelle : Compagnie Financière Tradition

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours depuis octobre 2014, pendant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit de Compagnie Financière Tradition ; celui-ci base son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assessment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc.) ; lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition calcule un rating interne, selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont pris en compte pour déterminer la limite.

La détermination des limites et le suivi de leur respect sont assurés de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition, ou bien par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc.).

Les expositions se concentrent sur des établissements financiers régulés, majoritairement notés « investment grade ».

Le clearing est quant à lui traité par des équipes spécialisées. À cet effet, le groupe Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd. est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du groupe Tradition jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation. Tradition Asiel Securities Inc., filiale du groupe Tradition aux États-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

### La bourse en ligne : Bourse Direct

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte titres ; dans ce cadre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la société.

Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.

### > RISQUE DE LIQUIDITÉ

VIEL & Cie doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risques, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL & Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité intervient lorsque des filiales rencontreraient des difficultés à honorer leurs obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, ce risque est divisé en deux catégories.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché - par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du Groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

### > RISQUE DE MARCHÉ

VIEL & Cie est exposé au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

La sensibilité du Groupe aux risques de marché est présentée en annexes des comptes consolidés.

### > RISQUE DE CHANGE

De par son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR), le franc suisse (CHF) et le yen (JPY).

Le risque de change est analysé comme un risque global et sa gestion fait l'objet de prises de décision de la Direction générale. La politique du Groupe en termes de couverture du risque de change ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles.

### > RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la quasi-totalité de la dette financière à long terme à taux variable fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt.

La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction générale.

### > RISQUES LIÉS À UNE STRATEGIE DE PARTENARIAT

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, VIEL & Cie a, depuis de nombreuses années, privilégié une position majoritaire au capital de ses participations. Lorsque VIEL & Cie a procédé à un investissement en partenariat avec un autre établissement, un pacte d'actionnaires a été mis en place afin de protéger ses intérêts dans cet investissement.

### > RISQUE OPÉRATIONNEL LIÉ AUX PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit. D'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie.

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur.

## ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Bourse Direct, filiale de VIEL & Cie, produit de la recherche au travers d'une équipe spécialisée sur les nouvelles technologies applicables au métier de la bourse en ligne. Des travaux sont menés également dans le cadre des activités de Compagnie Financière Tradition sur des outils de marché.

## STRUCTURE FINANCIÈRE ET UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Chacune des filiales opérationnelles de VIEL & Cie veille à disposer en permanence d'un montant de trésorerie lui permettant de faire face aux besoins en fonds de roulement liés à leurs activités, ainsi qu'aux différentes orientations stratégiques du Groupe.

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie est endettée à hauteur de € 113 650 000, sur des échéances allant de 1 à 5 ans, et dispose par ailleurs d'une trésorerie disponible de € 43 029 000 sur base individuelle. La trésorerie consolidée s'établit à € 411 831 000 ; avec un endettement consolidé de € 354 154 000.

Les emprunts bancaires de VIEL & Cie sont soumis à des clauses de remboursement anticipé ; le Groupe doit respecter certains ratios fixés contractuellement, portant notamment sur le niveau d'endettement du Groupe par rapport à sa trésorerie consolidée, ou sur le niveau des charges financières. Avec une trésorerie nette positive, le Groupe respecte ces ratios au 31 décembre 2020.

VIEL & Cie ne fait pas l'usage de la comptabilité de couverture. Cf. l'annexe aux comptes consolidés (Instruments financiers dérivés).

## INFORMATION SUR LES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2020 En EUR	Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	Non échu	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	
Nombre de factures concernées	11					1
Encours au 31/12/2020 (en EUR)	51 450,61	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	2,21 %	0,86 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,86 %
Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses	0					

Au 31 décembre 2019 En EUR	Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	Non échu	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	
Nombre de factures concernées	7					1
Encours au 31/12/2019 (en EUR)	7 782,33	0	26,00	0	0	26,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	0,36 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses	6					

Les dates d'échéance ci-dessus correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues.

Les dettes échues le sont pour la plupart depuis moins de 30 jours.

VIEL & Cie dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement.

## INFORMATION SUR LE DÉLAI DE PAIEMENT DES CLIENTS

Aucune créance clients n'est en attente de règlement au 31/12/2020.

## INFORMATION SUR LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

VIEL & Cie constate des charges non déductibles fiscalement pour un montant de € 80 801 au titre de l'exercice 2020, constituées intégralement de la part non déductible fiscalement des jetons de présence.

## INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie détient 70,89 % du capital de Compagnie Financière Tradition, contre 70,50 % au 31 décembre 2019. Le pourcentage de détention de Bourse Direct est, quant à lui, passé de 76,85 % à 76,16 %. Celui de SwissLife Banque Privée pas évolué au cours de l'exercice (40 %).

## INFORMATION CONCERNANT LES TITRES AUTO-DÉTENUS

Au cours de l'exercice 2020, VIEL & Cie a utilisé l'autorisation d'acquisition de ses propres titres en achetant 720 500 de ses propres titres à l'objectif d'annulation. Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie détient 8,08 % de son capital, soit 5 788 600 actions.

Au cours de l'exercice 2020, VIEL & Cie n'a pas procédé à des annulations de titres.

Les différents mouvements enregistrés en 2020 sont les suivants :

	Situation au 31/12/2019		Augmentations : rachats			Diminutions : cessions / annulations			Situation au 31/12/2020			
	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€
Actions rachetées avec objectif d'annulation	4,65	1 500 000	6 976	4,93	740 102	3 650	-	-	-	4,74	2 240 102	10 626
Actions rachetées avec objectif de croissance externe	3,76	3 548 498	13 338	-	-	-	-	-	-	3,76	3 548 498	13 338
Immobilisations financières	4,02	5 048 498	20 314	4,93	740 102	3 650	-	-	-	4,14	5 788 600	23 964
Contrat de liquidité	4,76	12 900	61	4,98	72 786	363	4,95	85 686	424	-	-	-
VMP	4,76	12 900	61	4,98	72 786	363	4,95	85 686	424	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>5 061 398</b>	<b>20 375</b>		<b>818 888</b>	<b>4 012</b>		<b>85 686</b>	<b>424</b>		<b>5 788 600</b>	<b>23 964</b>

## INFORMATIONS CONCERNANT LES DIVIDENDES

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants ont été distribués (avant déduction de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- > un dividende a été distribué en juin 2020 au titre du résultat de l'exercice 2019 d'un montant de 25 centimes par titre, soit d'un montant total de 17 905 742,00 euros ;
- > un dividende a été distribué en juin 2019 au titre du résultat de l'exercice 2018 d'un montant de 25 centimes par titre, soit un montant total de 18 881 422,75 euros
- > un dividende a été distribué en juin 2018 au titre du résultat de l'exercice 2017 d'un montant de 20 centimes par titre, soit un montant total de 15 505 138,20 euros.

## INFORMATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

VIEL & Cie, dans son rôle d'investisseur, dispose d'un système d'information et de reporting interne fondé sur une approche par métier, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe qui présente des profils de risques globalement homogènes.

Afin de présenter une information financière en adéquation avec le système de reporting interne, VIEL & Cie présente donc son information sectorielle selon quatre secteurs, que sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée et le pôle immobilier.

## ACTIONNARIAT SALARIÉ

Aucun plan d'actionnariat salarié n'a été institué au sein de la Société.

## ÉLÉMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société est présentée dans ce présent rapport. On constate que la Société a un actionnaire majoritaire à hauteur de 60,19 %, ce qui est susceptible de limiter les possibilités d'une éventuelle offre publique sur la Société sans l'accord de cet actionnaire.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni, à la connaissance de la Société, de convention entre actionnaires.

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance figurent dans ce présent rapport (voir commentaire ci-dessus).

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux à la connaissance de la Société. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont le reflet des dispositions légales et figurent dans les statuts de la Société.

Les pouvoirs de la Direction sont le reflet des dispositions légales. La Direction a en outre été autorisée par l'Assemblée générale à racheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital, d'annuler les actions dans la limite de 10 % du capital social et bénéficie des délégations telles qu'exposées dans le présent rapport. Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer à la Direction les autorisations financières décrites au présent rapport, incluant l'émission de bons d'offre.

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

## OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, nous vous informons qu'aucune opération mentionnée à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été déclarée à la Société au cours du dernier exercice clos.

## DÉLÉGATIONS ACCORDÉES À LA DIRECTION

En application des dispositions de l'article L. 225-100, al.7 du Code du Commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2020 est présenté ci-dessous :

Type de délégation	AGE	Échéance	Montant autorisé	Utilisation en 2020	Autorisations résiduelles
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 50 000 000	-	€ 50 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	12/06/2020	AGO statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 5 000 000	-	€ 5 000 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	11/06/2019	AG statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 30 000 000	-	€ 30 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 1 432 459	-	€ 1 432 459
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions)	14/06/2018	AGO statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 1 550 514	-	€ 1 550 514
Réduction de capital (annulation d'actions)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 1 432 459		€ 1 432 459
Augmentation de capital (attribution d'actions gratuites aux salariés) (avec suppression du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 143 246		€ 143 246
Augmentation de capital (attribution d'actions gratuites aux collaborateurs des sociétés liées) (avec maintien du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2022	€ 1 432 459		€ 1 432 459
Emission de bons de souscription d'actions (avec maintien du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 30 000 000		€ 30 000 000

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2021

Vingt-deux résolutions seront soumises aux actionnaires lors de l'Assemblée générale se tenant le 10 juin 2021 à 9 heures 15.

I- Les treize premières résolutions (de la 1<sup>ère</sup> à la 13<sup>ème</sup> résolution) ainsi que les 15<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> résolutions relèvent de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et concernent : l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'affectation du résultat, l'approbation des conventions règlementées visées aux articles L. 225 38 et suivants du Code de commerce, le renouvellement du mandat d'un administrateur, le renouvellement du mandat d'un des Commissaires aux comptes titulaires, le non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, l'approbation des informations visées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, l'approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice aux Président et Membres du Conseil d'administration ainsi que pour l'exercice en cours et l'autorisation en matière de programme de rachat d'actions.

II- Les huit autres résolutions (de la 14<sup>ème</sup> à la 21<sup>ème</sup> résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire et concernent le renouvellement de certaines autorisations et délégations financières destinées à donner à votre Société les moyens financiers de se développer et de mener à bien sa stratégie ainsi que les modifications des statuts de la Société notamment pour les mettre en harmonie avec des dispositions réglementaires.

## 1/ APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 (1<sup>ÈRE</sup> RÉSOLUTION)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se soldant par un bénéfice de 20 441 237,80 €.

## 2/ APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 (2<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se soldant par un bénéfice net part du groupe de 48 928 milliers d'euros.

## 3/ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (3<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à la somme de 30 507 512,01 €, comme suit :

Détermination des sommes distribuables :

> Résultat de l'exercice	20 441 237,80 euros
> Report à nouveau	10 066 274,21 euros
<b>Montant à affecter</b>	<b>30 507 512,01 euros</b>



Affectations proposées :

> Distribution de dividendes	20 054 431,04 euros
> Report à nouveau	10 453 080,97 euros
<b>Total</b>	<b>30 507 512,01 euros</b>

Le dividende d'un montant total de 20 054 431,04 euros à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,28 euro par action, étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par VIEL & Cie.

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, un dividende a été distribué (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- > en juin 2020, au titre du résultat de l'exercice 2019, d'un montant de 0,25 € par action, soit un montant total de 17 905 542 € ;
- > en juin 2019, au titre du résultat de l'exercice 2018, d'un montant de 0,25 € par actions, soit un montant total de 18 881 422,75 € ;
- > en juin 2018, au titre du résultat de l'exercice 2017, d'un montant de 0,20 euro par action, soit un montant total de 15 505 138,20 €.

#### 4/ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS (4<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION)

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies en 2020 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance.

Elles sont également présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présente en Assemblée.

Aucune nouvelle convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice 2020.

#### 5/ RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR (5<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION)

Nous vous rappelons que le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Patrick Combes arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat de Monsieur Patrick Combes.

#### 6/ MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (6<sup>ÈME</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION)

Nous vous rappelons que les mandats d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler le mandat de Commissaire aux comptes du Cabinet FIDORG AUDIT, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Par ailleurs, conformément à la loi, nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet FIDORG.

## **7/ AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (8<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION)**

Nous vous proposons, aux termes de la 8<sup>ème</sup> résolution, de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 12 juin 2020 dans sa 5<sup>ème</sup> résolution.

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- > l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- > la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- > l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- > favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité ;
- > tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration apprécierait.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 8 euros et en conséquence le montant maximal de l'opération à 10 989 576 € tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2020 et des 5 788 600 actions autodétenues à la même date.

## **8/ APPROBATION DU RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS (9<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux, présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## 9/ APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (10<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

### 9.1/ Éléments de rémunération du Président-directeur general (11<sup>ÈME</sup> résolution)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de prendre acte de ce qu'il n'y a pas eu de rémunération fixe ou variable versée au Président du Conseil d'administration, à l'exception de la rémunération allouée en sa qualité d'administrateur, au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick Combes, Président-Directeur Général, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée générale du 12 juin 2020 dans sa 8<sup>ÈME</sup> résolution à caractère ordinaire.

Ces éléments sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous demandons également, dans la 12<sup>ÈME</sup> résolution, de bien vouloir statuer sur les mêmes conditions de rémunération au Président-Directeur Général pour l'exercice à venir.

### 9.2/ Éléments de rémunération des membres du conseil d'administration (13<sup>ÈME</sup> resolution)

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération allouée que nous vous proposons de renouveler pour le même montant de 84 000 euros. Cette somme est partagée équitablement entre tous les administrateurs, y compris le Président du Conseil d'administration.

## 10/ DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la Société.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020, le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration et l'état de leur utilisation.

### 10.1/ Autorisation concernant la réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues (14<sup>ÈME</sup> résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la 14<sup>ÈME</sup> résolution, d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler sur ses seules décisions, en conséquence de l'objectif d'annulation défini dans la 8<sup>ÈME</sup> résolution de la présente Assemblée, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédent, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires en pareille matière.

### **10.2/ Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfice et/ou primes (15<sup>ème</sup> résolution)**

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 22-10-50 du Code de commerce, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourra pas excéder cinq (5) millions d'euros, représentant environ 35 % du capital existant. Ce montant n'inclurait pas le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Cette délégation, d'une durée de 18 mois, priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **10.3/ Délégation de compétence a l'effet d'émettre des bons d'offre en cas d'offre publique au profit des actionnaires (16<sup>ème</sup> résolution)**

Nous vous proposons, d'accorder au Conseil d'administration la délégation de compétence, dans le cas d'une offre publique visant la Société, afin qu'il puisse prendre toute mesure dont la mise en œuvre serait susceptible de faire échouer l'offre, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales dans la limite de l'intérêt de la société.

Il serait notamment possible pour la société d'émettre, conformément aux articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de commerce, des bons attribués gratuitement aux actionnaires en leur permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions ce qui aura pour effet de renchérir le coût de l'opération.

Le montant maximal des actions émises ne pourra dépasser dix (10) millions d'euros.

Cette délégation serait d'une durée de 18 mois.

### **10.4/ Délégation de compétence a l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (17<sup>ème</sup> résolution)**

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée générale extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

L'Assemblée étant appelée sur des délégations susceptibles de générer des augmentations de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et pourrait décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfiques ou primes nécessaires à la libération desdites actions.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation ne pourrait porter le montant de la participation des salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 1 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente délégation.

Cette délégation aurait une durée de 18 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 30 % ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332 26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans à la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieure à cette moyenne.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière. Compte tenu des autres mesures d'intéressement des salariés mises en place par la Société le Conseil d'administration recommande le rejet de cette résolution.

#### **11/ DÉLÉGATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (18<sup>ÈME</sup> RESOLUTION)**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration, dans le cas d'une offre publique visant la Société Viel & Cie, à prendre toute mesure dont la mise en œuvre serait susceptible de faire échouer l'offre, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales dans la limite de l'intérêt de la Société. Il serait notamment possible pour la Société d'émettre des bons attribués gratuitement aux actionnaires en leur permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions ce qui aura pour effet de renchérir le coût de l'opération.

Le montant maximum de cette délégation serait de trente (30) millions d'euros et d'une durée de 26 mois.

#### **12/ AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SELON LE PRINCIPE DE RÉCIPROCITÉ ET DANS LES CONDITIONS LES DÉLÉGATIONS OCTROYÉES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (19<sup>ÈME</sup> RESOLUTION)**

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à faire usage des différentes délégations de compétences octroyées par l'Assemblée Générale en cas d'offre publique sur la Société dans le cadre du principe de réciprocité.

Cette autorisation aurait une durée de 18 mois.

#### **13/ LIMITATION GLOBALE DES PLAFONDS DES DÉLÉGATIONS PRÉVUES AUX 14<sup>ÈME</sup>, 15<sup>ÈME</sup>, 16<sup>ÈME</sup> ET 19<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTIONS DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DE LA 14<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2020 (20<sup>ÈME</sup> RESOLUTION)**

Nous vous proposons de fixer à vingt (20) millions d'euros représentant environ 14 % du capital social le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme en vertu des 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée, et de la 14<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale du 12 juin 2020, étant précisé qu'à ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et fixer à cent (100) millions d'euros ou à la contrevaletur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées.

#### **14/ MISE EN HARMONIE DES STATUTS (21<sup>ÈME</sup> RESOLUTION)**

Nous vous proposons la mise en harmonie des statuts de notre Société avec la nouvelle numérotation des articles du Code de commerce créés dans la partie dédiée aux sociétés admises sur un marché réglementé.

#### **15/ POUVOIRS**

La vingt-deuxième résolution attribue les pouvoirs généraux pour les formalités.

# DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

## PRÉAMBULE

Suite à l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, la France a transposé la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières. Cette transposition a, par conséquent, modifié l'article 225 du Code de commerce. Ce dispositif Grenelle 2 est désormais remplacé par une déclaration de performance extra-financière qui vise une approche par la matérialité, remplaçant ainsi le renseignement d'une liste des thématiques RSE préétablies.

## I. MODÈLE D'AFFAIRES

VIEL & Cie accompagne ses participations dans leur développement et agit en tant qu'investisseur professionnel et responsable dans des sociétés dans le secteur de la Finance en France et surtout à l'étranger. VIEL & Cie est ainsi un actionnaire de premier rang dans des sociétés cotées ou non cotées.

VIEL & Cie consolide deux participations majoritaires dans des sociétés cotées et une participation minoritaire par mise en équivalence dans une banque privée. Les métiers de ces pôles d'activité sont :

- > l'intermédiation financière professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, société cotée sur la bourse Suisse, détenue à hauteur de 70,89 % par VIEL & Cie et représentant 95,0 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ;
- > la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, société cotée sur Euronext Paris (compartiment C), contrôlée à 76,16 % ;
- > la banque privée, SwissLife Banque Privée, dans laquelle VIEL & Cie détient 40 % en partenariat avec le groupe SwissLife.

Les activités de ces différents pôles d'activité sont décrites en première partie du rapport de gestion du groupe « Activité 2020 » ainsi que dans la rubrique « Principaux facteurs de risque identifiés au sein du groupe ».

L'activité d'intermédiation professionnelle compte parmi ses clients les grands acteurs de la finance mondiale, banques, hedge funds, fonds de pensions, etc. Ces clients sont implantés au plus près des grandes places financières mondiales, Londres, New-York, Tokyo, Hong-Kong, Singapour, Paris pour ne citer que les plus importantes, et l'activité de Tradition s'est donc localisée au plus près d'eux. Tradition participe, par ses équipes et par la liquidité qu'elle apporte aux marchés, au bon fonctionnement des grandes places financières mondiales ainsi que des marchés émergents.

Parmi les acteurs de l'intermédiation financière, Tradition est en outre le seul acteur global et majeur à ne pas être anglo-saxon ; les principaux concurrents du Groupe sont un acteur britannique et américain. Dans ce domaine, qui est depuis longtemps dominé par les anglo-saxons, Compagnie Financière Tradition est une société suisse majoritairement contrôlée par VIEL & Cie sis à Paris.

En ce qui concerne le pôle de bourse en ligne, Bourse Direct dispose d'un savoir-faire technique qu'il maintient à Paris et qu'il met au service de ses clients. Expert de la bourse en ligne, Bourse Direct propose aux investisseurs une plateforme complète de services, d'outils et de produits financiers via Internet : actions françaises et étrangères, produits dérivés, CFD (Contract For Difference), FOREX, trackers, warrants, certificats, turbos, OPCVM, assurance-vie. La majorité des outils mis à la disposition des clients de Bourse Direct est développée en interne par des équipes techniques basées à Paris et travaillant en coordination avec la Direction générale pour mettre en œuvre la stratégie produit définie.

Par ailleurs, sous la marque Direct Securities, Bourse Direct propose une solution globale de back-office en marque blanche, à destination des établissements financiers, pour le traitement et la gestion des comptes de leurs clients. Cette prestation de sous-traitance leur apporte une maîtrise technique de l'ensemble du processus: transmission et réception d'ordres en temps réel, négociation et compensation, tenue de comptes et conservation de titres.

La société Bourse Direct développe également ses activités dans l'épargne.

Les équipes dédiées au traitement de ces opérations sont basées principalement à Paris. Bourse Direct participe ainsi au maintien sur le territoire français d'un savoir-faire technique très spécifique ainsi que d'une expertise des marchés.

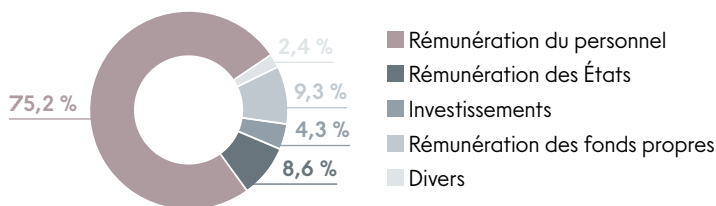
Bourse Direct est une société internet, dont la communication et les contacts avec ses clients et prospects se fait très majoritairement via ses sites internet.

La société dispose cependant d'implantations à Paris et en province qui permettent de maintenir un contact moins dématérialisé avec sa clientèle. Ainsi, la clientèle qui le souhaite peut se rendre sur rendez-vous au siège parisien de la société ou dans les agences de Lyon, de Toulouse et de Lille, afin de rencontrer des équipes commerciales ou avoir un contact direct avec les collaborateurs de la société. Ces structures permettent d'établir et de maintenir ce contact entre la société et ses clients ou prospects.

> RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

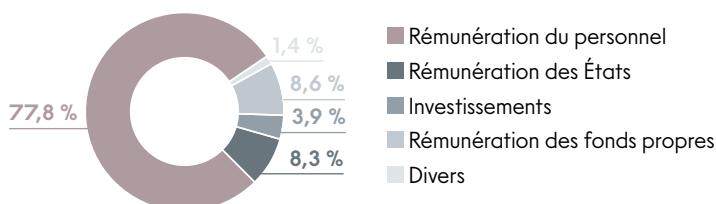
Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie ont privilégié une implantation locale, au plus près de leurs clients. Les spécificités de chaque secteur d'activité amènent une répartition de la valeur ajoutée différente, que l'on peut présenter ainsi.

Répartition de la valeur ajoutée 2020



Les salariés reçoivent plus de 75 % de la valeur ajoutée de l'année ; cela s'explique par les spécificités du secteur, c'est-à-dire la grande technicité et l'expertise personnelle nécessaires pour la production de cette valeur ajoutée. Cette répartition est proche de celle de 2019.

Répartition de la valeur ajoutée 2019





Cette répartition est stable par rapport aux années précédentes.

Au 31 décembre 2020, l'effectif consolidé de VIEL & Cie est de 2 555 personnes principalement implantées à Londres, à New York, à Tokyo, à Hong Kong, à Singapour et à Paris. Le reporting de performance extra-financière couvre les pôles d'activité détenus majoritairement, c'est-à-dire le groupe Tradition et Bourse Direct.

## II. GESTION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

### 1. IDENTIFICATION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS SIGNIFICATIFS

Les risques extra-financiers ont été intégrés dans la cartographie des risques Groupe. La cotation de chacun des risques a été déterminée conformément à la méthode Groupe d'évaluation des risques intégrant notamment la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel.

Les risques RSE significatifs identifiés par le Groupe sont les suivants :

Catégorie	Thème	Sous-thème	Risque RSE	Pôle d'activité
Social	Emploi et compétences	Attractivité et recrutement des talents	Risque de non attractivité et de perte des talents liés à des rémunérations inadaptées	Intermédiation professionnelle et Bourse en ligne
Social	Emploi et compétences	Formation	Risque d'insuffisance des formations face aux réglementations en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	Intermédiation professionnelle et Bourse en ligne
Environnement	Changement climatique et énergie	Efficacité énergétique et énergies renouvelables	Risque lié à l'évolution des consommations énergétiques et de la revue des dispositifs favorisant le respect du développement durable	Intermédiation professionnelle et Bourse en ligne
Sociétal	Engagements sociétaux	Qualité des produits / services et relation clients	Risque d'atteinte à la satisfaction client lié au non respect de la loyauté des pratiques, notamment en matière de sécurité des données de la clientèle de particuliers	Bourse en ligne
Lutte contre la corruption	Lutte contre la corruption	Corruption / Ethique	Risque d'insuffisance en matière de lutte contre la corruption	Intermédiation professionnelle et Bourse en ligne
Lutte contre l'évasion fiscale	Lutte contre l'évasion fiscale	Evasion fiscale	Risque d'insuffisance en matière de lutte contre l'évasion fiscale	Bourse en ligne

Les autres thématiques exclues pour ce rapport sont présentées dans la table de concordance.

Compte tenu du secteur d'activité dans lequel opèrent les filiales du Groupe et leur faible empreinte écologique, les indicateurs environnementaux ne représentent pas un enjeu majeur, et très peu sont à ce jour déployés de façon homogène ; le Groupe se caractérise plutôt par des pratiques impulsées au niveau local et les filiales françaises du Groupe, de par la réglementation qui leur est applicable, affichent un degré de maturité supérieur.

Il en est de même pour les indicateurs sociaux ; en effet, le Groupe est organisé de façon relativement décentralisée ; la rapidité de la décision et la vitesse d'adaptation au marché étant des critères importants dans le secteur de l'intermédiation financière et de la bourse en ligne, les centres de décisions sont situés au plus près des problématiques opérationnelles.

Du fait de cette organisation et de l'information disponible, le périmètre de reporting peut varier en fonction des indicateurs sociaux publiés.

## 2. ATTRACTIVITÉ ET RECRUTEMENT DES TALENTS

Au 31 décembre 2020, les filiales opérationnelles détenues majoritairement par VIEL & Cie emploient 2 553 salariés répartis dans les différentes implantations du Groupe à travers le monde contre 2 443 en 2019.

Le secteur de l'intermédiation professionnelle se caractérise par un taux de rotation important ; cet état de fait est lié à des pratiques de marché, et les arrivées et départs d'opérateurs sont inhérents à ce secteur d'activité. Le taux de rotation affiché est considéré comme structurel.

### 1.1 Politique salariale

Dans le cadre de sa politique salariale, chaque pôle opérationnel assure une gestion individualisée des salaires, valorisant l'expertise et les responsabilités de chacun, et des rémunérations variables tenant compte des performances tant individuelles que collectives et des objectifs de rentabilité fixés pour chacune des filiales opérationnelles. Les grands axes de gestion des effectifs et des talents sont communiqués aux différentes filiales dans le cadre de la politique Groupe dédiée. Le secteur de l'intermédiation professionnelle se caractérise par une forte technicité, et une production de valeur ajoutée très dépendante du facteur humain ; c'est dans ce cadre que les différentes filiales opérationnelles sont amenées à fixer leurs pratiques, afin de recruter et de conserver les talents. Cet objectif passe dans une très large mesure par la rémunération accordée aux salariés, ce qui explique que c'est à un niveau très décentralisé que ces décisions sont prises. Sans remettre en cause la pertinence des efforts d'harmonisation et la fixation de grands objectifs, la fixation de politiques générales et globales est peu pertinente dans ce secteur d'activité, à l'exclusion des aspects réglementaires.

### 1.2 Effectif consolidé au 31 décembre par fonction

31/12/2020	Front	Support	Total
Pôle d'intermédiation professionnelle	1 631	811	2 442
Pôle de bourse en ligne	15	96	111
<b>Effectif total</b>	<b>1 646</b>	<b>907</b>	<b>2 553</b>

Au 31 décembre 2019, la répartition était la suivante :

31/12/2019	Front	Support	Total
Pôle d'intermédiation professionnelle	1 543	795	2 338
Pôle de bourse en ligne	15	90	105
<b>Effectif total</b>	<b>1 558</b>	<b>885</b>	<b>2 443</b>

Mouvements de personnel en 2020 :

	Effectif au 31/12/2019	Entrées	Sorties	Effectif au 31/12/2020
Effectif total	2 443	368	-258	2 553

### 3. FORMATION

Les pôles opérationnels de VIEL & Cie opèrent dans un secteur financier qui a connu depuis quelques années un renforcement drastique des règles qui lui sont applicables (règles de marché, règles éthiques et déontologiques, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, etc).

Des formations sont dispensées dans toutes les sociétés du Groupe, en fonction des réglementations et besoins locaux, principalement axées sur les exigences réglementaires.

En 2020, en raison de la crise sanitaire qui a impacté une grande majorité des bureaux, de nombreuses formations n'ont pas pu être maintenues, à l'exception de celles dotées d'un format e-learning. Une forte baisse des heures de formation est donc constatée au sein du groupe. La pertinence de cet indicateur en comparaison avec l'année 2019 est donc biaisée. En 2020, sur l'ensemble du groupe, les salariés ont bénéficié de 3 789 heures de formation (hors zone UK) contre 24 990 heures en 2019 (hors Asie-Pacifique).

Sont concernées des formations dispensées par un organisme dédié ou des formations organisées en interne pour l'ensemble des salariés du Groupe sur des sujets réglementaires relatifs par exemple à la détection des abus de marché ou les impacts des évolutions réglementaires sur le métier. Ces formations sont obligatoires et sont effectuées par des moyens informatiques ou par des séminaires, en fonction des sujets.

Ces formations dispensées aux salariés ont également pour but d'assurer la correcte adéquation entre les connaissances et les compétences de chaque salarié avec le poste qu'il occupe, mais également d'assurer leur maintien et leur progression, dans le cadre d'une démarche permanente d'amélioration des processus des sociétés, et de formation de leur personnel.

Dans le cadre de l'activité du Groupe, une part importante de la formation est également assurée par la transmission du savoir entre salariés, ou par le recrutement ponctuel de personnes aux compétences techniques spécifiques.

### 4. SATISFACTION CLIENTS ET PROTECTION DES DONNÉES

#### > SATISFACTION CLIENTS

Les clients de l'activité d'intermédiation professionnelle sont, en fonction des produits donnés, principalement des opérateurs de grandes banques mondiales, des hedge funds, des compagnies d'assurance ou des gestionnaires d'actifs. La relation client avec ce type de contrepartie repose notamment sur des contacts personnels et des besoins ponctuels exprimés par la clientèle. La relation est, de plus, très largement encadrée par des règles prudentielles et de marché.

Dans le cadre de l'activité de bourse en ligne, qui s'adresse principalement à une clientèle de particuliers, Bourse Direct dispose d'équipes dédiées au Service client qui assure un suivi et une coordination avec les autres services de la société pour proposer une qualité de service en adéquation avec les attentes des clients. Des outils sont à la disposition de la clientèle pour suivre leur besoin et répondre à des questions ou réclamations. Le mode de communication le plus utilisé aujourd'hui est le courriel adressé par les clients au service dédié qui fait l'objet d'une réponse adaptée à chaque demande. Les clients peuvent également contacter ce service par téléphone ou par courrier. Les demandes sont prises en compte et font l'objet d'une réponse formelle. Bourse Direct travaille en permanence à l'amélioration de son Service client et participe régulièrement à des contrôles par des organismes externes afin d'identifier les points de faiblesse de son service.

Dans le cadre de cette démarche, Bourse Direct dispose d'un service de formations qu'elle met à la disposition de ses clients mais également de toute personne désireuse d'accroître ses connaissances dans le domaine de la bourse ou de la finance en général ; ces formations sont présentées dans la partie « formations » du site internet de Bourse Direct. Ces sessions de formation, délivrées gratuitement, illustrent la volonté de Bourse Direct de s'inscrire comme un acteur majeur soucieux d'une part de la compétence et de la formation de ses clients, et d'autre part de la connaissance générale des marchés financiers et de leur mode de fonctionnement. Bourse Direct a participé à cinq reprises à l'élection du meilleur Service client de l'année. Cette démarche a conduit à identifier les principaux leviers de la satisfaction clients ainsi que les forces et faiblesses de la Société, un plan d'actions ayant été mis en place. Ces efforts ont été récompensés plusieurs années de suite depuis fin 2014 par l'obtention de la meilleure note et donc l'élection en tant que Service client de l'année 2015, 2016, 2017 et 2018. De plus, Bourse Direct a reçu le label des Dossiers de l'Épargne 2017, 2018 et 2019 et a été primé pour la qualité de son service Client en recevant le label d'Excellence. En 2019 et en 2020, la société a reçu plusieurs distinctions pour son nouveau contrat d'assurance-vie Bourse Direct Horizon.

#### > PROTECTION DES DONNÉES

Pour Bourse Direct, entité du Groupe qui détient des fonds de la clientèle, la protection des clients est assurée d'une part par la sécurisation de leurs transactions et de l'accès à leurs données personnelles et d'autre part par la prévention et l'information fournie sur les produits notamment complexes dans le cadre de passages d'ordres. La sécurité des données personnelles est désormais régie par le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018.

## 5. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les sociétés du Groupe VIEL & Cie n'ignorent pas les conclusions présentées par le GIEC dans son cinquième rapport dont la troisième partie a été présentée le 13 avril 2014, même si, compte tenu de son activité, le Groupe a un impact environnemental direct très limité.

Le Groupe reste néanmoins sensible aux enjeux environnementaux et met en œuvre des mesures concrètes dès que cela est pertinent.

Dans le secteur de l'intermédiation professionnelle comme dans celui de la bourse en ligne, le principal consommable auquel les sociétés ont recours pour leur activité est l'énergie. L'activité nécessite également l'utilisation de matériels informatiques destinés à l'infrastructure technique.

De ce fait, les sociétés du Groupe s'engagent en interne dans plusieurs projets visant à réduire la consommation d'énergie et mènent depuis plusieurs années des actions concrètes visant à limiter l'impact de leur activité sur l'environnement.

L'électricité est consommée pour l'activité quotidienne de l'entreprise, éclairage et climatisation, ainsi que par la majorité des appareils et de l'infrastructure technique des sociétés opérationnelles. Différentes initiatives ont été mises en place afin de réduire l'empreinte environnementale des sociétés du Groupe.

Ainsi, pour les zones Amériques et Royaume-Uni (lesquels représentent les deux plus importants bureaux du groupe), les sociétés opérationnelles ont mené une action de changement de l'éclairage électrique, afin d'utiliser des LED et des détecteurs de présence ; l'économie par rapport à la consommation annuelle de l'ancien système a été estimée à 30 % aux Etats-Unis. De plus, les sources d'énergie ont été diversifiées lorsque cela était possible afin de privilégier les énergies renouvelables.

De plus en plus, les bureaux font le choix d'équipements bénéficiant d'un meilleur rating d'efficacité énergétique, d'un système de gestion des lumières, de détecteurs de présence, et dans le cas de déménagement de bureaux, intègrent des locaux moins consommateurs d'énergies, voire sont écocertifiés.

Le second poste le plus consommateur d'énergie est l'utilisation, d'une part, de l'infrastructure informatique et, d'autre part, du matériel informatique utilisé par les collaborateurs. L'infrastructure informatique des sites parisiens du Groupe a fait l'objet d'un projet de déménagement dans un data center externe début 2016 permettant ainsi de mutualiser la consommation d'énergie et donc de la réduire. Le prestataire auquel la Société a recours est certifié ISO 50001 (Management de l'énergie). Ce dernier, dans le cadre d'une politique de green IT autoproduit une grande partie de son énergie. Les entités du Royaume-Uni et de la zone Amériques ont également recours à un data center externalisé dont la part des énergies renouvelables utilisées s'approche des 100 % de la consommation d'énergie.

En raison de la crise sanitaire qui a touché une très large proportion des bureaux du Groupe, le recours au télé-travail a souvent été mis en place. Ceci a entraîné une très forte baisse de la consommation d'électricité dans les locaux des bureaux du groupe VIEL & Cie. Néanmoins, pour Paris notamment, compte tenu de l'augmentation des activités de Bourse Direct, une forte hausse de la consommation d'électricité des data centers est à noter. Ainsi, en 2020, la consommation électrique des locaux des entités du groupe (hors Asie-Pacifique) est de 2 878 mWh contre 4 140 mWh en 2019.

## 6. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les pôles opérationnels de VIEL & Cie interviennent dans un secteur marqué par une très forte régulation et par des normes prudentielles très strictes.

A titre d'exemple, les filiales du Groupe ont établi des procédures et mis en place un dispositif de lutte contre le blanchiment, qui inclut la surveillance de l'instrumentalisation éventuelle des opérations transactionnelles pour se livrer au blanchiment ou à la corruption. Cette surveillance est basée notamment sur la connaissance du client et sur l'utilisation d'outil de filtrage des transactions. Les opérations susceptibles de représenter la matérialisation d'un acte de blanchiment ou de corruption sont analysées et donnent lieu le cas échéant à une déclaration de soupçon auprès des autorités compétentes en matière de lutte contre le blanchiment (Tracfin en France par exemple).

Des règles similaires s'appliquent dans l'ensemble des entités du Groupe. A ce titre, un code d'éthique a été rédigé par Compagnie Financière Tradition, et est applicable à l'ensemble de ses filiales. Il est disponible sur le site internet de la société, rubrique « compliance ».

A la suite de l'adoption de la loi Sapin 2, le Groupe a revu et renforcé le dispositif déjà en place. Ce dernier est encadré par un code de conduite anti-corruption.

## 7. LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Le Groupe applique, dans le cadre de ses activités, différentes politiques et procédures permettant de couvrir le risque d'évasion fiscale, à savoir, par exemple, l'existence d'un code de conduite comprenant la lutte contre l'évasion fiscale, des politiques sur le respect de la transparence fiscale (FATCA-CRS) et, l'application des procédures KYC (Know Your Customer) lors de l'entrée en relation avec les clients incluant la prise en compte de la classification des pays de résidence par exemple, ou encore l'application de dispositifs de lutte contre les abus de marché qui ont notamment pour objectif de détecter les opérations suspectes qui pourraient être liées à de l'évasion fiscale.

Il faut toutefois noter qu'en ce qui concerne la plus importante activité du groupe, il n'y a pas de tenue de compte de client, mais simplement de l'intermédiation. Dans le cadre de ses activités avec une clientèle de particuliers, il est à noter que la clientèle de Bourse Direct est très largement française. Les comptes de clients américains avaient par ailleurs tous été clôturés avant l'entrée en application des règles FATCA.

Enfin, le Groupe soumet annuellement la déclaration Pays par Pays (CBCR).

### > POLITIQUE DE PRIX DE TRANSFERT

Le modèle de politique de prix de transfert du Groupe est conforme aux recommandations OCDE. Ce dernier est limité à la rémunération de redevances de marque et à des management fees. Les entités du Groupe font l'objet régulièrement de contrôles fiscaux au cours desquels est revue la conformité de la politique de prix de transfert.

### > ABSENCE DE PRÉSENCE COMMERCIALE DANS DES ÉTATS OU PAYS NON COOPÉRATIFS

Le Groupe n'exerce pas d'activités dans des pays considérés comme des États ou des territoires non coopératifs conformément à l'article 238-0 A du code général des impôts.

## TABLE DE CONCORDANCE

Ref	Thème	Chapitres et justification des éventuelles exclusions
1	Respect des droits de l'homme	Les filiales directes et indirectes de VIEL & Cie exercent dans le secteur de l'intermédiation professionnelle ou de la bourse en ligne. Par conséquent, aucune action spécifique engagée en faveur des droits de l'homme n'est nécessaire.
2	Lutte contre la corruption	Cf 6.
3	Changement climatique (contribution et adaptation)	Cf 5.
4	Economie circulaire	Les filiales directes et indirectes de VIEL & Cie exercent dans le secteur de l'intermédiation professionnelle ou de la bourse en ligne. Leur impact environnemental direct sur ce thème est donc très limité.
5	Gaspillage alimentaire	Les filiales directes et indirectes de VIEL & Cie exercent dans le secteur de l'intermédiation professionnelle ou de la bourse en ligne. Leur impact environnemental direct sur ce thème est donc très limité.
6	Accords collectifs et impacts	<p>Chaque pays dispose de son propre corpus de règles d'information et de consultation du personnel auquel chaque société consolidée doit se conformer.</p> <p>La France dispose à ce titre d'une organisation spécifique. La consultation du personnel s'effectue dans le cadre d'une DUP (Délégation Unique du Personnel). Des réunions mensuelles du Comité d'Entreprise sont organisées afin de traiter les différents sujets relatifs au personnel, ainsi que des réunions des délégués du personnel. Des comptes rendus des réunions des Comités d'Entreprise sont affichés sur un tableau prévu à cet effet au sein de l'entreprise. Plusieurs réunions avec le représentant syndical et un représentant du Comité d'Entreprise sont organisées avec la Direction de la société dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).</p>
7	Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité	<p>Les sociétés du groupe VIEL &amp; Cie veillent à ne pratiquer aucune discrimination à l'embauche, les seuls critères retenus relevant de l'adéquation entre le profil des différents candidats avec le poste à pourvoir. Les mêmes principes servent de base à la politique salariale.</p> <p>La lutte contre les discriminations est par ailleurs intégrée dans les procédures éthiques des principales sociétés du Groupe ou mise à disposition des salariés. La plupart de ces sociétés disposent ainsi de procédures et de guides à ce sujet, et dispensent des formations sur ce thème ; ces documents sont relayés dans la zone Amérique, au Royaume-Uni et sur le pôle de bourse en ligne par le biais d'un intranet à la disposition des salariés. En complément, les règles locales sont parfois amenées à encourager ce type de formation, notamment aux Etats-Unis où des formations en matière de non-discrimination sont organisées.</p>
8	Engagements sociétaux	<p>Tradition participe, par ses équipes et par la liquidité qu'elle apporte aux marchés, au bon fonctionnement des grandes places financières mondiales ainsi que des marchés émergents.</p> <p>Le pôle de bourse en ligne, Bourse Direct dispose d'un savoir-faire technique qu'il maintient à Paris et qu'il met au service de ses clients. Bourse Direct dispose d'un service de formations qu'elle met à la disposition de ses clients mais également de toute personne désireuse d'accroître ses connaissances dans le domaine de la bourse ou de la finance en général ; ces formations sont présentées dans la partie « formations » du site internet de Bourse Direct. Ces sessions de formation, délivrées gratuitement, illustrent la volonté de Bourse Direct de s'inscrire comme un acteur majeur soucieux d'une part de la compétence et de la formation de ses clients, et d'autre part de la connaissance générale des marchés financiers et de leur mode de fonctionnement.</p>
9	Lutte contre l'évasion fiscale	Cf 7.

# TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	16 120	15 430	15 105	14 325	14 325
Nombre d'action ordinaires (en milliers)	80 599	77 151	75 526	71 623	71 623
<b>Opérations et résultats de l'exercice social (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 725	10 166	10 756	11 271	14 075
Impôt sur le bénéfice	-161	376	443	62	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 261	10 541	10 872	13 400	20 441
Résultat distribué	13 116	15 505	18 881	17 906	*
<b>Résultat par action (en euros)</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,09	0,14	0,15	0,16	0,20
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,08	0,14	0,14	0,19	0,29
Dividende attribué à chaque action	0,17	0,20	0,25	0,25	*
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	1	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice social (en milliers d'euros)	326	325	331	347	510
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) (en milliers d'euros)	135	139	143	142	232

\* Un dividende de 0,28 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 10 juin 2021.





# COMMUNIQUÉS DE PRESSE

# SYNTHÈSE DES INFORMATIONS RENDUES PUBLIQUES EN 2020 ET EN 2021

## > INFORMATIONS FINANCIÈRES

Date	Objet
3 février 2020	Chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2019
18 mars 2020	Résultats annuels 2019
30 avril 2020	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2020
3 juin 2020	Mise à disposition du rapport financier annuel 2019
3 août 2020	Chiffre d'affaires du second semestre 2020
9 septembre 2020	Résultats du premier semestre 2020
30 septembre 2020	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2020
5 novembre 2020	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2020
3 février 2021	Chiffre d'affaires 2020
19 mars 2021	Résultats annuels 2020

## INFORMATION SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2020

### > PREMIER TRIMESTRE 2020 :

CHIFFRE D'AFFAIRES DE 271,1 MILLIONS D'EUROS  
HAUSSE DE 23,4 % À COURS DE CHANGE COURANTS  
(HAUSSE DE 21,4 % À COURS DE CHANGE CONSTANTS\*)

L'activité du premier trimestre 2020 s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire progressive découlant du COVID-19 engendrant une très forte volatilité sur les marchés financiers, particulièrement au cours du mois de mars, une augmentation notable des volumes d'activité et un impact positif sur le chiffre d'affaires de VIEL & Cie.

Ainsi, au premier trimestre 2020, le chiffre d'affaires consolidé des filiales opérationnelles de VIEL & Cie s'élève à **271,1 millions d'euros** contre 219,7 millions d'euros sur la même période en 2019, en hausse de 23,4 % à cours de change courants. A cours de change constants, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 266,6 millions d'euros en hausse de 21,4 %.

L'augmentation notable des volumes d'activité et l'impact positif sur les revenus du Groupe Compagnie Financière Tradition démontrent, une fois de plus, le caractère essentiel du cœur de métier de Compagnie Financière Tradition dans la recherche de liquidité sur les différentes classes d'actifs sur les marchés financiers dans le monde, tout en optimisant le prix pour ses clients. Compagnie Financière Tradition est l'un des 3 acteurs globaux du secteur opérant dans le plus grand marché mondial. Le chiffre d'affaires de Compagnie Financière Tradition enregistre une hausse de 20,5 % à cours de change constants sur la période.

Bourse Direct, leader de la bourse en ligne en France a enregistré une augmentation significative de son volume d'activité et de son recrutement de nouveaux comptes, portée par un intérêt croissant de la clientèle de particuliers pour l'investissement direct en actions. Le chiffre d'affaires de Bourse Direct enregistre une hausse de 47,2 % avec un nombre d'ordres exécutés en hausse de 91,5 % au premier trimestre 2020.

*\* Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change courants sont calculées sur la base des cours moyens de la période, comparés aux cours moyens de la période précédente dans le cadre de la conversion des devises des filiales consolidées du groupe. Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change constants sont calculées en retenant les cours de conversion moyens de la période N-1 sur les deux périodes de comparaison.*

Paris, le 30 avril 2020

## INFORMATION SEMESTRIELLE 2020 : CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

### > CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2020 :

505,5 MILLIONS D'EUROS

CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE 16,1 % À COURS DE CHANGE COURANTS\*

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires consolidé des filiales opérationnelles de VIEL & Cie s'élève à **505,5 millions d'euros** contre 435,3 millions d'euros sur la même période en 2019, en hausse de 16,1 % à cours de change courants.

A cours de change constants, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 500,7 millions d'euros en hausse de 15,0 %.

Le chiffre d'affaires consolidé du deuxième trimestre 2020 s'établit à 234,3 millions d'euros contre 215,7 millions d'euros en 2019, en hausse de 8,7 % à cours de change courants. A cours de change constants, le chiffre d'affaires est en hausse de 8,5 %.

A cours de change courants, l'évolution des chiffres d'affaires consolidés semestriels par pôle d'activité est la suivante :

En millions d'euros	S1 2020	S1 2019
Intermédiation professionnelle	482,0	419,9
Bourse en ligne	23,5	15,4
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>505,5</b>	<b>435,3</b>

La situation financière du Groupe n'a pas connu de changement significatif depuis la publication de son rapport financier annuel 2019.

*\* Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change courants sont calculées sur la base des cours moyens de la période comparés aux cours moyens de la période précédente dans le cadre de la conversion des devises des filiales consolidées du groupe. Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change constants sont calculées en retenant les cours de conversion moyens de la période N-1 sur les deux périodes de comparaison.*

Paris, le 3 août 2020

## INFORMATION SEMESTRIELLE 2020 : RÉSULTATS CONSOLIDÉS

### > RÉSULTATS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2020

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ À 505,5 M€ EN HAUSSE DE 16,1 %

RÉSULTAT AVANT IMPÔT DE 63,4 M€ EN HAUSSE DE 46,0 %

RÉSULTAT NET À 52,8 M€, EN HAUSSE DE 50,1 %

RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE À 37,2 M€, EN HAUSSE DE 50,5 %

En millions d'euros	1 <sup>er</sup> semestre 2020	1 <sup>er</sup> semestre 2019	Var 2018/2019* à cours de change variables	Var 2018/2019* à cours de change constants
Chiffre d'affaires consolidé	505,5	435,3	+16,1 %	+15,0 %
Résultat d'exploitation	58,1	36,2	+60,4 %	+58,6 %
Résultat avant impôt	63,4	43,4	+46,0 %	+44,9 %
Résultat net consolidé	52,8	35,2	+50,1 %	+48,7 %
Résultat net - part du groupe	37,2	24,7	+50,5 %	+49,2 %
Intérêts minoritaires	15,6	10,5	+49,2 %	+47,5 %

\* Sur la base des données calculées en milliers d'euros.

## ÉVOLUTION DES PÔLES D'ACTIVITÉ

Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent ayant entraîné une forte volatilité sur les marchés, les filiales de VIEL & Cie ont connu une activité soutenue et une amélioration de la rentabilité globale du Groupe.

Face à la crise sanitaire de la COVID 19, le groupe Compagnie Financière Tradition a opté pour une approche régionale en fonction de l'avancée de l'épidémie et des mesures nationales, en privilégiant à la fois la santé des collaborateurs et la continuité du service aux clients. Globalement et progressivement des mesures ont été implémentées dans les différentes régions, avec un recours massif au télétravail, et le respect de distance de sécurité entre collaborateurs au sein des bureaux pour ceux qui ne sont pas en télétravail. Bourse Direct a maintenu, pendant cette période, la continuité de son activité grâce à la motivation et au professionnalisme de ses équipes qui ont poursuivi leurs missions en télétravail sans rupture de service pour les clients. Bourse Direct continue de s'assurer du maintien de la qualité de son service client tout en garantissant la sécurité et la santé de ses collaborateurs.

### > PÔLE D'INTERMÉDIATION PROFESSIONNELLE

L'activité du premier semestre 2020 s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire progressive engendrant une augmentation de la volatilité sur les marchés financiers, particulièrement au cours du mois de mars. L'augmentation notable des volumes d'activité et l'impact positif sur les revenus du Groupe démontrent, une fois de plus, le caractère essentiel du cœur de métier de Compagnie Financière Tradition dans la recherche de la liquidité sur les marchés financiers, sur les différentes classes d'actifs mondialement et ce, tout en optimisant le prix pour ses clients.

Dans ce contexte, le groupe Compagnie Financière Tradition (CFT) enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 512,8 millions de francs suisses contre 474,3 millions de francs suisses au premier semestre 2019, soit une hausse de 13,6 % à cours de change constants. A cours de change courants, le chiffre d'affaires consolidé de Compagnie Financière Tradition ressort en hausse de 8,1 %.

Le résultat d'exploitation publié s'établit à 58,1 millions de francs suisses contre 39,5 millions de francs suisses en 2019, soit une hausse de 54,2 % à cours de change constants pour une marge d'exploitation de 11,3 % contre 8,3 % pour la période précédente.

Ainsi, le résultat net consolidé ressort à 51,5 millions de francs suisses contre 36,8 millions de francs suisses au premier semestre 2019. Le résultat net part du Groupe s'établit à 48,7 millions de francs suisses contre 34,2 millions de francs suisses en 2019, en hausse de 50,0 % à cours de change constants.

### > PÔLE DE BOURSE EN LIGNE

Dans ce contexte de marché, marqué par une très forte volatilité, Bourse Direct a exécuté près de 3,5 millions d'ordres sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020, soit plus de 2 fois les volumes enregistrés au 1<sup>er</sup> semestre 2019 et supérieur à l'ensemble de l'année 2019.

Le recrutement de nouveaux clients au cours de ce semestre 2020 a également été exceptionnel, en croissance de 231,8 %, soit plus de 3 fois le nombre de comptes recrutés sur la même période en 2019 et supérieur à l'ensemble de l'année 2019. Bourse Direct enregistre ainsi près de 193 000 comptes au 30 juin 2020.

Les produits d'exploitation bancaire de Bourse Direct s'établissent à 23,6 millions d'euros au premier semestre, en hausse de 48,8 % par rapport à la même période en 2019.

### > PÔLE DE BANQUE PRIVÉE ET DE GESTION D'ACTIFS

L'activité de SwissLife Banque Privée, dont VIEL & Cie détient 40 %, a connu un produit net bancaire en hausse (+14,0 %) à 28,4 millions d'euros au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 contre 24,9 millions d'euros pour la même période en 2019. Le résultat d'exploitation est bénéficiaire sur la période.

## RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires consolidé des filiales opérationnelles de VIEL & Cie s'élève à 505,5 millions d'euros contre 435,3 millions d'euros sur la même période en 2019, en hausse de 16,1 % à cours de change courants. A cours de change constants, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 500,7 millions d'euros en hausse de 15,0 %.

A cours de change courants, l'évolution des chiffres d'affaires consolidés trimestriels par pôle d'activité est la suivante :

En millions d'euros	2020			2019		
	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	Total	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	Total
Intermédiation professionnelle	259,9	222,1	482,0	212,1	207,8	419,9
Bourse en ligne	11,2	12,3	23,5	7,6	7,8	15,4
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>271,1</b>	<b>234,4</b>	<b>505,5</b>	<b>219,7</b>	<b>215,6</b>	<b>435,3</b>

Le résultat d'exploitation consolidé de VIEL & Cie, s'établit à 58,1 millions d'euros contre 36,2 millions d'euros sur la même période en 2019 soit une hausse de 60,4 % en raison principalement de la hausse du chiffre d'affaires. A cours de change constants, le résultat d'exploitation s'inscrit en hausse de 58,6 % par rapport au premier semestre 2019.

Le résultat financier enregistre une perte de 6,3 millions d'euros au premier semestre 2020 contre une perte de 3,3 millions d'euros sur la même période en 2019. Cette variation s'explique notamment par un résultat de change négatif ainsi qu'une hausse de la charge nette d'intérêts.

Ainsi, le résultat net consolidé de VIEL & Cie s'inscrit en hausse de 50,1 % à 52,8 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 35,2 millions d'euros sur la même période en 2019. La contribution des sociétés associées et des coentreprises enregistre une progression de 10,3 % participant ainsi à la hausse du résultat net consolidé.

Le résultat net - part du groupe enregistre ainsi une hausse de 50,5 % au premier semestre 2020 comparé à 2019 et s'élève à 37,2 millions d'euros, contre 24,7 millions d'euros en 2019. A cours de change constants, le résultat net - part du groupe est en hausse de 49,2 %.

Ce résultat porte les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie à 493,9 millions d'euros au 30 juin 2020, dont 373,6 millions d'euros pour la part du Groupe et après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 23,6 millions d'euros

Les procédures d'examen limité sur les comptes semestriels ont été effectuées par les commissaires aux comptes. Leur rapport d'examen limité est en cours d'émission.

## PERSPECTIVES

Après un premier semestre en bonne progression par rapport à l'année précédente, le groupe Compagnie Financière Tradition a constaté un ralentissement de son activité au cours de l'été. Le groupe entend poursuivre sa stratégie de croissance tout en maintenant son attention sur la gestion des coûts.

Sur son activité bourse en ligne, Bourse Direct entend continuer en 2020, d'offrir à ses clients des services toujours plus innovants, sur tous les supports mobiles, en adaptant son offre aux évolutions technologiques, tout en conservant les tarifs les plus compétitifs du marché, associé à un service d'experts de la bourse et de pédagogie. Par ailleurs Bourse Direct accélèrera le développement de son pôle Epargne.

*Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change variables sont calculées sur la base des cours moyens de l'exercice de l'année comparés aux cours moyens de l'année précédente dans le cadre de la conversion des devises des filiales consolidées du groupe. Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change constants sont calculées en retenant les cours de conversion moyens de l'année N-1 sur les deux années de comparaison.*

**Paris, le 10 septembre 2020**

## INFORMATION SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DU TROISIÈME TRIMESTRE 2020

> CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ AU 30 SEPTEMBRE 2020  
DE 686,8 MILLIONS D'EUROS,  
EN HAUSSE DE 5,1 % À COURS DE CHANGE COURANTS  
(+5,6 % À COURS DE CHANGE CONSTANTS\*)

Sur les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires consolidé des filiales opérationnelles de VIEL & Cie s'établit à **686,8 millions d'euros** contre 653,5 millions d'euros sur la même période en 2019, en hausse de 5,1 % à cours de change courants. A cours de change constants, le chiffre d'affaires enregistre une hausse de 5,6 %.

Le chiffre d'affaires consolidé au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 atteint 181,3 millions d'euros, en baisse de 16,9 % à cours de change courants. A cours de change constants, le chiffre d'affaire trimestriel affiche une baisse de 13,3 %.

La contribution des différents pôles d'activité au chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

En millions d'euros	2020	2019
Intermédiation professionnelle	654,2	630,5
Bourse en ligne	32,6	23,0
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>686,8</b>	<b>653,5</b>

Après un premier semestre en forte progression dans un contexte de pandémie de COVID-19 engendrant une volatilité exacerbée sur les marchés financiers, l'activité d'intermédiation professionnelle avec Compagnie Financière Tradition enregistre un recul de son activité lors du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020. Cette évolution récente doit néanmoins être mise en perspective d'un niveau d'activité particulièrement soutenue, enregistrée lors du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente. Sur les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires connaît une hausse de 3,8 % à cours de change courants (+4,3 % à cours de change constants).

L'activité de bourse en ligne poursuit sa croissance avec une hausse du nombre d'ordres exécutés de 83 % au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 et un chiffre d'affaires également en hausse de 20,6 % comparé à la même période en 2019. Sur les 9 premiers mois de l'année 2020, le chiffre d'affaires est en croissance de 42,1 %.

La situation financière du Groupe n'a pas connu de changement significatif depuis la publication de son rapport financier semestriel 2020.

*\* Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change courants sont calculées sur la base des cours moyens de la période, comparés aux cours moyens de la période précédente dans le cadre de la conversion des devises des filiales consolidées du groupe. Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change constants sont calculées en retenant les cours de conversion moyens de la période N-1 sur les deux périodes de comparaison.*

Paris, le 5 novembre 2020



## INFORMATION ANNUELLE : CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2020

> CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DE 888,1 MILLIONS D'EUROS EN 2020  
EN CROISSANCE DE 3,1 % À COURS DE CHANGE COURANTS  
(+4,8 % À COURS DE CHANGE CONSTANTS\*)

Le chiffre d'affaires consolidé des filiales opérationnelles de VIEL & Cie atteint 888,1 millions d'euros pour l'année 2020 contre 861,9 millions d'euros sur la même période en 2019, en hausse de 3,1 % à cours de change courants. A cours de change constants, le chiffre d'affaires consolidé affiche une hausse de 4,8 % pour atteindre 902,8 millions d'euros.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, le chiffre d'affaires consolidé des filiales du Groupe s'élève à 201,4 millions d'euros, en baisse de 3,3 % à cours de change courants par rapport à 2019 et en hausse de 2,2 % à cours de change constants.

La contribution des différents pôles d'activité au chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

En millions d'euros	2020	2019
Intermédiation professionnelle	843,6	830,5
Bourse en ligne	44,5	31,4
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>888,1</b>	<b>861,9</b>

L'activité d'intermédiation professionnelle connaît une hausse de 1,6 % à cours de change courants et de 3,4 % à cours de change constants. L'activité du pôle de bourse en ligne affiche une hausse de son chiffre d'affaires en 2020 de 41,8 % par rapport à 2019.

La société publiera ses résultats de l'exercice 2020 le 19 mars 2021.

\* Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change courants sont calculées sur la base des cours moyens de la période comparés aux cours moyens de la période précédente dans le cadre de la conversion des devises des filiales consolidées du groupe. Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change constants sont calculées en retenant les cours de conversion moyens de la période N-1 sur les deux périodes de comparaison.

Paris, le 3 février 2021

## INFORMATION ANNUELLE : RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2020

> CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ À 888,1 MILLIONS D'EUROS,  
 EN HAUSSE DE 3,1 % À COURS DE CHANGE VARIABLES (+4,8 % À COURS DE CHANGE CONSTANTS)  
 RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE 102,4 MILLIONS D'EUROS (+31,0 %)  
 (Y COMPRIS SOCIÉTÉS ASSOCIÉES)  
 RÉSULTAT AVANT IMPÔT À 86,2 MILLIONS D'EURO (+24,4 %)  
 RÉSULTAT NET 71,6 MILLIONS D'EUROS  
 RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE À 48,9 MILLIONS D'EUROS  
 DIVIDENDE DE 28 CENTIMES PAR ACTION

En millions d'euros	2020	2019	Variations à cours de changes variables*	Variations à cours de changes constants*
Chiffre d'affaires consolidé	888,1	861,8	3,1 %	4,8 %
Autres produits d'exploitation	3,2	2,9	12,6 %	13 %
Charges d'exploitation	-807,7	-804,9	0,4 %	2,0 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>83,6</b>	<b>59,8</b>	<b>39,9 %</b>	<b>42,2 %</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	18,8	18,4	2,1 %	2,6 %
<b>Résultat d'exploitation yc soc. MEE</b>	<b>102,4</b>	<b>78,2</b>	<b>31,0 %</b>	<b>32,9 %</b>
Résultat financier	-16,2	-8,8	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>86,2</b>	<b>69,3</b>	<b>24,4 %</b>	<b>26,7 %</b>
Impôt sur les sociétés	-14,6	-7,9	85,0 %	88,4 %
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>71,6</b>	<b>61,4</b>	<b>16,6 %</b>	<b>18,8 %</b>
<b>Résultat net - part du Groupe</b>	<b>48,9</b>	<b>43,2</b>	<b>13,1 %</b>	<b>15,3 %</b>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>22,7</i>	<i>18,2</i>	<i>24,7 %</i>	<i>27 %</i>

\* Variations calculées sur la base des montants en K€.

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie s'est réuni le 18 mars 2021 pour examiner et arrêter les comptes de l'exercice 2020. Ces comptes annuels et consolidés sont en cours d'audit par le collège des Commissaires aux Comptes de la Société. Les états financiers dans leur intégralité seront inclus dans le rapport financier annuel de la Société.

## APERÇU DES ACTIVITÉS

L'activité d'intermédiation professionnelle du Groupe en 2020 s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire découlant du COVID-19 avec de fortes divergences d'une période à l'autre. En effet, après un premier semestre en forte progression avec une volatilité exacerbée sur les marchés financiers et une augmentation notable des volumes d'activité, notamment lors du mois de mars, le Groupe a par la suite constaté un recul de son activité lors des mois d'été, et plus particulièrement au cours du mois d'août. Un regain d'activité était constaté à partir des mois de novembre et décembre, la perspective des élections américaines n'ayant pas engendré la volatilité supplémentaire pouvant être attendue.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires consolidé publié (IFRS) s'élève à CHF 903,0 millions contre CHF 924,0 millions en 2019, toutefois en hausse de 3,4 % à cours de change constants. Le résultat d'exploitation publié s'établit à CHF 84,1 millions contre CHF 65,5 millions en 2019, soit une hausse de 35,9 % à taux de change constants pour une marge d'exploitation de 9,3 % contre 7,1 % pour l'exercice précédent.

Dans le cadre des activités de bourse en ligne, dans ce contexte de crise sanitaire sans précédent où les marchés boursiers ont connu une très forte volatilité, Bourse Direct a enregistré ainsi plus de 6,6 millions d'ordres exécutés en 2020 pour sa clientèle directe, en croissance 121,2 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de nouveaux clients recrutés connaît une année record en croissance de 116 %, démontrant un intérêt croissant des particuliers pour la bourse.

Ainsi, les produits d'exploitation bancaire de Bourse Direct s'élèvent à 44,9 millions d'euros contre 32,0 millions d'euros en 2019, en hausse de 40,1 % dans un contexte de marché très volatile dans le cadre de la crise sanitaire inédite.

## CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS

VIEL & Cie réalise un chiffre d'affaires consolidé de 888,1 millions d'euros, en hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente à cours de change variables.

A cours de change constants le Groupe enregistre un chiffre d'affaires en hausse de 4,8 %.

La répartition des revenus consolidés de VIEL & Cie par secteur d'activité se présente comme suit :

En millions d'euros	2020	2019
Intermédiation professionnelle	843,6	830,4
Bourse en ligne	44,5	31,4
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>888,1</b>	<b>861,8</b>

En 2020, le chiffre d'affaires n'a été impacté par aucune variation de périmètre.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 3,2 millions d'euros et sont constitués de produits divers provenant des filiales opérationnelles.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 807,7 millions d'euros en 2020 sont stables (+0,4 %) à cours de change variables et sont principalement constituées de charges de personnel, de frais de télécommunication et d'information financière, et de frais de représentations et de marketing des filiales opérationnelles de VIEL & Cie.

**Le résultat d'exploitation consolidé de VIEL & Cie** y compris le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 102,4 millions d'euros en 2020, contre 78,2 millions d'euros en 2019 soit une hausse de 31,0 % à cours de change variables et de 32,9 % à cours constants.

La quote-part de résultat d'exploitation des sociétés mises en équivalence s'élève à 18,7 millions d'euros en 2020 (18,4 millions d'euros en 2019) en raison notamment d'une plus forte contribution de deux sociétés affiliées en Asie.

**VIEL & Cie enregistre un résultat avant impôts** d'un montant de 86,2 millions d'euros contre 69,3 millions d'euros en 2019.

Le résultat financier net s'inscrit en baisse et s'établit en perte de 16,6 millions d'euros contre une perte de 8,8 millions d'euros en 2019 en raison principalement des pertes de change.

La charge d'impôt consolidée constatée en 2019 s'établit à 14,6 millions d'euros, contre 7,9 millions d'euros en 2019, soit une hausse de 85 %.

VIEL & Cie enregistre ainsi un **résultat net consolidé de 71,6 millions d'euros** contre 61,4 millions d'euros en 2019, en hausse de 16,6 % à cours de change constants. Les intérêts minoritaires s'établissent à 22,7 millions d'euros en hausse de 24,7 % par rapport à 2019.

**Le résultat net - part du groupe s'inscrit à 48,9 millions d'euros** en 2020 contre 43,2 millions d'euros en 2019.

## BILAN

Les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie s'établissent à 492,0 millions d'euros contre 494,0 millions d'euros en 2019, dont 370,8 millions d'euros pour la part du Groupe après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 23,9 millions d'euros.

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie s'est réuni le 18 mars 2021 pour examiner et arrêter les comptes de l'exercice 2020. Ces comptes annuels et consolidés sont en cours d'audit par le collège des Commissaires aux Comptes de la Société. Les états financiers dans leur intégralité seront inclus dans le rapport financier de la Société

## DIVIDENDE

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 10 juin 2021, la distribution d'un dividende de 28 centimes d'euro par action au titre de l'exercice 2020, versé en numéraire contre 25 centimes l'année précédente.

## PERSPECTIVES

En 2021, VIEL & Cie accompagnera ses filiales dans leurs stratégies de développement.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire mondiale, VIEL & Cie s'assure que ses filiales ont mis en place les dispositifs adaptés pour garantir une continuité d'activité tout en s'assurant de la sécurité de ses collaborateurs.

Le groupe Compagnie Financière Tradition demeurera attentif aux opportunités de croissance organique et externe afin de compléter encore davantage son portefeuille de produits dans une industrie en phase avancée de consolidation autour des trois acteurs globaux dont Compagnie Financière Tradition.

En 2021, à marché constant, Bourse Direct poursuivra son rythme de développement sur son activité de bourse en ligne en apportant un service toujours amélioré à sa clientèle. Ainsi, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes de professionnels de la Bourse et sur des formations adaptées et en continuant à faire évoluer les outils disponibles sur son site ou appli mobile, Bourse Direct apportera à ses clients « le meilleur service au meilleur prix ». La Société vise également une diversification de son offre vers des produits d'épargne.

*Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change variables sont calculées sur la base des cours moyens de l'exercice de l'année comparés aux cours moyens de l'année précédente dans le cadre de la conversion des devises des filiales consolidées du groupe. Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change constants sont calculées en retenant les cours de conversion moyens de l'année N-1 sur les deux années de comparaison.*

**Paris, le 19 mars 2021**



# COMPTES CONSOLIDÉS 2020

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires	1	888 122	861 794
Autres produits d'exploitation	2	3 222	2 861
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>891 344</b>	<b>864 654</b>
Charges de personnel		-630 884	-609 043
Autres charges d'exploitation	3	-146 790	-167 436
Amortissements		-30 050	-28 387
Gains/ (Pertes) de valeur des actifs		-2	-
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-807 727</b>	<b>-804 867</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>83 618</b>	<b>59 787</b>
Quote-Part de résultat d'exploitation de sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe	9	18 774	18 391
<b>Résultat d'exploitation après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe</b>		<b>102 392</b>	<b>78 178</b>
Produits financiers	4	6 210	8 035
Charges financières	4	-22 367	-16 877
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>86 234</b>	<b>69 336</b>
Impôts sur les bénéfices	5	-14 632	-7 910
<b>Résultat net</b>		<b>71 603</b>	<b>61 425</b>
Intérêts minoritaires		22 675	18 181
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>48 928</b>	<b>43 245</b>
Résultat par action (en euros) :			
Résultat de base par action	6	0,74	0,63
Résultat dilué par action	6	0,73	0,62

# ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	Note	2020	2019
<b>Résultat de la période comptabilisé au compte de résultat</b>		<b>71 603</b>	<b>61 425</b>
<b>Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>			
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		182	377
Ecart actuariel des régimes à prestations définies		-593	-2 595
<b>Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>	<b>16</b>	<b>-411</b>	<b>-2 218</b>
<b>Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>			
Ajustements à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie			
- constatés dans la réserve de couverture		-	-
- transférés au compte de résultat		-	-
Ajustements à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
- constatés dans la réserve de réévaluation		-	-
- transférés au compte de résultat		-	-
Ecart de conversion		-34 293	7 992
Transfert de l'écart de conversion au compte de résultat		-	-
Ecart de réévaluation		-	-
Autres éléments du résultat global des sociétés associées		-1 332	-220
<b>Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>	<b>16</b>	<b>-35 625</b>	<b>7 772</b>
<b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôts</b>		<b>-36 036</b>	<b>5 554</b>
<b>Résultat global</b>		<b>35 566</b>	<b>66 979</b>
Part du Groupe		24 026	47 712
Intérêts minoritaires		11 541	19 268

L'impact fiscal sur chacun des autres éléments du résultat global est présenté en note 5.



# BILAN CONSOLIDÉ

<b>ACTIF</b> en milliers d'euros	<b>Note</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Immobilisations corporelles	7	25 550	29 453
Actifs liés au droit d'utilisation	26	49 350	57 631
Immobilisations incorporelles	8	115 457	117 095
Participations dans les sociétés associées et coentreprises	9	187 336	187 070
Actifs Financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 a	4 470	4 616
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13	15 442	11 030
Autres actifs financiers	10	12 106	15 529
Impôts différés actifs		29 165	30 866
Immeubles de placement	7	2 304	2 657
Trésorerie non disponible	11	26 901	27 715
<b>Total actif non courant</b>		<b>468 081</b>	<b>483 662</b>
Autres actifs courants		15 235	14 397
Instruments financiers dérivés actifs	25	382	1 331
Impôts à recevoir	24	4 804	5 842
Clients et autres créances	12	1 540 428	1 782 171
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13	3	24
Actifs financiers évalués au coût amorti	14b	14 303	63 857
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	370 900	435 964
<b>Total actif courant</b>		<b>1 946 054</b>	<b>2 303 586</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 414 135</b>	<b>2 787 248</b>

# BILAN CONSOLIDÉ

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b> en milliers d'euros	<b>Note</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Capital	16	14 325	14 325
Prime d'émission		12 869	12 876
Actions propres	16	-23 964	-20 375
Ecart de conversion		-45 839	-20 682
Réserves consolidées	16	413 405	386 260
<b>Total des capitaux propres - Part du Groupe</b>		<b>370 796</b>	<b>372 404</b>
Intérêts minoritaires	17	121 248	121 559
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>492 044</b>	<b>493 963</b>
Dettes financières	20	305 068	333 972
Obligations locatives	26	46 213	50 689
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	21	31 244	27 255
Produits différés		4	35
Impôts différés passifs		1 823	1 832
<b>Total passif non courant</b>		<b>384 352</b>	<b>413 783</b>
Dettes financières	20	49 086	151 717
Obligations locatives	26	14 959	15 607
Fournisseurs et autres créanciers	23	1 462 070	1 703 015
Provisions	21	-	-
Impôts à payer	24	10 470	8 293
Instruments financiers dérivés passifs	25	13	106
Produits différés		1 142	763
<b>Total passif courant</b>		<b>1 537 739</b>	<b>1 879 501</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>2 414 135</b>	<b>2 787 248</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Note	31.12.2020	31.12.2019
<b>Flux de trésorerie résultant des activités opérationnelles</b>			
Résultat avant impôts		86 234	69 336
Amortissements	7, 8	30 050	28 387
Perte de valeur des actifs	7, 8	2	-
Résultat financier net		11 949	6 609
Quote part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises	9	-18 774	-18 391
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		-	-
Augmentation / (diminution) des provisions	21	4 875	2 846
Variation des produits différés		441	-447
Dépense relative aux paiement fondés sur des actions	19	1 640	1 512
Plus / (moins) values sur cessions de sociétés	2	-79	-
Plus / (moins) values sur cessions d'actifs immobilisés	2	-184	-76
(Augmentation) / diminution des créances / dettes liées aux activités en principal et de teneurs de comptes		-7 411	44 940
(Augmentation) / diminution du fonds de roulement		136	-5 412
Provisions payées		-1 844	-19 131
Intérêts payés		-14 068	-11 011
Intérêts perçus		992	1 736
Impôts payés		-10 937	-16 795
<b>Flux de trésorerie nets résultant des activités opérationnelles</b>		<b>83 022</b>	<b>84 102</b>
<b>Flux de trésorerie afférents à l'activité d'investissement</b>			
Acquisition d'actifs financiers		-9 325	-60 317
Valeur de vente d'actifs financiers		52 390	19 055
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise		-2 351	-1 657
Cession de filiales, net de la trésorerie cédée		-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	-5 673	-8 282
Valeur de vente d'immobilisations corporelles		36	32
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	-4 334	-3 847
Valeur de vente d'immobilisations incorporelles		207	187
Acquisition d'immeubles de placement		-	-
Valeur de vente d'immeubles de placement	7	-	-
Dividendes reçus		13 112	13 082
(Augmentation) / diminution de la trésorerie non disponible		836	3 321
<b>Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>44 898</b>	<b>-38 426</b>
<b>Flux de trésorerie afférents à l'activité de financement</b>			
Augmentation des dettes financières à court terme	20	37 372	14 550
Diminution des dettes financières à court terme	20	-146 967	-
Augmentation des dettes financières à long terme	20	-	116 256
Diminution des dettes financières à long terme	20	-30 150	-30 150
Paiement des obligations locatives		-13 423	-13 851
Variation des autres dettes à long terme		-	-
Augmentation de capital et prime d'émission		-	-18 678
Acquisition d'actions propres		-3 589	1 885
Valeur de vente d'actions propres		-	-
Cession de participation dans une filiale		-	-
Acquisition d'intérêts non contrôlants	17	8 151	-5 390
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		-15 537	-14 743
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18	-16 479	-17 215
<b>Flux de trésorerie nets provenant de l'activité de financement</b>		<b>-180 621</b>	<b>32 664</b>
<b>Impact de la variation des taux de change sur la trésorerie consolidée</b>		<b>-17 691</b>	<b>6 729</b>
Variation de la trésorerie		-70 393	85 069
Trésorerie et équivalent au début de la période	15	433 466	348 397
Trésorerie et équivalent à la fin de la période	15	363 073	433 466

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros excepté le nombre d'actions	Note	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> Janvier 2020</b>		71 622 968	14 325	12 876	-20 375	-20 682	386 260	372 404	121 559	493 963
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	48 928	48 928	22 675	71 603
Autres éléments du résultat global	16	-	-	-	-	-24 589	-313	-24 902	-11 134	-36 036
<b>Résultat global de la période</b>		-	-	-	-	-24 589	48 615	24 026	11 541	35 567
Réduction de capital	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	18	-	-	-	-	-	-16 479	-16 479	-15 537	-32 016
Variation d'actions propres		-	-	-7	-3 589	-	-	-3 596	-	-3 596
Incidence des variations de périmètre		-	-	-	-	-568	-5 878	-6 446	3 343	-3 103
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	19	-	-	-	-	-	1 497	1 497	561	2 058
Autres variations		-	-	-	-	-	-610	-610	-219	-829
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2020</b>		71 622 968	14 325	12 869	-23 964	-45 839	413 405	370 796	121 248	492 044

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros excepté le nombre d'actions	Note	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Écarts de conversion	Réserves consolidées	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> Janvier 2019</b>		75 525 691	15 105	30 767	-22 253	-26 790	368 343	365 172	111 671	476 843
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	43 245	43 245	18 181	61 425
Autres éléments du résultat global	16	-	-	-	-	6 108	-1 641	4 467	1 087	5 554
<b>Résultat global de la période</b>		-	-	-	-	6 108	41 604	47 712	19 268	66 979
Réduction de capital	16	-3 902 723	-780	-17 898	-	-	-	-18 678	-	-18 678
Dividendes versés	18	-	-	-	-	-	-17 215	-17 215	-14 743	-31 958
Variation d'actions propres		-	-	7 1878	-	-	-	1 885	-	1 885
Incidence des variations de périmètre		-	-	-	-	-	-5 824	-5 824	4 752	-1 072
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	19	-	-	-	-	-	1 519	1 519	530	2 049
Autres variations		-	-	-	-	-	-2 167	-2 167	81	-2 086
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2019</b>		71 622 968	14 325	12 876	-20 375	-20 682	386 260	372 404	121 559	493 963

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

VIEL & Cie est une société française anonyme, domiciliée à Paris au 7, Place Vendôme - 75001 Paris.

VIEL & Cie, société d'investissement, contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans 28 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée au travers d'une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée.

L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, et est incluse dans l'indice SBF 250.

VIEL & Cie est détenue à hauteur de 60,19 % par Viel et Compagnie-Finance.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2020 par décision du 18 mars 2021.

Dans un contexte de crise sanitaire et économique, les sociétés du groupe ont maintenu la continuité de leurs activités sans rupture de services. Cette crise sanitaire liée à la Covid-19 constitue un évènement majeur de l'année qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes consolidés clos au 31 décembre 2020.

## PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis en milliers d'euros sauf explicitement mentionné, l'euro étant la devise fonctionnelle et la devise de présentation de VIEL & Cie. Ils ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certains instruments financiers réévalués à la juste valeur.

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne, disponibles à l'adresse internet suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

## > MODIFICATION DES PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les principes comptables appliqués lors de la préparation des comptes annuels consolidés sont identiques à ceux en vigueur au 31 décembre 2019, à l'exception des normes et amendements applicables à partir de 2020 et homologués par l'Union Européenne et qui ont été sans impact significatif sur les comptes du Groupe lors de leur première application.

Norme	Nom	Entrée en vigueur
Cadre conceptuel (modifications)	Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS	1 <sup>er</sup> janvier 2020
IAS 1 et IAS 8 (modifications)	Définition de significatif	1 <sup>er</sup> janvier 2020
IFRS 3 (modifications)	Définition d'une entreprise	1 <sup>er</sup> janvier 2020

## PRINCIPALES ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction procède à des estimations lors de l'application des conventions comptables.

En raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, certains éléments des comptes consolidés ne peuvent pas être évalués avec précision, et ne peuvent faire l'objet que d'une estimation. Ces estimations impliquent des jugements fondés sur les dernières informations fiables disponibles.

Les hypothèses clefs relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours de la période sont les suivantes :

### > PERTE DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe effectue des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition à chaque date de bilan. La valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés. Les projections de flux de trésorerie futurs sont basées sur des estimations faites par la Direction qui estime également le taux d'actualisation à retenir dans le calcul de leur valeur actualisée. Des informations complémentaires sont données en note 8.

### > IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

Des impôts différés actifs sont enregistrés pour les reports fiscaux déficitaires dans la mesure où il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces reports fiscaux déficitaires pourront être imputés. La Direction estime le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser, sur la base des prévisions de bénéfices imposables futurs. Des informations complémentaires sont données en note 5.

### > ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année sur la base d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique l'utilisation d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les rendements attendus des actifs des régimes, les augmentations futures des salaires et des retraites ainsi que les taux de mortalité. En raison de leur perspective long terme, ces estimations sont sujettes à incertitudes. Des informations complémentaires sont données en note 22.

### > PROVISIONS POUR LITIGES

Des provisions sont constatées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'une action en justice ou de tout autre litige impliquant le Groupe peut être estimée de manière fiable. L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question. Celles-ci ne sont par conséquent pas actualisées car leur valeur actuelle ne représenterait pas une information fiable. Des informations complémentaires sont données en note 21.

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### > PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent ceux de VIEL & Cie ainsi que ceux de ses filiales, co-entreprises et sociétés associées (appelées collectivement le « Groupe »).

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que le pourcentage de contrôle, le pourcentage d'intérêt et méthode de consolidation retenue pour chacune de ces sociétés, figurent en note 32.

### > REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est mesuré en additionnant les justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais d'acquisition engagés au titre de regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, qui satisfont aux conditions de comptabilisation, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ainsi constatée. Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat. Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Les écarts d'acquisition sur les filiales sont présentés au bilan dans les immobilisations incorporelles en note 8.

Dans le cadre du test de dépréciation effectué annuellement, ces écarts d'acquisition sont alloués à des unités génératrices de trésorerie. Leur valeur d'utilité est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise sont évalués initialement en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs nets acquis.

## MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### > FILIALES

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles VIEL & Cie exerce, directement ou indirectement, le contrôle sur la gestion des affaires. Il y a contrôle lorsque le Groupe est exposé à des rendements variables résultants de sa participation dans la société ou détient des droits sur ces rendements, et s'il peut utiliser son pouvoir sur la société pour influencer sur les rendements. Les états financiers des filiales sont intégrés aux comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse. La part des actionnaires minoritaires à l'actif net des filiales consolidées et au résultat global de l'exercice est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat global consolidé même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les intérêts minoritaires.



## > COENTREPRISES

Une coentreprise est un partenariat qui confère au Groupe des droits sur l'actif net de la société dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Les écarts d'acquisition déterminés sur les coentreprises sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

## > SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les sociétés associées sur lesquelles VIEL & Cie exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais sans toutefois en avoir le contrôle, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence notable est notamment présumée lorsque VIEL & Cie détient, directement ou indirectement, plus de 20 % des droits de vote de ces sociétés. Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans l'actif net et le résultat des sociétés associées. Les écarts d'acquisition déterminés sur les sociétés associées sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

## ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les soldes et transactions significatifs intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains et pertes non réalisés résultant de transactions avec des sociétés associées et des sociétés contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités.

## TRAITEMENT DES DEVISES ÉTRANGÈRES

Au sein du Groupe, dont l'euro est la monnaie de présentation des comptes, les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité, aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur coût historique sont convertis aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur juste valeur sont convertis aux cours de change en vigueur au moment où la juste valeur est déterminée.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales étrangères exprimés en monnaies étrangères, incluant les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date d'établissement des comptes. Les produits et charges des filiales étrangères exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux cours de change moyens de l'année écoulée.

Les différences de change résultant de la variation des cours de change d'un exercice sur l'autre, appliquées à la situation nette des filiales étrangères exprimée en monnaies étrangères, ainsi que la différence entre le cours moyen de l'année écoulée et le cours de clôture appliquée au résultat des filiales, sont directement imputées aux capitaux propres, sous la rubrique « Ecart de conversion ». Lors de la cession d'une filiale étrangère, le montant cumulé de l'écart de conversion relatif à cette dernière est imputé dans les capitaux propres et constaté au compte de résultat.

Un tableau des principaux cours de change utilisés au titre des exercices 2020 et 2019 est présenté en note 31.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de revenus de courtages et de commissions liés aux opérations d'intermédiation menées par les filiales opérationnelles de VIEL & Cie avec des tiers. Pour les transactions à titre d'agent, le chiffre d'affaires est présenté net des remises et escomptes ainsi que des frais versés aux correspondants et est constaté dès la négociation de l'opération.

Dans le cadre des activités en principal où les filiales opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal pour l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers, les revenus de commissions représentent la différence entre le montant de la vente de ces titres et le montant de leur achat et sont constatés en date de livraison.

## RÉSULTAT FINANCIER NET

Le résultat financier net comprend les intérêts issus du placement de la trésorerie à court terme, les intérêts payés sur les dettes financières et obligations locatives à court et à long terme, les intérêts liés aux activités de teneur de comptes ainsi que les plus et moins-values sur actifs et passifs financiers. Cette rubrique inclut également les gains et pertes de change sur les actifs et passifs financiers. Les charges et revenus d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Cette rubrique comprend l'impôt exigible ainsi que l'impôt différé sur les bénéfices. L'effet fiscal des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés est enregistré dans les capitaux propres consolidés.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de la période calculé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que les ajustements d'impôts d'années précédentes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'imposition attendus lors de la réalisation des actifs ou le règlement des passifs. Tout changement du taux d'imposition est enregistré au compte de résultat sauf s'il est relatif directement à des éléments de capitaux propres. Des impôts différés sont calculés et comptabilisés sur toutes les différences temporelles imposables, à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles. Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles, dès lors qu'il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices futurs. Dans le cas contraire, ils ne sont retenus qu'à hauteur des passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuées de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, diminuées d'une dépréciation pour perte de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée, soit :

- > Agencements et installations : entre 5 et 10 ans,
- > Matériel informatique et de téléphonie : entre 2 et 5 ans,
- > Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 5 ans.

Lorsque des éléments d'une même immobilisation corporelle ont une durée d'utilisation estimée différente, ils sont constatés distinctement dans les immobilisations corporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée respective.

Les charges d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses permettant d'augmenter les avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties.

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base de données du marché. La valeur de marché correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

## IMMEUBLES DE PLACEMENT

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers dans une optique patrimoniale. Ces actifs sont présentés sous la rubrique « Immeubles de placement » dans le bilan consolidé en application de la norme IAS 40 et comptabilisés au coût historique et amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité probable (40 ans); cet amortissement est constaté par le biais du compte de résultat.

## CONTRATS DE LOCATION - LE GROUPE COMME PRENEUR

Le Groupe évalue si un contrat est, ou contient un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat est, ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat est, ou contient un contrat de location, le Groupe comptabilise chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat.

Au début du contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, sauf pour les contrats de location à court terme. Les paiements de loyers associés à ces contrats, dont la durée est égale ou inférieure à douze mois, sont enregistrés en charge dans le compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative correspond initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés, escomptés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou au taux d'emprunt marginal le cas échéant. Les paiements de loyers comprennent entre autres les paiements fixes, les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, les garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'options d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable de les exercer, ou les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location le cas échéant. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée en cas de changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, en cas de variation des paiements au titre de la garantie de valeur résiduelle ou en cas de changement d'appréciation de l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lors de la réévaluation de l'obligation locative, un ajustement correspondant est enregistré à l'actif au titre du droit d'utilisation ou au compte de résultat si la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation a déjà été ramenée à zéro. Les obligations locatives sont présentées au bilan séparément des autres passifs.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût comprenant le montant initial de l'obligation locative, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts de remise en état, réduits de tous les avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée la plus courte entre celle du contrat de location et la durée de vie utile de l'actif sous-jacent. Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés au bilan séparément des autres actifs.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, d'une dépréciation pour perte de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée sauf si cette durée est indéfinie. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation estimée est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| > Logiciels :                            | entre 3 et 5 ans    |
| > Relation clientèle :                   | durée contractuelle |
| > Autres immobilisations incorporelles : | entre 3 et 5 ans    |
| > Fonds de commerce :                    | indéfinie           |
| > Ecart d'acquisition :                  | indéfinie           |

## PERTES DE VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de bilan afin de déterminer s'il existe des indices révélant une perte de leur valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des données de marché, et lorsque ces dernières ne sont pas disponibles ou fiables, des techniques d'actualisation de flux de trésorerie futurs.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, la valeur recouvrable est estimée respectivement à chaque date de bilan qu'il y ait un indice révélant une perte de valeur ou non.

Une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat dès lors que la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie (au groupe d'unités) et ensuite, aux autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité (le groupe d'unités).

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures pour des actifs non financiers, autres que les écarts d'acquisitions, sont revues annuellement et reprises si nécessaire.

## ACTIFS FINANCIERS

En cas d'achat ou de vente ordinaire d'actifs financiers, la date de transaction est retenue pour la comptabilisation initiale et la dé-comptabilisation subséquente.

Les créances sont initialement évaluées à leur prix de transaction si elles ne comportent pas une composante de financement importante. Les autres actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, augmentée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier.

Tous les actifs financiers comptabilisés sont ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois :

- > du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers ;
- > des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Un actif financier est évalué au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les futures entrées de trésorerie, estimées sur la durée de vie attendue d'un actif, de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier.

Les clients et autres créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite d'éventuelles pertes de valeur. Ces actifs financiers sont présentés dans l'actif courant à l'exception de ceux qui ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture du bilan qui sont présentés dans l'actif non courant sous la rubrique « Autres actifs financiers ». Dans l'actif courant, les clients et autres créances comprennent, outre les créances de courtages, les créances liées aux activités de teneur de comptes et les créances liées aux activités en principal. Les dépôts bancaires à court terme qui ont une maturité supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition sont évalués au coût amorti et présenté au bilan dans la rubrique « Actifs financiers évalués au coût amorti ».

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises. Les dividendes reçus sur ces placements sont enregistrés dans le compte de résultat. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé au bénéfice au bilan dans les capitaux propres.

Les autres instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net tout comme les instruments financiers dérivés sauf si l'instrument dérivé est désigné comme instrument de couverture efficace.

## JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs financiers qui sont traités sur un marché actif est déterminée par référence au cours acheteur à la date d'évaluation. Si un marché actif n'est pas disponible, la juste valeur est estimée par l'application d'une technique de valorisation appropriée. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, de la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou les modèles de valorisation des options.

## ACTIVITÉ DE TENEUR DE COMPTES

Certaines sociétés du Groupe exercent une activité de teneur de comptes au cours de laquelle elles reçoivent des dépôts de la part de leur clientèle, qu'elles déposent à leur tour auprès d'organismes de compensation afin d'assurer la bonne fin des opérations menées par leur clientèle. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités de courtage en ligne sur opérations de change, certaines sociétés du Groupe reçoivent des dépôts de la part de leurs clients, qu'elles déposent à leur tour auprès de leurs banques compensatrices. Les créances et dettes liées à cette activité sont présentées au bilan à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ».

## ACTIVITÉ EN PRINCIPAL

Certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont débloquées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées ; le règlement effectué d'une part et la livraison des titres d'autre part (délai technique de règlement - livraison).

Afin de refléter la substance de ces transactions, ces dernières sont constatées à la date de livraison. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties découlant des transactions en cours de livraison ayant dépassé le délai de livraison prévu sont présentés au bilan en valeur brute à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ». Les montants à recevoir et à payer aux contreparties pour les transactions dont la livraison est prévue dans le cadre normal des affaires sont présentés en note 28.

## DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues. Pour les créances de courtage, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de la créance. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat, sauf pour les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Dans ce cas, la correction de valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise de façon ponctuelle des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations. Ces instruments financiers dérivés consistent principalement en des contrats de change à terme et options sur devises.

Les instruments financiers sont initialement constatés à leur coût d'acquisition. Par la suite, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse soit une estimation selon des modèles de valorisation couramment utilisés pour les instruments non cotés. Les variations de juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées au compte de résultat.

## AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants comprennent principalement les charges payées d'avance imputables au prochain exercice.

## TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie se compose de la caisse et des dépôts bancaires à vue alors que les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires à court terme et les placements monétaires à court terme dont l'échéance, à partir de la date d'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois. Les placements monétaires à court terme sont constitués d'instruments de trésorerie négociables à court terme tels que les titres d'Etat ou des fonds d'investissement monétaires. Ceux-ci sont valorisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes sur ces titres, réalisés et non réalisés, sont comptabilisés directement au compte de résultat. Les découverts bancaires sont présentés avec les dettes bancaires à court terme.

Les découverts bancaires remboursables sur demande sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie.

## CAPITAUX PROPRES

Toutes les actions émises sont des actions au porteur et sont présentées dans les capitaux propres.

Les actions propres sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres consolidés. Lors de cessions ultérieures, la plus ou moins-value n'a pas d'effet sur le résultat mais est enregistrée comme apport ou réduction aux réserves provenant de primes d'émission.

## PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur diminuée, dans le cas d'un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de ce passif financier. Ils sont ultérieurement évalués coûts amortis, à l'exception notamment des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation ultérieure de ces passifs est effectuée à la juste valeur. C'est le cas des instruments financiers dérivés.

## JUSTE VALEUR

La juste valeur des passifs financiers qui sont traités sur un marché actif est déterminée par référence au cours vendeur à la date d'évaluation. Si un marché actif n'est pas disponible, la juste valeur est estimée par l'application d'une technique de valorisation appropriée. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, de la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou les modèles de valorisation des options.

## PROVISIONS

Une provision est constatée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés au titre de laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, estimée en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

## PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés comprennent les produits encaissés d'avance afférents aux prochains exercices.

## ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur localement en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies donnent lieu à des versements par les employés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les versements par des sociétés du Groupe sont constatés dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont exigibles.

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année, en valeur actuarielle, par des experts indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon le pays dans lequel le régime est situé.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications des hypothèses à long terme (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, etc.) et de la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes. Ceux-ci sont enregistrés intégralement dans les autres éléments du résultat global.

La charge des prestations comptabilisée au compte de résultat comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les intérêts nets sur les engagements nets des régimes à prestations définies.

Les autres engagements de retraites, tels que les indemnités de départs, font également l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées et sont intégralement provisionnés.

## PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Des options de souscription d'actions sont octroyées aux membres de la Direction Générale ainsi qu'à des collaborateurs du Groupe, leur conférant ainsi le droit de recevoir des actions au terme de la période d'acquisition des droits. L'octroi et les conditions de participation des collaborateurs sont définis par le Conseil d'administration. Lors de l'exercice de leurs options de souscriptions, de nouvelles actions sont créées par l'utilisation du capital conditionnel (cf. note 19).

La juste valeur des options de souscription consenties est reconnue en tant que charge de personnel avec, en contrepartie, une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution des options de souscription et amortie sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des options de souscriptions octroyées est déterminée par un expert indépendant en recourant au modèle de valorisation binomial et en prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

A chaque date de clôture, le Groupe révisé ses estimations du nombre d'options sur actions qui seront exercées dans un futur proche. L'impact de cette révision est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de la réserve pour options de souscription d'actions au compte de prime d'émission.

## ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les actifs et passifs éventuels résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe sont présentés en note annexe aux états financiers.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'approbation des comptes consolidés.

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée afin de refléter les événements postérieurs à la date de clôture qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture. Les événements postérieurs à la date de clôture qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture sont présentés en note aux comptes consolidés lorsque significatifs.



## NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

Le Conseil des standards comptables internationaux (IASB) a publié certaines normes et amendements de norme qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020 et dont la date d'entrée en vigueur pour le Groupe est postérieure à la date des comptes consolidés. Ceux-ci n'ont donc pas été appliqués par anticipation pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2020.

### > NORMES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Aucune adoption par l'Union Européenne est à reporter pour une date d'entrée en vigueur postérieure à la date de clôture des comptes consolidés.

### > NORMES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENTS NON ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 37 (modifications)	Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 <sup>er</sup> janvier 2022
Améliorations annuelles (2018-2020) des IFRS	Améliorations annuelles (2018-2020) des IFRS	1 <sup>er</sup> janvier 2022
IAS 1 (modifications)	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	1 <sup>er</sup> janvier 2023
IFRS 17	Contrats d'assurance	1 <sup>er</sup> janvier 2023

Le Groupe prévoit que l'adoption des autres normes et amendements ci-dessus n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe lors de la première application.

## 1. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'organisation interne et de gestion de VIEL & Cie, et son système d'information financière permettant l'élaboration des rapports à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration, sont fondés sur une approche métier en premier lieu, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe.

Les trois segments d'activité retenus par VIEL & Cie pour son information de gestion, qui présentent des profils de risques et de rentabilité globalement homogènes, sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, et la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée.

Au niveau secondaire, les activités du Groupe sont regroupées par zones géographiques : l'Europe Moyen Orient et Afrique, les Amériques et la zone Asie-Pacifique. Les activités menées par le Groupe en Afrique et en Amérique latine ont été regroupées respectivement au sein des zones Europe et Etats-Unis, dans la mesure où elles sont supervisées opérationnellement par les responsables de ces zones et ne représentent pas, individuellement, un poids significatif (moins de 2 % des revenus du Groupe).

L'approche géographique retenue repose sur la localisation des bureaux, et ainsi des équipes opérationnelles, et non sur la localisation géographique des clients, la rentabilité d'une activité d'intermédiation étant fondée avant tout sur les caractéristiques d'un marché local, notamment en termes de pression concurrentielle ou de niveau des rémunérations et autres dépenses opérationnelles. La répartition des revenus consolidés par destination -localisation géographique de ses clients- n'est toutefois pas sensiblement différente de la répartition par implantation géographique.

Les actifs sectoriels ne sont pas inclus dans les rapports de gestion à l'attention de la Direction générale mais sont néanmoins présentés ci-dessous.

Les produits, charges d'exploitation et actifs sectoriels sont alloués intégralement aux pôles sectoriels, à l'exception de quelques éléments de résultat ou d'actifs et de passifs afférents exclusivement au fonctionnement des sociétés « holdings » du Groupe et présentés distinctement à titre d'éléments non alloués. Par ailleurs, certains éléments considérés comme exceptionnels tels que des plus ou moins-values sur cession de filiales ou sociétés associées, des amortissements d'immobilisations incorporelles ou charges de restructuration sont exclus du résultat d'exploitation sectoriel.

Les principes comptables appliqués pour évaluer le résultat d'exploitation sectoriel sont identiques à ceux appliqués aux comptes consolidés.

### > INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En 2020 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Chiffre d'affaires	843 649	44 473			888 122	-	888 122
Charges d'exploitation <sup>(1)</sup>	-765 032	-35 238		-202	-800 471	-	-800 471
Résultat d'exploitation sectoriel	78 617	9 235	-	-202	87 651	-	87 651
Produits/ Charges non alloués <sup>(2)</sup>	-	-		-	-	-4 033	-4 033
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>78 617</b>	<b>9 235</b>	<b>-</b>	<b>-202</b>	<b>87 651</b>	<b>-4 033</b>	<b>83 617</b>
Résultat des participations mise en équivalence	16 011		2 948		18 960	-187	18 773
Résultat financier	-13 423	55		-24	-13 391	-2 766	-16 157
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>81 206</b>	<b>9 290</b>	<b>2 948</b>	<b>-225</b>	<b>93 219</b>	<b>-6 986</b>	<b>86 233</b>
Impôts sur les bénéfices	-11 514	-3 033			-14 547	-85	-14 632
<b>Résultat net</b>	<b>69 692</b>	<b>6 257</b>	<b>2 948</b>	<b>-225</b>	<b>78 672</b>	<b>-7 071</b>	<b>71 601</b>

<sup>(1)</sup> Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements.

<sup>(2)</sup> Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe.

En 2019 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Chiffre d'affaires	830 424	31 370			861 794	-	861 794
Charges d'exploitation <sup>(1)</sup>	-771 545	-29 660	-	-197	-801 402	-	-801 402
Résultat d'exploitation sectoriel	58 878	1 710	-	-197	60 392	-	60 392
Produits/ Charges non alloués <sup>(2)</sup>	-	-			-	-605	-605
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>58 878</b>	<b>1 710</b>	<b>-</b>	<b>-197</b>	<b>60 392</b>	<b>-605</b>	<b>59 787</b>
Résultat des participations mise en équivalence	15 767		2 794	-	18 561	-170	18 391
Résultat financier	-9 913	317	-	-85	-9 681	838	-8 843
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>64 732</b>	<b>2 027</b>	<b>2 794</b>	<b>-281</b>	<b>69 272</b>	<b>64</b>	<b>69 336</b>
Impôts sur les bénéfices	-7 259	-651	-	-	-7 910	-	-7 910
<b>Résultat net</b>	<b>57 473</b>	<b>1 376</b>	<b>2 794</b>	<b>-281</b>	<b>61 362</b>	<b>64</b>	<b>61 426</b>

<sup>(1)</sup> Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements.

<sup>(2)</sup> Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe.

## > ACTIFS SECTORIELS

Les actifs sectoriels se répartissent de la sorte :

En 2020 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Actifs sectoriels	946 367	1 214 119	-	2 399	2 162 885	-	2 162 885
Participations dans sociétés associées	135 676	-	50 602	-	186 279	1 056	187 335
Actifs non alloués <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	-	63 915	63 915
<b>Total Actif</b>	<b>1 082 043</b>	<b>1 214 119</b>	<b>50 602</b>	<b>2 399</b>	<b>2 349 163</b>	<b>64 972</b>	<b>2 414 135</b>

En 2019 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Actifs sectoriels	1 440 188	1 058 063	-	2 827	2 501 078	-	2 501 078
Participations dans sociétés associées	138 160	-	47 654	-	185 814	1 257	187 071
Actifs non alloués <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	-	99 099	99 099
<b>Total Actif</b>	<b>1 578 348</b>	<b>1 058 063</b>	<b>47 654</b>	<b>2 827</b>	<b>2 686 892</b>	<b>100 356</b>	<b>2 787 249</b>

<sup>(3)</sup> Actifs afférents aux holdings du Groupe.

## &gt; INFORMATIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En 2020 en milliers d'euros	Activités poursuivies			Total
	Europe, Moyen-Orient et Afrique	Amérique	Asie-Pacifique	
<b>Chiffre d'affaires</b>	433 548	243 254	211 320	888 122
Actifs non courants	136 149	36 946	17 263	190 357

En 2019 en milliers d'euros	Activités poursuivies			Total
	Europe, Moyen-Orient et Afrique	Amérique	Asie-Pacifique	
<b>Chiffre d'affaires</b>	395 887	253 631	212 276	861 794
Actifs non courants	140 113	47 674	16 392	204 178

La zone Europe est principalement constituée des activités du Groupe à Londres. Aux Etats-Unis, les activités sont essentiellement développées à partir de New York et en Asie à partir de Tokyo.

Les actifs non courants comprennent uniquement les immobilisations corporelles et incorporelles.

## &gt; INFORMATION CONCERNANT LES CLIENTS IMPORTANTS

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires pour les exercices 2019 et 2020.

**2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2020	2019
Plus- / (moins-)values sur cession d'actifs immobilisés	184	76
Autres produits d'exploitation	3 039	2 784
<b>TOTAL</b>	<b>3 222</b>	<b>2 861</b>

### 3. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2020	2019
Charges de télécommunication et d'information financière	55 229	55 308
Charges de voyages et de représentation	13 605	30 259
Honoraires professionnels	22 772	30 377
Charges locatives et de maintenance	6 908	8 000
Autres charges d'exploitation	48 276	43 492
<b>TOTAL</b>	<b>146 790</b>	<b>167 436</b>

### 4. RÉSULTAT FINANCIER NET

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2020	2019
Produits d'intérêts	1 859	2 669
Produits des titres de participation	64	17
Plus-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	881	1 512
Plus-values sur cession de titres de participation	7	1 246
Gains de change	3 084	2 561
Autres produits financiers	316	30
<b>Produits financiers</b>	<b>6 210</b>	<b>8 035</b>
Charges d'intérêts	-10 169	-9 463
Moins-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	-1 310	-146
Pertes de change	-8 099	-3 451
Charges financières sur contrats location financement	-2 772	-2 652
Autres charges financières	-17	-1 165
<b>Charges financières</b>	<b>-22 367</b>	<b>-16 877</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>-16 157</b>	<b>-8 843</b>

## 5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt de l'exercice se compose des éléments suivants :

en milliers d'euros	2020	2019
Charge d'impôts courants	14 451	13 194
Charges / (Produits) d'impôts différés	181	-5 284
<b>Impôts sur le bénéfice</b>	<b>14 632</b>	<b>7 910</b>

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition normatif de VIEL & Cie peut s'analyser comme suit :

	2020		2019	
	%	En milliers d'euros	%	En milliers d'euros
Résultat avant impôts		86 234		69 336
Ajustement de la quote-part des sociétés associées et coentreprises		-18 774		-18 391
Résultat avant impôts et quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises		67 460		50 945
<b>Taux d'imposition normatif</b>	<b>21,85 %</b>	<b>14 748</b>	<b>17,99 %</b>	<b>9 168</b>
Effet fiscal des éléments suivants :				
Consommation de reports déficitaires non valorisés	-0,94 %	-633	-1,06 %	-539
Déficits de l'exercice non valorisés	1,93 %	1 305	3,11 %	1 582
Charge d'impôt des minoritaires pour les sociétés fiscalement transparentes et intégrées globalement	-1,56 %	-1 051	-1,46 %	-742
Effet fiscal des produits non imposables	-1,54 %	-1 039	-5,96 %	-3 035
Effet fiscal des charges non déductibles	3,38 %	2 277	11,04 %	5 624
Pertes fiscales non comptabilisées précédemment	-	-	-12,41 %	-6 321
Variation du taux d'impôt	0,17 %	116	0,02 %	8
Impôts concernant les exercices antérieurs	-1,66 %	-1 118	0,27 %	139
Divers	0,04 %	27	3,98 %	2 028
<b>Taux d'imposition effectif du Groupe</b>	<b>21,69 %</b>	<b>14 632</b>	<b>15,53 %</b>	<b>7 911</b>

La rubrique « Charges non déductibles » comprend essentiellement des frais de représentation considérés comme non déductibles fiscalement dans certains pays.

Le taux moyen d'imposition consolidé normatif de VIEL & Cie est calculé comme la moyenne pondérée des taux d'imposition en vigueur dans les différentes juridictions fiscales où ses filiales sont présentes.

Celui-ci varie d'un exercice à l'autre en fonction du poids relatif de chaque entité individuelle dans le résultat avant impôts du Groupe, ainsi que des changements de taux d'imposition des filiales opérationnelles.

Des impôts différés ont été comptabilisés sur les autres éléments du résultat global comme suit :

en milliers d'euros	2020	2019
Ecart actuariel des régimes à prestations définies	-1 033	-206
Couverture de flux de trésorerie	-	-
Actifs financiers disponible à la vente	78	154
Autres	-	-
<b>Total charges / (produits) d'impôts différés</b>	<b>-955</b>	<b>-52</b>

Des impôts ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres comme suit :

en milliers d'euros	2020	2019
Impôts courants relatifs à l'exercice d'options de souscriptions d'actions	-928	-550
Impôts différés relatifs à l'octroi d'options de souscriptions d'actions	829	1 047
<b>Total charges / (produits) d'impôts</b>	<b>-98</b>	<b>497</b>

Les impôts différés ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2020	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Reclassements	Écarts de conversion	31.12.2020
<b>Impôts différés actifs</b>							
Immobilisations corporelles	1 570	226	-	-	-	-83	1 713
Immobilisations incorporelles	1 114	-200	-	-	-	-81	833
Reports fiscaux déficitaires	14 616	830	-	-	-	-961	14 485
Provisions et charges à payer	12 286	1 269	1 029	-829	-	-731	13 024
Obligations locatives	15 483	442	-	-	-	-1 318	14 607
Autres	8 327	-867	-	-	-4 202	1 573	4 832
<b>Total</b>	<b>37 913</b>	<b>1 701</b>	<b>1 029</b>	<b>-829</b>	<b>-4 202</b>	<b>-1 601</b>	<b>49 494</b>
<b>Impôts différés passifs</b>							
Immobilisations corporelles	633	168	-	-	-	-57	744
Immobilisations incorporelles	1 762	876	-	-	-	-197	2 440
Actifs liés au droit d'utilisation	13 311	-168	-	-	-	-1 195	11 948
Autres	6 484	832	78	-	-	-374	7 020
<b>Total</b>	<b>8 879</b>	<b>1 708</b>	<b>78</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1 824</b>	<b>22 152</b>
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>29 034</b>	<b>-7</b>	<b>952</b>	<b>-829</b>	<b>-4 202</b>	<b>223</b>	<b>27 342</b>
Présenté au bilan comme suit :							
Impôts différés actifs	30 866						29 165
Impôts différés passifs	1 832						1 823
Net	29 034						27 342

Au 31 décembre 2020, le Groupe présente séparément les impôts différés actifs et passifs résultants des différences temporelles relatives aux contrats de location. Les comparatifs pour l'exercice 2019 ont été ajustés.



en milliers d'euros	31.12.2019	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Reclassements	Écarts de conversion	31.12.1920
<b>Impôts différés actifs</b>							
Immobilisations corporelles	1 489	11	-	-	-	70	1 570
Immobilisations incorporelles	858	244	-	-	-	12	1 114
Provisions et charges à payer	14 627	-1 967	211	-1 047	-	462	12 286
Reports fiscaux déficitaires	10 525	4 066	-	-	-	25	14 616
Obligations locatives	17 284	-1 398	-	-	-	-403	15 483
Autres	7 067	1 165	-	-	-	95	8 327
<b>Total</b>	<b>34 566</b>	<b>3 519</b>	<b>211</b>	<b>-1 047</b>	<b>-</b>	<b>664</b>	<b>37 913</b>
<b>Impôts différés passifs</b>							
Immobilisations corporelles	783	-173	-	-	-	23	633
Immobilisations incorporelles	3 998	-2 386	-	-	-	150	1 762
Actifs liés au droit d'utilisation	15 177	-1 463	-	-	-	-403	13 311
Autres	5 747	662	-158	-	-	233	6 484
<b>Total</b>	<b>10 528</b>	<b>1 898</b>	<b>-158</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-3 389</b>	<b>8 879</b>
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>24 038</b>	<b>1 621</b>	<b>369</b>	<b>-1 047</b>	<b>-</b>	<b>4 053</b>	<b>29 034</b>
Présenté au bilan comme suit :							
Impôts différés actifs	25 513						30 866
Impôts différés passifs	1 475						1 832
Net	24 038						29 034

Au 31 décembre 2020, les impôts différés actifs non enregistrés s'élèvent à € 20 092 000 (2019 : € 21 084 000) et sont relatifs à des reports fiscaux déficitaires qui n'ont pas été activés en raison de l'historique de pertes récentes des sociétés concernées. En 2019, un actif d'impôt différé de € 6 687 000 a été constaté en relation avec des pertes fiscales d'une filiale aux Etats-Unis suite à la mise en place d'une stratégie fiscale permettant d'utiliser ces pertes à l'encontre de bénéfices futurs.

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé expirent comme suit :

en milliers d'euros	2020	2019
A moins d'un an		
Entre un et cinq ans	2 438	4 932
Supérieur à cinq ans	4 944	5 078
Durée illimitée	43 380	44 082
<b>Total</b>	<b>50 762</b>	<b>54 092</b>

Les pertes fiscales à durée illimitée incluent un montant de € 2 692 000 (2019 : € 2 679 000) qui peut être utilisé uniquement à l'encontre de gains en capitaux.

## 6. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net - part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net - part du Groupe corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres.

Les éléments de calcul retenus pour la détermination du résultat par action de VIEL & Cie sont détaillés ci-après :

Résultat de base	2020	2019
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	48 928	43 245
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	71 622 968	74 488 529
Nombre moyen d'actions autodétenues	5 528 523	5 539 581
<b>Résultat de base par action (en euro)</b>	<b>0,74</b>	<b>0,63</b>

Résultat dilué	2020	2019
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	48 928	43 245
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	71 622 968	74 488 529
Ajustement pour effet dilutif des options sur actions et des attributions gratuites d'actions	568 137	578 000
Nombre moyen d'actions autodétenues	5 528 523	5 539 581
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le résultat dilué par action	66 662 582	69 526 948
<b>Résultat dilué par action (en euro)</b>	<b>0,73</b>	<b>0,62</b>

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

### > IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2020 en milliers d'euros	Terrains et construction	Agencements et installations	Informatique et téléphonie	Autres immos corporelles	Total
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	-	51 432	58 344	2 903	112 679
Variation de périmètre	-	149	64	69	282
Acquisitions de l'exercice	-	1 324	3 506	843	5 673
Cessions - mises au rebut	-	-162	-1 194	-190	-1 546
Reclassement	-	-	400	-400	-
Ecart de conversion	-	-2 762	-2 643	-18	-5 423
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>	-	49 981	58 477	3 206	111 664
<b>Amortissement cumulé et perte de valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	-	-33 505	-49 025	-696	-83 226
Variation de périmètre	-	-30	-30	-39	-99
Amortissements de l'exercice	-	-3 723	-4 441	-48	-8 212
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-
Cessions - mises au rebut	-	138	1 174	186	1 498
Reclassement	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	1 701	2 206	18	3 925
<b>Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2020</b>	-	-35 419	-50 115	-580	-86 114
<b>Valeur nette au 31 décembre 2020</b>	-	14 562	8 362	2 626	25 550
<i>Dont actifs sous contrat de location-financement</i>	-	-	-	-	-

<b>Au 31 décembre 2019</b> en milliers d'euros	<b>Terrains et construction</b>	<b>Agencements et installations</b>	<b>Informatique et téléphonie</b>	<b>Autres immos corporelles</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	-	47 194	54 200	2 786	104 180
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice	-	4 153	3 674	455	8 282
Cessions - mises au rebut	-	-1 740	-1 181	-187	-3 108
Reclassement	-	220	-	-220	-
Ecart de conversion	-	1 605	1 650	69	3 324
<b>Valeur brute au 31 décembre 2019</b>	-	51 432	58 344	2 903	112 679
<b>Amortissement cumulé et perte de valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	-	-30 701	-44 962	-850	-76 513
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Amortissements de l'exercice	-	-3 312	-3 826	-9	-7 146
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-
Cessions - mises au rebut	-	1 734	1 180	187	3 101
Reclassement	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-1 226	-1 417	-24	-2 667
<b>Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2019</b>	-	-33 505	-49 025	-696	-83 226
<b>Valeur nette au 31 décembre 2019</b>	-	17 927	9 319	2 207	29 453
<i>Dont actifs sous contrat de location-financement</i>	-	-	-	-	-

**> IMMEUBLES DE PLACEMENT**

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers pour un investissement initial total de € 6 289 000.

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la norme IAS 40, et ont connu les variations suivantes au cours de l'exercice 2020 :

<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>2 658</b>
Acquisitions	-
Cessions	-
Amortissements	-139
Reclassements	-
Réévaluations d'immobilisation	-
Ecart de conversion	-215
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>2 304</b>

Au 31 décembre 2020, l'amortissement cumulé de ces actifs est de € 1 241 000.

Les produits locatifs perçus en 2020 s'élèvent à € 60 000 contre € 124 000 de charges opérationnelles directes.

## 8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2020 en milliers d'euros	Fonds de commerce	Logiciels	Écarts d'acquisition	Relation clientèle	Autres immos incorporelles	Total
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	14 091	92 369	81 215	57 888	4 864	250 427
Variation de périmètre	-	195	1 349	-	-	1 543
Acquisitions de l'exercice	-	3 667	-	-	666	4 334
Cessions - mises au rebut	-	-1 687	-	-	-7	-1 694
Reclassement	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-82	-4 532	24	-4 767	-160	-9 516
<b>Valeur brute au 31 décembre 2020</b>	14 009	90 012	82 588	53 121	5 363	245 095
<b>Amortissement cumulé et perte de valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	-179	-72 067	-898	-57 888	-2 298	-133 331
Variation de périmètre	-	-130	-	-	-	-130
Amortissements de l'exercice	-	-6 390	-	-	35	-6 355
Perte de valeur de l'exercice	-2	-	-	-	-	-2
Cessions - mises au rebut	-	1 683	-	-	-	1 683
Reclassement	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	15	3 661	-4	4 767	59	8 497
<b>Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2020</b>	-166	-73 243	-902	-53 121	-2 204	-129 637
<b>Valeur nette au 31 décembre 2020</b>	13 843	16 769	81 686	-	3 159	115 457

<b>Au 31 décembre 2019</b> en milliers d'euros	Fonds de commerce	Logiciels	Écarts d'acquisition	Relation clientèle	Autres immos incorporelles	Total
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	14 037	90 202	80 635	56 704	4 348	245 926
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice	5	3 212	-	-	631	3 847
Cessions - mises au rebut	-	-3 459	-	-	-160	-3 620
Reclassement	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	49	2 415	580	1 184	45	4 274
<b>Valeur brute au 31 décembre 2019</b>	14 091	92 369	81 215	57 888	4 864	250 427
<b>Amortissement cumulé et perte de valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	-176	-66 992	-863	-56 704	-2 245	-126 981
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Amortissements de l'exercice	-	-6 808	-	-	-36	-6 844
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Cessions - mises au rebut	-	3 459	-	-	24	3 483
Reclassement	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-3	-1 727	-35	-1 184	-41	-2 990
<b>Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2019</b>	-179	-72 067	-898	-57 888	-2 298	-133 331
<b>Valeur nette au 31 décembre 2019</b>	13 912	20 301	80 317	-	2 566	117 095

Les écarts d'acquisition se présentent comme suit au 31 décembre 2020 :

en milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Bourse Direct	31 489	-	31 489	31 489	-	31 489
Carax	3 864	-	3 864	3 864	-	3 864
Compagnie Financière Tradition	25 968	-	25 968	25 968	-	25 968
TFS	13 939	-	13 939	13 872	-	13 872
E-VIEL	3 833	-	3 833	3 833	-	3 833
Autres	3 494	-901	2 593	2 187	-896	1 291
<b>Total inclus dans les immobilisations incorporelles</b>	<b>82 587</b>	<b>-901</b>	<b>81 686</b>	<b>81 214</b>	<b>-896</b>	<b>80 317</b>
<b>Total inclus dans les participations dans les sociétés associées et coentreprises (cf. note 9)</b>	<b>25 734</b>	<b>-</b>	<b>25 734</b>	<b>26 292</b>	<b>-</b>	<b>26 292</b>
<b>Total des écarts d'acquisition</b>	<b>108 321</b>	<b>-901</b>	<b>107 420</b>	<b>107 506</b>	<b>-896</b>	<b>106 609</b>

#### > TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont définies par l'ensemble des activités des entités ayant généré ces écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition constatés au bilan de VIEL & Cie ont fait l'objet de tests de dépréciation. La valeur recouvrable est estimée selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs des activités afférentes à chacun de ces écarts d'acquisition. Sur la base de prévisions d'exploitation établies sur 5 ans, le flux de trésorerie normatif est actualisé afin de déterminer la valeur de l'activité sous-jacente par rapport aux écarts d'acquisition constatés. Des taux d'actualisation de 6,6 % à 8,5 % (2019 : 6,2 % à 9,1 %) ont été retenus dans le cadre de ces évaluations afin de refléter le risque présent sur chacun des marchés. Ces taux incluent également une prime de risque complémentaire en raison de la sensibilité de cette hypothèse dans l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Par ailleurs, des taux de croissance de 0,0 % à 2,0 % (2019 : 0,0 % à 2,0 %) ont été utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions d'exploitation sur la base de l'expérience passée et en fonction du marché dans lequel ces sociétés sont présentes.



Les différentes hypothèses retenues dans le cadre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs des principales unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

en %	Taux d'actualisation		Taux de croissance	
	2020	2019	2020	2019
<b>Pôle Intermédiation professionnelle</b>				
Compagnie Financière Tradition et TFS	6,60 %	6,20 %	1,00 %	1,00 %
Autres	6,6 % - 8,5 %	6,2 % - 9,1 %	0,00 % à 1,00 %	0,00 % à 1,00 %
<b>Pôle Bourse en ligne</b>				
Bourse Direct	10,69 %	9,18 %	2,00 %	2,00 %
E-VIEL	10,69 %	9,18 %	2,00 %	2,00 %

Les évaluations obtenues par l'utilisation de cette méthode sont supérieures aux valeurs comptables et par conséquent aucune perte de valeur n'a été constatée sur les écarts d'acquisition en 2020 et 2019.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de ces deux hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme. Pour le pôle de bourse en ligne, cette méthode comprend également d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, le taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés varie entre 1 % et 5 % selon l'échéance. La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de ces dernières hypothèses est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

## 9. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET CO-ENTREPRISES

Cette rubrique comprend la quote-part des sociétés associées et co-entreprises détenue par VIEL & Cie ou ses filiales opérationnelles, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Le détail des sociétés consolidées selon cette méthode est présenté en note 32.

La variation des participations dans les sociétés associées et les co-entreprises se présente comme suit :

en milliers d'euros	Sociétés associées	Coentreprises	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>71 653</b>	<b>115 421</b>	<b>187 070</b>
Résultat net de la période	9 503	9 271	18 774
Dividendes distribués	-3 636	-9 412	-13 048
Autres éléments du résultat global	-1 332	-	-1 332
Ecart de conversion	-339	-3 789	-4 128
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>75 849</b>	<b>111 492</b>	<b>187 336</b>

en milliers d'euros	Sociétés associées	Coentreprises	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>66 011</b>	<b>111 141</b>	<b>177 150</b>
Résultat net de la période	7 510	10 881	18 391
Dividendes distribués	-3 353	-9 713	-13 066
Acquisitions	1 400	206	1 606
Autres éléments du résultat global	-220	-	-220
Ecart de conversion	305	2 904	3 209
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>71 653</b>	<b>115 421</b>	<b>187 070</b>

## &gt; SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales sociétés associées se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2020 en milliers d'euros	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	SwissLife Banque privée	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen	Paris		
Pourcentage de détention	32,4 %	33,0 %	40,0 %		
Actif non courant	13 237	4 680	30 082		
Actif courant	54 840	55 212	2 269 607		
Passif non courant	1 412	1 195	23 420		
Passif courant	34 972	19 875	2 159 439		
<b>Actif net</b>	<b>31 693</b>	<b>38 822</b>	<b>116 830</b>		
Quote-part du groupe dans :					
- dans l'actif net	10 269	12 811	50 165	961	
- Ecart d'acquisition	-	-	437	1 207	
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b>	<b>10 269</b>	<b>12 811</b>	<b>50 602</b>	<b>2 168</b>	<b>75 850</b>
Chiffre d'affaires	30 732	53 578	53 073		
Résultat net de l'exercice	1 707	17 827	7 371	96	
Autres éléments du résultat global	-4 111	-	-		
Résultat global de l'exercice	-2 404	17 827	7 371	96	
Quote-part du Groupe dans :					
- le résultat net	553	5 882	2 948	119	9 503
- les autres éléments du résultat global	-1 332	-	-	-	-1 332
- le résultat global	-779	5 882	2 948	119	8 171
Dividendes versés au Groupe	-	3 627	-	9	3 636

Au 31 décembre 2019 en milliers d'euros	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	SwissLife Banque privée	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen	Paris		
Pourcentage de détention	32,4 %	33,0 %	40,0 %		
Actif non courant	15 885	4 277	32 382		
Actif courant	40 784	49 764	2 553 095		
Passif non courant	1 865	1 282	2 674		
Passif courant	20 845	20 006	2 473 344		
<b>Actif net</b>	<b>33 960</b>	<b>32 753</b>	<b>109 459</b>		
Quote-part du groupe dans :					
- dans l'actif net	11 003	10 808	47 217	960	
- Ecart d'acquisition	-	-	437	1 239	
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b>	<b>11 003</b>	<b>10 808</b>	<b>47 654</b>	<b>2 199</b>	<b>71 664</b>
Chiffre d'affaires	26 382	49 997	52 301		
Résultat net de l'exercice	73	16 309	6 986	-1 193	
Autres éléments du résultat global	-679	-	-		
Résultat global de l'exercice	-606	16 309	6 986	-1 193	
Quote-part du Groupe dans :					
- le résultat net	23	5 382	2 794	-690	7 510
- les autres éléments du résultat global	-220	-	-	-	-220
- le résultat global	-197	5 382	2 794	-690	7 290
Dividendes versés au Groupe	-	2 541	812	-	3 353

## > COENTREPRISES

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires concernent essentiellement l'activité sur les options de change réalisée conjointement avec ICAP et Volbroker ainsi que l'activité de change auprès d'une clientèle de particuliers au Japon menée par l'intermédiaire de Gaitame.com Co., Ltd. Le contrôle conjoint est exercé sur cette société en vertu d'un pacte d'actionnaires. Par ailleurs, l'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au travers de plusieurs sociétés qui ont été regroupées sous « Tradition-ICAP » dans le tableau ci-dessous et qui intègrent entre 25,0 % et 55,0 % des actifs et du résultat net de cette activité. Le Groupe détient un intérêt de 27,5 % dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55 % du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales coentreprises se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2020 en milliers d'euros	Gaitame.com Co., Ltd	TFS-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
<b>Pourcentage de détention</b>	<b>49,99 %</b>	<b>25,0 % - 55 %</b>		
Actif non courant	33 882	3 861		
Actif courant	862 361	34 557		
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>114 918</i>	<i>22 583</i>		
Passif non courant	573	10 100		
<i>Dont dettes financières</i>	<i>224</i>	<i>59</i>		
Passif courant	746 415	11 262		
<i>Dont dettes financières</i>	<i>534</i>	<i>87</i>		
Actif net	149 255	17 056		
Quote-part du groupe dans :				
- dans l'actif net	74 186	6 898		
- Ecart d'acquisition	15 110	-		
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b>	<b>89 296</b>	<b>6 898</b>	<b>15 280</b>	<b>111 474</b>
Chiffres d'affaires	64 191	50 982		
Amortissements	-3 043	-137		
Produits d'intérêts	8	12		
Charges d'intérêts	-13	-224		
Impôts sur le bénéfice	-8 978	-487		
Résultats net/global de l'exercice	20 910	2 630		
Quote-part du Groupe dans :				
- le résultat net/global	8 964	-827	1 134	9 271
<b>Dividendes versés au Groupe</b>	<b>7 701</b>	<b>956</b>	<b>755</b>	<b>9 412</b>

Au 31 décembre 2020, les écarts d'acquisition totaux inclus dans la valeur comptable des coentreprises s'élèvent à € 24 090 000 (2019 : € 24 616 000).

Au 31 décembre 2019 en milliers d'euros	Gaitame.com Co., Ltd	TFS-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
<b>Pourcentage de détention</b>	<b>49,99 %</b>	<b>25,0 % - 55 %</b>		
Actif non courant	37 809	594		
Actif courant	913 639	43 488		
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>112 497</i>	<i>26 759</i>		
Passif non courant	1 148	2 692		
<i>Dont dettes financières</i>	<i>787</i>	<i>156</i>		
Passif courant	797 964	18 327		
<i>Dont dettes financières</i>	<i>549</i>	<i>113</i>		
Actif net	152 336	23 063		
Quote-part du groupe dans :				
- dans l'actif net	75 711	9 131	5 964	
- Ecart d'acquisition	15 674	-	8 942	
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b>	<b>91 386</b>	<b>9 131</b>	<b>14 906</b>	<b>115 423</b>
Chiffres d'affaires	66 045	57 593		
Amortissements	-3 372	-54		
Produits d'intérêts	12	4		
Charges d'intérêts	-18	-3		
Impôts sur le bénéfice	-8 797	-635		
Résultats net/global de l'exercice	20 114	2 530		
Quote- part du Groupe dans :				
- le résultat net/global	10 055	315	511	10 881
<b>Dividendes versés au Groupe</b>	<b>7 802</b>	<b>1 557</b>	<b>354</b>	<b>9 713</b>

## 10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Prêts aux employés	4 061	5 641
Créances sur les parties liées (Cf. note 27)	8 045	7 857
Autres actifs financiers	-	2 031
<b>TOTAL</b>	<b>12 106</b>	<b>15 529</b>

Les prêts aux employés portent intérêt à un taux moyen de 1,50 % et ont une échéance moyenne de 33 mois.

Cette rubrique inclut notamment les créances de VIEL & Cie et de ses filiales sur les anciens actionnaires ultimes de Compagnie Financière Tradition, Comipar, Paris et Banque Pallas Stern, Paris (cf. note 27).

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les autres actifs financiers est décrite en note 30.

## 11. TRÉSORERIE NON DISPONIBLE

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts de liquidités ou de titres bloqués en garantie dans le cadre de l'activité de courtage	26 901	27 715
<b>TOTAL</b>	<b>26 901</b>	<b>27 715</b>

Outre ces dépôts de liquidités bloqués auprès de sociétés de compensation, tels qu'Euroclear ou le FICC (Fixed Income Clearing Corporation), certaines filiales sont soumises à des contraintes de capitaux propres fixées par leurs autorités de tutelle qui limitent la disponibilité ou la libre circulation de leurs liquidités au sein du Groupe.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie non disponible est décrite en note 30.

## 12. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les clients et autres créances se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Créances liées aux activités teneurs de comptes	1 128 499	997 969
Créances liées aux activités en principal	159 686	519 244
Clients et comptes rattachés	146 144	165 155
Créances sur les employés	79 675	70 409
Créances sur les parties liées	5 457	7 328
Autres créances à court terme	20 967	22 067
<b>TOTAL</b>	<b>1 540 428</b>	<b>1 782 171</b>

Le poste des « Créances sur les employés » comporte des primes et bonus payés d'avance et conditionnés à la présence de l'employé durant la durée du contrat. Ainsi, la charge liée à ces primes et bonus est constatée en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les clients et autres créances est décrite en note 30.

## 13. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se décomposent comme suit :

Non courant en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Actions	15 442	11 030
<b>Total</b>	<b>15 442</b>	<b>11 030</b>

Courant en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Actions	1	22
Dépôts bancaires à court terme	2	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>24</b>

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net est décrite en note 30.



## 14 A. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Cette rubrique se décompose principalement des investissements suivants :

Non courant en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Actions	4 458	4 603
Autre	12	13
<b>Total</b>	<b>4 470</b>	<b>4 616</b>

Ces titres de participation ne sont pas détenus à des fins de transactions. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est décrite en note 30.

## 14 B. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Courant en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts bancaires à court terme	14 303	63 857
<b>Total</b>	<b>14 303</b>	<b>63 857</b>

Cette rubrique comprend des dépôts bancaires à court terme dont la maturité est supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers disponibles évalués au coût amorti est décrite en note 30.

## 15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Caisse et dépôts bancaires à vue	347 692	371 183
Dépôts bancaires à court terme	21 156	61 179
Placements monétaires à court terme	2 052	3 602
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan</b>	<b>370 900</b>	<b>435 964</b>
Trésorerie non disponible	26 901	27 715
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif</b>	<b>397 800</b>	<b>463 679</b>
Découverts bancaires	-7 826	-2 498
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>363 073</b>	<b>433 466</b>

La caisse et les dépôts bancaires à vue génèrent des intérêts à des taux variables basés sur les taux bancaires quotidiens. Les dépôts bancaires à court terme ont une maturité comprise entre une journée et trois mois selon les besoins en liquidités du Groupe et génèrent des intérêts sur la base des taux bancaires pour leur durée respective.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est décrite en note 30.

## 16. CAPITAL-ACTIONS, ACTIONS PROPRES ET RÉSERVES CONSOLIDÉES

### > COMPOSITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2020 le capital social de VIEL & Cie est composé de 71 622 968 actions d'une valeur nominale de € 0,2 soit un capital de € 14 324 594.

### > ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Au 31 décembre 2020, le capital de VIEL & Cie est réparti de la façon suivante :

> Viel et Compagnie-Finance :	60,19 %
> Amiral Gestion :	8,28 %
> Sycomore AM :	5,46 %
> Patrick Combes :	5,45 %
> Eximium :	3,67 %
> Quaero Capital :	3,03 %
> Financière de l'Echiquier :	0,53 %
> Public :	5,31 %
> Actions propres :	8,08 %

## &gt; CAPITAL AUTORISÉ

## Autorisations financières

En application des dispositions de l'article L.225-100, al.7 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2020 est présenté ci-dessous :

Type de délégation	AGE	Échéance	Montant autorisé	Utilisation	Autorisations résiduelles
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 50 000 000	-	€ 50 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	12/06/2020	AGO statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 5 000 000	-	€ 5 000 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	11/06/2019	AG statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 30 000 000	-	€ 30 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 1 432 459	-	€ 1 432 459
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions)	14/06/2018	AGO statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 1 550 514	-	€ 1 550 514
Réduction de capital (annulation d'actions)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 1 432 459		€ 1 432 459
Augmentation de capital (attribution d'actions gratuites aux salariés) (avec suppression du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 143 246		€ 143 246
Augmentation de capital (attribution d'actions gratuites aux collaborateurs des sociétés liées) (avec maintien du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2022	€ 1 432 459		€ 1 432 459
Emission de bons de souscription d'actions (avec maintien du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 30 000 000		€ 30 000 000

## Actions propres

VIEL & Cie détient au 31 décembre 2020, 5 788 600 de ses propres titres, soit 8,08 % de son capital, pour un montant total brut de € 23 964 000 (5 061 398 titres pour un montant brut de € 20 375 000 au 31 décembre 2019), détention autorisée préalablement par l'Assemblée générale des actionnaires. Le montant de ces titres a été constaté en diminution des capitaux propres consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2020.

## Réserves consolidées

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	Bénéfice au bilan	Réserve pour option de souscription d'actions	Réserve de réévaluation	Ecart actuariels à prestations définies	Autres réserves	Réserves consolidées
<b>Réserves consolidées au 1<sup>er</sup> Janvier 2020</b>	<b>356 079</b>	<b>15 141</b>	<b>896</b>	<b>-9 280</b>	<b>23 424</b>	<b>368 343</b>
Résultat net de l'exercice	48 928	-	-	-	-	43 245
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	-444	-	-444
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture	-	-	-	-	-	-
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-	130	-	-	130
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente des entreprises associées et coentreprises	-	-	-	-	-	-
Incidence de la réévaluation des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat global de la période</b>	<b>48 928</b>	<b>-</b>	<b>130</b>	<b>-444</b>	<b>-</b>	<b>48 614</b>
Affectation à la réserve générale	-	-	-	-	-	-
Affectation à la réserve pour actions propres	3 589	-	-	-	-	-
Exercice d'options de souscription d'actions	638	-	-	-	-	638
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	-	859	-	-	-	859
Dividendes versés	-16 479	-	-	-	-	-16 479
Incidence des variations de périmètre / Autres variations	-10 130	-	3	53	-2	-10 076
<b>Réserves consolidées au 31 décembre 2020</b>	<b>382 625</b>	<b>16 000</b>	<b>1 029</b>	<b>-9 671</b>	<b>23 422</b>	<b>413 405</b>

Le Groupe a simplifié la présentation des réserves consolidées en regroupant la réserve générale et la réserve pour actions propres avec le bénéfice au bilan. Les comparatifs pour l'exercice 2019 ont été ajustés.

en milliers d'euros	Bénéfice au bilan	Réserve pour option de souscription d'actions	Réserve de réévaluation	Ecart actuariels à prestations définies	Autres réserves	Réserves consolidées
<b>Réserves consolidées au 1<sup>er</sup> Janvier 2019</b>	<b>335 844</b>	<b>14 511</b>	<b>591</b>	<b>-7 444</b>	<b>24 840</b>	<b>368 343</b>
Résultat net de l'exercice	43 245	-	-	-	-	43 245
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	-1 917	-	-1 917
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture	-	-	-	-	-	-
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-	276	-	-	276
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente des entreprises associées et coentreprises	-	-	-	-	-	-
Incidence de la réévaluation des immeubles de placement	-	-	-	-	-1 411	-1 411
<b>Résultat global de la période</b>	<b>43 245</b>	<b>-</b>	<b>276</b>	<b>-1 917</b>	<b>-1 411</b>	<b>40 193</b>
Affectation à la réserve générale	-	-	-	-	-	-
Affectation à la réserve pour actions propres	-1 878	-	-	-	-	-
Exercice d'options de souscription d'actions	444	-	-	-	-	444
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	-	630	-	-	-	630
Dividendes versés	-17 215	-	-	-	-	-17 215
Incidence des variations de périmètre / Autres variations	-4 361	-	29	80	-5	-4 256
<b>Réserves consolidées au 31 décembre 2019</b>	<b>356 079</b>	<b>15 141</b>	<b>896</b>	<b>-9 280</b>	<b>23 424</b>	<b>386 260</b>

La réserve pour options de souscription d'actions est utilisée pour comptabiliser la juste valeur des instruments de capitaux propres consentis aux collaborateurs du Groupe (cf note 19). Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de cette réserve au compte de prime d'émission.

La réserve de réévaluation comprend les variations cumulées nettes de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par les biais des autres éléments du résultat global. Lorsque ces instruments sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé dans les capitaux propres.

La réserve d'écarts de conversion comprend les écarts de change relatifs à la conversion en euros des états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères ainsi que les changements de juste valeur des instruments utilisés pour couvrir des investissements nets dans des entités étrangères. Cette réserve est présentée distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La réserve d'écarts actuariels des régimes à prestations définies est utilisée pour enregistrer les modifications des hypothèses à long terme et la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes à prestations définies.

## Autres éléments du résultat global

Cette rubrique se décompose comme suit :

2020 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère					Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
	Écarts de conversion	Réserve de couverture	Réserve de réé- valuation	Écarts actuariels des régimes à pres- tations définies				
<b>Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>								
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	130	130	52	182	
Ecarts actuariels des régimes à prestations définies	-	-	-	-444	-444	-149	-593	
<b>Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-314</b>	<b>-314</b>	<b>-97</b>	<b>-411</b>	
<b>Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>								
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie								
- constatés dans la réserve de couverture	-	-	-	-	-	-	-	
- transférés au compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	
Ajustement à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente								
- constatés dans la réserve de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	
- transférés au compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	
Ecarts de conversion	-23 618	-	-	-	-23 618	-10 675	-34 293	
Transfert des écarts de conversion au compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	
Autres éléments du résultat global des sociétés associées	-971	-	-	-	-971	-361	-1 332	
<b>Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>	<b>-24 589</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-24 589</b>	<b>-11 036</b>	<b>-35 625</b>	
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts</b>	<b>-24 589</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-314</b>	<b>-24 903</b>	<b>-11 133</b>	<b>-36 036</b>	

2019 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère					Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
	Écarts de conversion	Réserve de couverture	Réserve de réé- valuation	Écarts actuariels des régimes à pres- tations définies				
<b>Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>								
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				277	277	100	377	
Ecart actuariels des régimes à prestations définies	-	-	-	-1 917	-1 917	-678	-2 595	
<b>Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>	-	-	-	-1 640	-1 640	-578	-2 218	
<b>Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>								
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie								
- constatés dans la réserve de couverture	-	-	-	-	-	-	-	
- transférés au compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	
Ajustement à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente								
- constatés dans la réserve de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	
- transférés au compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	
Ecart de conversion	6 270	-	-	-	6 270	1 722	7 992	
Transfert des écarts de conversion au compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	
Autres éléments du résultat global des sociétés associées	-162	-	-	-	-162	-58	-220	
<b>Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat</b>	<b>6 108</b>	-	-	-	<b>6 108</b>	<b>1 664</b>	<b>7 772</b>	
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts</b>	<b>6 108</b>	-	-	<b>-1 640</b>	<b>4 468</b>	<b>1 086</b>	<b>5 554</b>	

## 17. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les principales sociétés dans lesquelles les intérêts minoritaires ont été jugés significatifs sont Bourse Direct qui représente l'activité de bourse en ligne et le sous-groupe Tradition qui regroupe l'activité d'intermédiation professionnelle. Les sociétés jugées significatives au sein du sous-groupe Tradition sont présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition, société cotée.

Les informations financières résumées du sous-groupe Tradition sont présentées après élimination des comptes et opérations réciproques internes au sous-groupe.

en milliers d'€	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Groupe Tradition Suisse	Bourse Direct France	Groupe Tradition Suisse	Bourse Direct France
<b>Pourcentage de détention des intérêts minoritaires</b>	<b>27,13 %</b>	<b>20,77 %</b>	<b>26,53 %</b>	<b>21,75 %</b>
Actif non courant	320 928	55 031	342 265	9 260
Actif courant	742 408	1 161 865	1 216 901	1 008 314
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>281 265</i>	<i>51 322</i>	<i>316 369</i>	<i>41 469</i>
Passif non courant	297 099	2 740	296 386	2 822
Passif courant	388 791	1 118 906	879 092	968 709
Actif net	377 446	95 228	383 688	46 043
<b>Valeur comptable des intérêts minoritaires</b>	<b>17 219</b>	<b>9 761</b>	<b>17 616</b>	<b>9 697</b>
Chiffre d'affaires	843 649	44 473	830 424	31 370
Résultat net	69 692	6 105	57 810	1 376
<b>Quote-part attribuable aux intérêts minoritaires dans le résultat net du Groupe dans :</b>	<b>21 391</b>	<b>1 284</b>	<b>17 882</b>	<b>299</b>
Flux de trésorerie nets opérationnels	87 826	17 965	80 256	983
Flux de trésorerie nets d'investissement	52 317	-1 900	-52 757	-1 929
Flux de trésorerie nets de financement (hors dividendes versés aux intérêts minoritaires)	-150 221	-3 008	76 871	712
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	-12 318	-226	-10 099	-1 098
Variation des cours de change	-19 935	-	-3 261	-
<b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>-42 332</b>	<b>12 831</b>	<b>91 010</b>	<b>-1 332</b>



## 18. DIVIDENDES

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Dividende par action au titre de 2021 : € 0,28 (2020: € 0,25)	20 054	19 906

## 19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

### > COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION

Au 31 décembre 2020, les options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du Groupe Tradition présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'actions de 2,50 francs suisses de nominal	Augmentation de capital potentielle en francs suisses	Date de début d'exercice <sup>(1)</sup>	Date d'échéance	Prix d'exercice en francs suisses	Condition d'exercice <sup>(2)</sup>
23.08.13	26 667	66 668	26 667 titres le 01.09.16	01.09.21	2,50	65,00
12.03.15	1 000	2 500	13.03.18	13.03.23	2,50	65,00
04.09.17	20 000	50 000	04.09.20	04.09.25	2,50	110,00
05.01.18	20 000	50 000	01.02.21	01.02.26	2,50	115,00
15.03.18	21 000	52 500	15.03.21	15.03.26	2,50	115,00
18.07.18	30 000	75 000	18.07.21	18.07.26	2,50	115,00
30.08.18	12 000	30 000	01.09.21	01.09.26	2,50	120,00
20.11.18	50 000	125 000	6 000 titres dès le 01.12.21 6 000 titres dès le 01.12.22 6 000 titres dès le 01.12.23	20.11.26	2,50	120,00
28.11.18	18 000	45 000	18.07.21	18.07.26	2,50	115,00
09.01.19	15 000	37 500	09.07.20	09.07.25	2,50	110,00
06.06.19	58 000	145 000	01.06.22	01.06.27	2,50	110,00
13.01.20	20 000	50 000	13.01.23	13.01.28	2,50	114,00
07.04.20	22 500	56 250	07.04.23	07.04.28	2,50	125,00
01.07.20	50 000	125 000	01.07.23	01.07.28	2,50	125,00
<b>TOTAL</b>	<b>364 167</b>	<b>910 418</b>				

<sup>(1)</sup> Les collaborateurs doivent être salariés du Groupe afin d'exercer les options de souscription d'actions consenties.

<sup>(2)</sup> Le cours de l'action doit être supérieur à ces seuils pendant 10 jours consécutifs au cours des 12 mois précédant la date d'exercice.

En 2020 Compagnie Financière Tradition SA a consenti 92 500 options de souscription d'actions à des collaborateurs du Groupe (98 000 options en 2019).

La juste valeur des options octroyées est déterminée à la date d'attribution des options de souscription en recourant à un modèle d'évaluation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

Sur la base d'observations historiques, les paramètres d'évaluation suivants ont été utilisés afin de déterminer la juste valeur des options consenties :

	31.12.2020	31.12.2019
Rendement de dividendes	5,0 %	5,0 %
Volatilité attendue	16,0 %	16,0 %
Taux d'intérêt sans risque	0,0 %	0,0 %
Prix de l'action à la date d'attribution (en francs suisses)	104,0	100,6

En 2020, la moyenne pondérée de la juste valeur des options à la date de l'octroi est de CHF 9,0 (2019 : CHF 11,2).

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs de la Société sont les suivants :

en francs suisses	2020		2019	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de l'exercice	2,50	390 167	2,50	427 167
Attribuées	2,50	92 500	2,50	98 000
Exercées*	2,50	-118 500	2,50	-135 000
Expirées				
Annulées				
<b>En circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>2,50</b>	<b>364 167</b>	<b>2,50</b>	<b>390 167</b>
<b>Exerçables à la fin de l'exercice</b>	<b>2,50</b>	<b>62 667</b>	<b>2,50</b>	<b>67 667</b>

\* Le cours moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées en 2020 est de CHF 105,0 (2019 : CHF 99,1).

Les options exercées donnent uniquement droit à la livraison des actions. En 2020, le montant des charges liées aux paiements fondés sur des actions est de CHF 1 274 000 (CHF 1 588 000 en 2019).

#### > BOURSE DIRECT

Au 31 décembre 2020, les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites nouvelles sont les suivantes :

Nature du plan	Plan d'attribution 2017
Date de l'Assemblée générale	11-mai-16
Date des premières attributions au titre du plan	21-juil-17
Nombre total d'actions gratuites attribuées	750 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	21-juil-17
Période d'attribution (attribution par tiers sur trois périodes)	21-juil-19 21-juil-20 21-juil-21
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	21-juil-27
Conditions d'attribution de présence dans la Société	oui
Conditions de performance de cours (au moins 10 séances de bourse consécutives dans les 12 mois précédant la date d'attribution)	2,20 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier	750 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	500 000
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre</b>	<b>250 000</b>
Nombre de collaborateurs concernés	13

Il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur.

#### > VIEL & CIE

##### Plans d'options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2020, Il n'y a pas de nouveaux plans d'options de souscription d'actions accordés par VIEL & Cie.

### Plans d'attributions d'actions gratuites

Au 31 décembre 2020, les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

Nature du plan (en euros)	Plan d'attribution 2017	
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16	14-juin-16
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17	04-sept-17
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000	138 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17	04-sept-17
Période d'attribution	04-sept-20	04-sept-22
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27	04-sept-27
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui
Conditions de performance de cours	6,50 €	6,00 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	440 000	138 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	60 000	-
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre</b>	<b>380 000</b>	<b>138 000</b>
Nombre de personnes concernées	2	4

## 20. DETTES FINANCIÈRES

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Découverts bancaires	7 826	2 498
Emprunts bancaires	11 109	-
Portion court terme des emprunts bancaires à long terme	30 150	30 150
Emprunts obligataires	-	119 069
<b>A court terme</b>	<b>49 086</b>	<b>151 717</b>
Emprunts à long terme	83 500	113 650
Emprunts obligataires	221 568	220 322
<b>A long terme</b>	<b>305 068</b>	<b>333 972</b>
<b>TOTAL</b>	<b>354 154</b>	<b>485 690</b>

Les dettes financières provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit en 2020 :

en milliers d'euros	Éléments financiers	Éléments non financiers		31.12.20
		Autres variations	Écarts de conversion	
<b>Long terme</b>				
Emprunts bancaires	113 650	-30 150		83 500
Emprunts obligataires	220 322	187	1 059	221 568
<b>Court terme</b>				
Emprunts bancaires		11 212	-103	11 109
Position court terme des emprunts bancaires	30 150	-		30 150
Emprunts obligataires	119 069	-120 748	1 679	-
<b>Total</b>	<b>483 192</b>	<b>-139 500</b>	<b>-</b>	<b>2 635</b>

en milliers d'euros	Éléments financiers	Éléments non financiers		31.12.19
		Autres variations	Écarts de conversion	
<b>Long terme</b>				
Emprunts bancaires	143 800	-30 150		113 650
Emprunts obligataires	211 867	116 379	-116 033	8 109
220 322				
<b>Court terme</b>				
Position court terme des emprunts bancaires	15 600	14 550		30 150
Emprunts obligataires		117	116 033	2 919
119 069				
<b>Total</b>	<b>371 267</b>	<b>100 896</b>	<b>-</b>	<b>11 029</b>

Les emprunts obligataires se décomposent comme suit :

Émetteur	Année d'émission et d'échéance	Valeur nominale résiduelle en milliers de CHF	Coupon	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable en milliers de CHF 31.12.20	Valeur comptable en milliers de CHF 31.12.19
Compagnie Financière Tradition SA	2019-2025	CHF 130 000	1,750 %	1,850 %	129 508	129 401
Compagnie Financière Tradition SA	2016-2022	CHF 110 000	1,625 %	1,726 %	109 830	109 737
Compagnie Financière Tradition SA	2015-2020	CHF 129 300	2,000 %	2,118 %	-	129 238
<b>TOTAL</b>					<b>239 338</b>	<b>368 376</b>
<i>Dont montant remboursable dans les 12 mois</i>					-	129 238

Le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire de CHF 129 300 000 arrivant à échéance en juin 2020.

Au cours du premier semestre, le Groupe a reconduit une facilité de crédit d'un montant de CHF 172 000 000 pour une durée de cinq ans auprès d'un consortium de banques, en remplacement d'une ligne de crédit existante de CHF 100 000 000.

Au 31 décembre 2020, Compagnie Financière Tradition dispose de facilités de crédit pour un montant de CHF 174 641 000 (CHF 102 899 000 au 31 décembre 2019). Celles-ci ont été utilisées à hauteur de CHF 12 000 000 au 31 décembre 2020 (non utilisé au 31 décembre 2019).

Les emprunts bancaires à long terme incluent un montant de € 113 650 000 remboursable par annuités et venant à échéance en octobre 2022 (€ 143 800 00 au 31 décembre 2019).

Les dettes à long terme font l'objet de clause de remboursement anticipé en cas de non-respect de différents ratios de gestion ; ces ratios concernent principalement le niveau d'endettement par rapport aux capitaux propres consolidés du Groupe, ou le niveau des charges financières nettes par rapport au résultat d'exploitation du Groupe. Au 31 décembre 2020, le Groupe respecte l'intégralité de ces conditions.

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie et ses filiales disposent de facilités de crédit non utilisées pour un montant de € 150 566 000, contre € 94 803 000 au 31 décembre 2019.

VIEL & Cie a opté pour l'étalement des frais d'émission de ses emprunts sur leur durée d'amortissement.

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les dettes financières est décrite en note 30.

## 21. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	Provisions pour pensions et retraites	Provisions pour litiges	Provisions pour impôts	Autres provisions	TOTAL
<b>Montant au 31 décembre 2018</b>	<b>20 452</b>	<b>12 376</b>	<b>-</b>	<b>7 007</b>	<b>39 834</b>
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					<i>9 610</i>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Dotations	2 846	3 901	-	-	6 747
Utilisations	-555	-15 322	-	-3 254	-19 131
Dissolutions	-	-340	-	-3 561	-3 901
Réévaluation des régimes à prestations définies	2 802	-	-	-	2 802
Reclassement	-	-25	-	-	-25
Ecart de conversion	703	226	-	-	929
<b>Montant au 31 décembre 2019</b>	<b>26 247</b>	<b>816</b>	<b>-</b>	<b>192</b>	<b>27 255</b>
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					<i>-</i>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Dotations	3 492	1 096	-	632	5 220
Utilisations	-618	-1 226	-	-	-1 844
Dissolutions	-12	-333	-	-	-345
Réévaluation des régimes à prestations définies	1 641	-	-	-	1 641
Reclassement	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-669	-14	-	-	-683
<b>Montant au 31 décembre 2020</b>	<b>30 082</b>	<b>338</b>	<b>-</b>	<b>824</b>	<b>31 244</b>
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					<i>-</i>

### > PROVISIONS POUR PENSIONS ET RETRAITES

Les provisions pour pensions et retraites sont constatées au bilan afin de couvrir les obligations du Groupe dans le cadre des régimes à prestations définies et d'autres avantages à long terme en faveur du personnel. Le détail de ces engagements est présenté en note 22.

### > PROVISIONS POUR LITIGES

Dans le cadre de leurs activités, il arrive que des filiales du Groupe soient impliquées dans des litiges avec des anciens employés suite à la résiliation de leur contrat de travail ou avec des sociétés concurrentes lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, des procédures administratives peuvent être menées à l'encontre de filiales par les régulateurs locaux.

L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question qui peuvent durer de nombreuses années.

En février 2010, une filiale du Groupe a recruté un nouveau collaborateur qui travaillait auparavant pour un concurrent. Par la suite, ce concurrent a engagé une procédure d'arbitrage auprès de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) contre ce collaborateur et la filiale à New York, en invoquant en particulier une violation de contrat et l'ingérence de la filiale dans le contrat du collaborateur. Le collaborateur a déposé une demande reconventionnelle contre ce concurrent, invoquant notamment une discrimination illégale.

En décembre 2016, la commission de la FINRA a conclu à la responsabilité du collaborateur et de la filiale et s'est prononcée en faveur du concurrent. En janvier 2017, la filiale a formé un recours en annulation de la sentence arbitrale auprès de la Cour suprême de l'État de New York; le concurrent a demandé la confirmation de la sentence arbitrale. En juillet 2017, la Cour suprême a rejeté le recours de la filiale qui a fait appel de cette décision. En février 2019, la Cour suprême de l'Etat de New York a rejeté l'appel déposé par la filiale du Groupe. Le montant du règlement est inclus dans la rubrique des provisions à court terme au 31 décembre 2018 et payé en 2019.

### > PROVISIONS POUR IMPÔTS

Le Groupe est régulièrement soumis à des contrôles. Les risques potentiels sont évalués et font l'objet, le cas échéant, d'une provision.

### > AUTRES PROVISIONS

VIEL & Cie et ses filiales consolidées ont constitué au cours des exercices précédents des provisions afin de couvrir divers risques auxquelles elles sont confrontées. Ces provisions couvrent l'intégralité des risques potentiels estimés.

## 22. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

La majorité des employés de VIEL & Cie et de ses filiales opérationnelles bénéficie de prestations de retraites octroyées par des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Les éventuels montants à payer en fin de période sont présentés dans la rubrique des « Fournisseurs et autres créanciers ».

Les régimes à prestations définies concernent principalement les employés du Groupe basés en Suisse.

Les collaborateurs en Suisse sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de l'employeur contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. L'institution de prévoyance a la forme juridique d'une fondation. L'institution de prévoyance assume elle-même le risque vieillesse alors que les risques décès et invalidités sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance. Les prestations de vieillesse sont définies en fonction du solde des comptes d'épargne individuels (avoir de vieillesse) à la date du départ à la retraite. La rente vieillesse annuelle se calcule en multipliant l'avoir de vieillesse à la date du départ par le taux de conversion défini dans le règlement de la fondation. Les collaborateurs peuvent prendre une retraite anticipée au plus tôt à 58 ans révolus, auquel cas le taux de conversion est réduit en fonction de la prolongation de la durée attendue du versement de la rente et de l'avoir de vieillesse moins important. Les collaborateurs ont en outre la possibilité de percevoir tout ou partie de la rente vieillesse sous forme de capital.



Les cotisations ordinaires de l'employeur sont exprimées en pourcent du salaire assuré (selon l'âge) et versées sur les avoirs de vieillesse individuels.

La politique d'investissement de l'institution de prévoyance se fonde sur l'objectif de réaliser un rendement qui, associé aux cotisations versées, soit suffisant pour garder un contrôle raisonnable sur les différents risques de financement du régime. Le Conseil de fondation, avec l'aide de conseillers en placement, détermine la pondération des catégories d'actifs et les allocations cibles, lesquelles sont révisées périodiquement. L'allocation effective des actifs est déterminée par une série de conditions économiques et de marché et en considération des risques spécifiques aux catégories d'actifs.

Les autres avantages à long terme concernent essentiellement des employés de filiales du Groupe au Japon qui ont la possibilité de différer le versement d'une partie de leur rémunération jusqu'à l'âge de la retraite ou de leur départ de la société.

Les provisions pour pensions et retraites se répartissent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Autres avantages à long terme	13 364	11 530
Provision pour des régimes à prestations définies	16 718	14 717
<b>Total des provisions pour pensions et retraites</b>	<b>30 082</b>	<b>26 247</b>

Les charges liées aux régimes à prestations et cotisations définies sont présentées sous la rubrique « charges de personnel ». En 2020, le montant des charges liées aux régimes à cotisations définies est de € 4 461 000 (€ 4 570 000 en 2019).

#### > ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Valeur actualisée des obligations	58 571	52 563
Juste valeur des actifs des régimes	-41 854	-38 195
<b>Engagements nets des régimes à prestations définies</b>	<b>16 718</b>	<b>14 367</b>

## &gt; MOUVEMENTS DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS

en milliers d'euros	2020	2019
<b>Valeur actualisée des obligations au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>52 563</b>	<b>43 114</b>
<b>Dont obligations financées</b>	<b>48 000</b>	<b>38 992</b>
<b>Dont obligations non financées</b>	<b>4 563</b>	<b>4 122</b>
Coût financier	114	534
Coût des services rendus	2 023	1 677
Cotisation des employés	874	663
Coût des services passés	-	-
Prestations payées	-305	-1 439
(Gains) / pertes actuariel(le)s liés à l'expérience	2 230	156
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses démographiques	96	620
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses financières	775	5 511
Réduction de régime	-	-
Reclassements	220	7
Ecart de conversion	-18	1 720
<b>Valeur actualisée des obligations au 31 décembre</b>	<b>58 571</b>	<b>52 563</b>
<b>Dont obligations financées</b>	<b>53 159</b>	<b>48 000</b>
<b>Dont obligations non financées</b>	<b>5 412</b>	<b>4 563</b>

## &gt; MOUVEMENT DE LA JUSTE VALEUR ACTUALISÉE DES ACTIFS DES RÉGIMES

en milliers d'euros	2020	2019
<b>Juste valeur des actifs des régimes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>38 195</b>	<b>32 226</b>
Rendement attendu des actifs des régimes	47	279
Cotisations de l'employeur	1 067	811
Cotisations des employés	874	663
Prestations payées	134	-661
Frais d'administration	-71	-68
Gains / (pertes) actuariels	1 459	3 611
Réduction de régime	-	-
Ecart de conversion	150	1 333
<b>Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre</b>	<b>41 854</b>	<b>38 195</b>

Le Groupe estime à € 1 143 000 le montant des cotisations liées aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2021.

## &gt; JUSTE VALEUR DES ACTIFS PAR NATURE EN POURCENTAGE DU TOTAL DES ACTIFS DES RÉGIMES

	31.12.2020	31.12.2019
Actions	31,70 %	30,38 %
Obligations	26,05 %	25,43 %
Immobilier	29,22 %	29,78 %
Contrats d'assurance	0,93 %	1,05 %
Liquidités	4,46 %	6,04 %
Divers	7,63 %	7,32 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>

Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est déterminé en fonction de prévisions à long terme de taux d'inflation, de taux d'intérêt et de primes de risque pour les différentes catégories d'actifs. Ces prévisions prennent en considération les taux de rendement historiques à long terme.

Les placements en actions, obligations et immobiliers sont essentiellement investis au travers de fonds de placements et sont en majorité cotés sur un marché boursier actif. Les autres catégories de placements ne sont pour la plupart pas cotés sur un marché boursier actif.

> ÉCARTS ACTUARIELS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ENREGISTRÉS  
DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Ecart actuariel sur les passifs des régimes	-775	-5 511
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes	-2 230	-156
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	1 459	3 611
<b>Gain (perte) sur la réévaluation des régimes à prestations définies</b>	<b>-1 545</b>	<b>-2 056</b>

> CHARGES COMPTABILISÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Coût des services rendus	2 094	1 745
Charge d'intérêt net	67	255
<b>Coût / (produit) des régimes à prestations définies</b>	<b>2 161</b>	<b>2 000</b>

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Rendement/(coût) effectif des actifs des régimes	1 502	3 998

> PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

en %	31.12.2020	31.12.2019
Taux d'actualisation	0,33 %	0,47 %
Augmentations futures des salaires	1,18 %	1,28 %

> TABLES DE MORTALITÉ

L'espérance de vie est prise en compte dans les engagements définis sur la base de tables de mortalité du pays dans lequel le régime est situé. Des tables générationnelles, permettant de modéliser l'évolution future de la mortalité, ont été utilisées au 31 décembre 2020 et en 2019.

**> ANALYSE DE SENSIBILITÉ**

L'impact sur le montant des engagements des régimes à prestations définies au 31 décembre 2020 et 2019 d'une augmentation ou diminution des principales hypothèses actuarielles est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	31.12.2020	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-4 250	4 880
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	210	-210

en milliers d'euros	31.12.2019	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-3 785	4 352
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	237	-237

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

**> DURATION DES OBLIGATIONS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES**

La durée moyenne pondérée de l'obligation du régime à prestations définies pour les employés du Groupe en Suisse est de 18 années au 31 décembre 2020 (17 années au 31 décembre 2019).

**23. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS**

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Dettes liées aux activités teneurs de comptes	1 129 075	1 000 691
Dettes liées aux activités en principal	149 312	513 791
Charges à payer	121 835	129 634
Dettes envers les parties liées	3 868	2 562
Autres dettes à court terme	57 979	56 337
<b>TOTAL</b>	<b>1 462 070</b>	<b>1 703 015</b>

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les fournisseurs et autres créanciers est décrite en note 30.

## 24. IMPÔTS À PAYER ET À RECEVOIR

Au 31 décembre 2020, les impôts à payer de VIEL & Cie s'élèvent à € 10 470 000, contre € 8 292 000 au 31 décembre 2019.

Les impôts à recevoir pour un montant de € 4 804 000 au 31 décembre 2020 contre € 5 842 000 au 31 décembre 2019 sont principalement constitués d'acomptes d'impôt versés par des sociétés du Groupe.

## 25. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

en milliers d'euros	2020		2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de change à terme sur devises	141	2	1 331	106
Swaps de taux d'intérêts	240	11	-	-
<b>Total</b>	<b>382</b>	<b>13</b>	<b>1 331</b>	<b>106</b>

## 26. CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location du Groupe concernent essentiellement des bureaux utilisés par les employés dans le cadre de leurs activités.

### > ACTIFS LIÉS AU DROIT D'UTILISATION

Bâtiments en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Acquisitions	9 966	7 406
Amortissements	-15 345	-14 255
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>49 350</b>	<b>57 631</b>

## &gt; OBLIGATIONS LOCATIVES

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
<b>Court terme</b>		
Obligations locatives	14 959	15 607
<b>Total</b>		
<b>Long terme</b>		
Obligations locatives	46 213	50 689
<b>Total</b>		
<b>Total des obligations locatives au bilan</b>	<b>61 172</b>	<b>66 296</b>

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidités, de change et de taux d'intérêts sur les obligations locatives est décrite en note 30.

Les obligations locatives provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	01.01.20	Éléments financiers	Éléments non financiers		31.12.20
			Autres variations	Ecart de conversion	
Obligations locatives	66 296	-13 423	12 432	-4 133	61 172
<b>Total</b>	<b>66 296</b>	<b>-13 423</b>	<b>12 432</b>	<b>-4 133</b>	<b>61 172</b>

en milliers d'euros	01.01.19	Éléments financiers	Éléments non financiers		31.12.19
			Autres variations	Ecart de conversion	
Obligations locatives	72 470	-13 851	7 406	271	66 296
<b>Total</b>	<b>72 470</b>	<b>-13 851</b>	<b>7 406</b>	<b>271</b>	<b>66 296</b>

## &gt; AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION

- > Les charges liées aux contrats de location à court terme s'élèvent à € 4 181 000 pour l'exercice 2020.
- > La charge d'intérêts sur les obligations locatives est présentée en note 4.
- > Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'élève à € 17 438 000.

## 27. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

### > NATURE DES FONCTIONS DES EMPLOYÉS CLÉS

VIEL & Cie est une société qui consolide trois pôles d'activité, dans le domaine de l'intermédiation professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, de la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, et une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée. Est considéré comme employé clef, le Président du Conseil d'administration de VIEL & Cie

### > RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS CLÉS

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération de la société VIEL & Cie mais de sa maison-mère Viel et Compagnie-Finance ; il bénéficie de la part de la société VIEL & Cie de jetons de présence pour un montant de € 12 000 au titre de l'exercice 2020 (€ 12 000 en 2019).

Aucun avantage en nature, avantage postérieur à l'emploi, autre avantage à long terme, indemnité de fin de contrat de travail et paiement fondé sur des actions n'est accordé au Président - Directeur général.

### > CRÉANCES SUR LES PARTIES LIÉES

Non courant en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Créances sur les sociétés associées	1 843	1 335
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	-	84
<b>TOTAL</b>	<b>1 843</b>	<b>1 419</b>

Courant en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Créances sur les sociétés associées	44	67
Créances sur les coentreprises	4 721	6 481
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	692	779
<b>TOTAL</b>	<b>5 457</b>	<b>7 328</b>



## &gt; DETTES ENVERS LES PARTIES LIÉES

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Dettes envers les sociétés associées	87	2
Dettes sur les coentreprises	3 099	2 457
Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées	683	103
<b>TOTAL</b>	<b>3869</b>	<b>2 562</b>

Les rubriques « Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées » et « Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées » comprennent l'ensemble des créances et dettes de VIEL & Cie et de ses filiales vis-à-vis de leur actionnaire majoritaire ultime, Viel et Compagnie-Finance, Paris, ainsi que des filiales de cette société.

## &gt; TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

L'une des filiales du Groupe a conclu un contrat de bail à loyer avec une société appartenant à son actionnaire ultime. En 2020, le Groupe a constaté une charge de € 897 000 lié au droit d'utilisation de ces locaux.

Une société de services appartenant à l'actionnaire majoritaire de VIEL & Cie a facturé au Groupe des frais de déplacement pour un montant de € 532 000 en 2020 (€ 780 000 en 2019).

## &gt; GARANTIES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS REÇUS DE PARTIES LIÉES

Lors du rachat des actions de Compagnie Financière Tradition SA détenues par Banque Pallas Stern, Viel et Compagnie-Finance s'est engagée à payer à Compagnie Financière Tradition SA et à ses filiales la différence entre le montant total des créances sur Comipar et Banque Pallas Stern et les dividendes de liquidation qui seront encaissés par Compagnie Financière Tradition SA et ses filiales au titre du recouvrement de ces mêmes créances. Le solde total de ces créances, garanti par Viel et Compagnie-Finance, maison-mère de VIEL & Cie, a été contre-garanti par VIEL & Cie.

Entre 1999 et 2019, VIEL & Cie et ses filiales ont reçu des remboursements partiels de la part de Banque Pallas Stern et Comipar, à hauteur de 91,0 % des créances déclarées d'un total de € 15 223 000. Au 31 décembre 2019, les créances résiduelles de VIEL & Cie et de ses filiales s'établissent ainsi à € 1 946 700.

En 2020, VIEL & Cie a exécuté cet engagement et a versé le solde de ces créances au Groupe.

## 28. OPÉRATIONS DE HORS-BILAN

## &gt; TITRES À LIVRER ET À RECEVOIR

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Titres à livrer	208 431 350	200 849 330
Titres à recevoir	208 403 363	200 817 647

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achat et de vente de titres initiées avant le 31 décembre 2020 et débouclées après cette date, dans le cadre des activités en principal réalisées par les sociétés du Groupe traitant avec des institutionnels, ou des opérations en règlements différés pour l'activité de bourse en ligne.

## 29. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est principalement exposé aux risques suivants :

- > risque de crédit
- > risque de liquidité
- > risque de marché
- > risque de taux d'intérêt
- > risque opérationnel

Des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cités ci-dessus, les objectifs, politique et procédures de gestion du risque, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer sont présentés dans la section « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport annuel de la société.

### > GESTION DU CAPITAL

Les objectifs du Groupe au niveau de la gestion du capital sont de maintenir un niveau de capitaux propres suffisant afin d'assurer la continuité des opérations et d'apporter un retour sur investissement aux actionnaires.

Le Conseil d'administration effectue le suivi de la rentabilité des capitaux propres qui est défini par la relation entre le résultat net d'exploitation et les capitaux propres, nets de la part attribuable aux actionnaires minoritaires. Le Conseil d'administration effectue aussi le suivi des dividendes versés aux actionnaires.

Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des rectifications en fonction des variations de l'environnement économique.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

En 2020, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du capital.

VIEL & Cie n'est pas soumise à des exigences en matière de capital. Cependant, certaines filiales du Groupe sont soumises localement à des exigences de capital réglementaire imposées par les autorités de surveillance des pays concernés. Le suivi et l'application des directives réglementaires sont effectués par les responsables locaux en charge de la conformité.

## 30. INSTRUMENTS FINANCIERS

### > RISQUE DE CRÉDIT

#### Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit se présente comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 470	4 616
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	15 445	11 054
Prêts et créances	1 474 494	1 745 533
Actifs financiers évalués au coût amorti	14 303	63 857
Instruments financiers dérivés actifs	382	1 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie	384 930	435 964
Trésorerie non disponible	26 901	27 715
<b>TOTAL</b>	<b>1 920 925</b>	<b>2 290 069</b>

#### Pertes de crédit attendues

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés ainsi que les pertes de crédit attendues se présente comme suit :

en milliers d'euros	2020		2019	
	Valeur brute	Pertes de crédit attendues	Valeur brute	Pertes de crédit attendues
Créances non arriérées	92 842	-18	89 122	-
Moins de 30 jours d'arriéré	20 735	-19	24 860	-2
Entre 31 et 60 jours d'arriéré	10 698	-38	15 929	-25
Entre 61 et 90 jours d'arriéré	6 159	-16	11 033	-8
Entre 91 et 180 jours d'arriéré	7 865	-25	12 568	-10
Plus de 180 jours d'arriéré	8 586	-626	12 570	-882
<b>TOTAL</b>	<b>146 885</b>	<b>-741</b>	<b>166 082</b>	<b>-927</b>

Depuis l'adoption de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe applique une méthode simplifiée pour mesurer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances de courtage. Une analyse est effectuée par les sociétés du Groupe sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture. La majorité des clients sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit.

Le mouvement de la provision pour pertes de valeur attendues sur les créances clients et comptes rattachés au cours de la période se présente comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Provision au 1 <sup>er</sup> janvier	928	884
Variations de périmètre	-	-
Dotation de l'exercice	889	413
Reprise utilisée	-813	-181
Dissolution	-226	-211
Ecart de conversion	-38	23
<b>Provision au 31 décembre</b>	<b>741</b>	<b>928</b>

L'échéancier des créances liées aux activités en principal se présente comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Moins de 5 jours d'arriéré	93 205	74 712
Entre 6 et 15 jours d'arriéré	63 304	422 459
Entre 16 et 30 jours d'arriéré	3 177	20 815
Entre 31 et 45 jours d'arriéré	-	972
Plus de 45 jours d'arriéré	-	287
<b>TOTAL</b>	<b>159 686</b>	<b>519 244</b>

Ces montants représentent des opérations non dénouées après la date de livraison prévue et sont causés essentiellement par des retards de règlement des titres de la part des contreparties. Sur la base de l'analyse des données historiques des pertes encourues, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances liées aux activités en principal n'est pas nécessaire. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit. De plus, les transactions sont soumises à des limites de crédit appropriées déterminées en fonction de la qualité de la contrepartie.

## Risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers incluant le montant estimatif des paiements d'intérêts se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2020 en milliers d'euros	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Dettes financières à long terme	-	-	-	83 500	-	83 500
Location financement - Paiement minimum futur	4 663	4 201	7 582	31 700	19 666	67 812
Emprunts obligataires	-	-	3 784	231 716	-	235 500
Fournisseurs et autres créanciers	1 447 083	1 878	13 109	-	-	1 462 070
Instruments financiers dérivés passifs	13	-	-	-	-	13
Dettes financières à court terme	18 936	-	30 150	-	-	49 086
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 470 694</b>	<b>6 078</b>	<b>54 625</b>	<b>346 916</b>	<b>19 666</b>	<b>1 897 980</b>

Au 31 décembre 2019 en milliers d'euros	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Dettes financières à long terme	-	-	-	113 650	-	113 650
Location financement - Paiement minimum futur	4 953	4 455	7 800	36 524	25 247	78 978
Emprunts obligataires	-	121 489	3 765	112 860	121 328	359 442
Fournisseurs et autres créanciers	1 679 927	3 568	19 521	-	-	1 703 015
Instruments financiers dérivés passifs	-	106	-	-	-	106
Dettes financières à court terme	2 498	-	30 150	-	-	32 648
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 687 377</b>	<b>129 617</b>	<b>61 236</b>	<b>263 034</b>	<b>146 575</b>	<b>2 287 838</b>

## Risque de change

### Analyse de sensibilité

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

Le tableau suivant détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 10 % d'une devise de transaction par rapport aux devises fonctionnelles correspondantes. Cette analyse inclut les actifs et passifs monétaires libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des différentes entités du Groupe et ajuste leur valeur à la fin de la période pour une variation de 10 % du taux de change.

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base que l'année précédente.

Au 31 décembre, une appréciation de 10 % d'une devise de transaction à l'encontre des autres devises fonctionnelles correspondantes aurait augmenté (diminué) le résultat de l'exercice comme suit, sans impact sur les capitaux propres :

Au 31 décembre 2020 en milliers d'euros	USD	GBP	EUR	CHF	Autres	TOTAL
<b>Devises fonctionnelles</b>						
USD		-645	478	-13	194	14
GBP	1 752		1 423	128	-39	3 264
EUR	617	674		62	34	1 387
CHF	12 556	181	1 090		3 543	17 370
Autres	1 626	-10	24	-13		1 627
	16 551	200	3 015	164	3 732	

Au 31 décembre 2019 en milliers d'euros	USD	GBP	EUR	CHF	Autres	TOTAL
<b>Devises fonctionnelles</b>						
USD		-243	233	-	244	234
GBP	1 877		1 850	-14	-60	3 653
EUR	567	369		111	35	1 082
CHF	13 556	1 023	1 631		3 690	19 900
Autres	2 410	-76	7	-32		2 309
	18 410	1 073	3 721	65	3 909	

## Risque de taux d'intérêts

### Profil

Au 31 décembre, le profil des instruments financiers portant intérêts se présente comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Actifs financiers	33 382	99 310
Passifs financiers	289 271	405 688
<b>Instruments à taux fixe (net)</b>	<b>-255 889</b>	<b>-306 378</b>
Actifs financiers	1 239 633	1 063 143
Passifs financiers	151 442	165 109
<b>Instruments à taux variable (net)</b>	<b>1 088 191</b>	<b>898 034</b>
<b>Dont dettes financières à taux variable</b>	<b>832 302</b>	<b>146 301</b>

### Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variables

Les actifs et passifs financiers à taux variables comprennent essentiellement de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des dettes financières. Les dettes financières émises à des taux variables exposent le Groupe aux risques de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Au 31 décembre, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts aurait augmenté (diminué) le résultat et les capitaux propres des montants présentés ci-après. Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

en milliers d'euros	31.12.2020	
	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	5 441	-

en milliers d'euros	31.12.2019	
	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	4 490	-

## Juste valeur

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que leur juste valeur selon le niveau hiérarchique suivant :

- > Le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.
- > Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés.
- > Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur le marché.

La juste valeur n'est pas indiquée pour les postes dont la valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les méthodes pour déterminer les justes valeurs sont décrites dans la section regroupant les principales méthodes comptables.

Au 31 décembre 2020 en milliers d'euros	Valeur comptable	Juste Valeur			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 470	-	4 470	-	4 470
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	15 445	9 716	5 729	-	15 445
Actifs financiers évalués au coût amorti	14 303	-	-	-	-
Prêts et créances	1 464 311	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés actifs	382	-	382	-	382
Trésorerie et équivalents de trésorerie	370 900	2 051	-	-	2 051
Trésorerie non disponible	26 901	-	-	-	-
Immeubles de placement	2 304	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 899 016</b>	<b>11 768</b>	<b>10 581</b>	<b>-</b>	<b>22 348</b>
Dettes financières à court terme	49 086	-	-	-	-
Obligations locatives à court terme	14 959	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créanciers	1 462 070	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés passifs	13	-	13	-	13
Dettes financières à long terme	305 068	227 925	-	-	227 925
Obligations locatives à long terme	46 213	-	-	-	-
Autres passifs financiers à long terme	-	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>1 877 409</b>	<b>227 925</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>227 938</b>



Au 31 décembre 2019 en milliers d'euros	Valeur comptable	Juste Valeur			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 616	-	4 616	-	4 616
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	11 054	5 274	5 780	-	11 054
Actifs financiers évalués au coût amorti	63 857	-	-	-	-
Prêts et créances	1 797 701	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés actifs	1 331	-	1 331	-	1 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie	435 964	3 602	-	-	3 602
Trésorerie non disponible	27 715	-	-	-	-
Immeubles de placement	2 657	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>2 344 894</b>	<b>8 876</b>	<b>11 727</b>	<b>-</b>	<b>20 603</b>
Dettes financières à court terme	151 717	120 139	-	-	120 139
Obligations locatives à court terme	15 607	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créanciers	1 703 015	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés passifs	106	-	106	-	106
Dettes financières à long terme	333 972	224 226	-	-	224 226
Obligations locatives à long terme	50 689	-	-	-	-
Autres passifs financiers à long terme	-	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>2 255 106</b>	<b>344 365</b>	<b>106</b>	<b>-</b>	<b>344 471</b>

### 31. COURS DE CHANGE

Les principaux cours de change de l'euro, qui ont été utilisés dans le cadre de la consolidation, sont les suivants :

En milliers d'euros	31.12.2020		31.12.2019	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
1 Franc suisse - CHF	1,0802	1,0703	1,0854	1,1127
1 Livre sterling - GBP	0,899	0,8892	0,8508	0,8773
1 Yen japonais - JPY	126,49	121,78	121,94	122,06
1 Dollar américain - USD	1,2271	1,1413	1,1234	1,1196

## 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les pourcentages de détention directe ou indirecte et les méthodes de consolidation retenues pour chacune des sociétés, sont présentés ci-après :

Pays		Entrées de l'exercice	% de contrôle	% d'intérêt	Capital en milliers	Méthode IG/MEE
France	<b>VIEL &amp; CIE</b>		<b>100,0 %</b>		<b>EUR 14 325</b>	<b>Société consolidante</b>
<b>EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE</b>						
Afrique du Sud	Tradition Government Bond Brokers and Derivative Brokers (Pty) Ltd, Johannesburg	100,0 %	72,87 %		ZAR 1 000	IG
	Tradition Data Analytics Services (PTY) Ltd Fourways	100,0 %	72,87 %		ZAR n/s	IG
	TFS Securities (Pty) Ltd, Johannesburg	100,0 %	72,87 %		ZAR 1 000	IG
Allemagne	Finacor Deutschland GmbH, Francfort, et succursale de Munich	100,0 %	72,87 %		EUR 4 100	IG
	Tradition Financial Services GmbH, Francfort	27,5 %	20,04 %		EUR 75	MEE
Belgique	Finacor & Associés S.A., Bruxelles	100,0 %	72,80 %		EUR 1 967	IG
	Easdaq N.V.	16,6 %	14,88 %		EUR 152 907	MEE
Émirats Arabes Unis	Tradition (Dubai) Ltd, Dubai	100,0 %	72,87 %		USD 450	IG
Espagne	C.M. Capital Market Holdings S.A. Madrid	32,4 %	23,61 %		EUR 379	MEE
	Tradition Financial Services Espana,S.V.S.A Madrid	100,0 %	72,87 %		EUR 750	IG
	Arpège S.A., Paris	100,0 %	100,00 %		EUR 22 280	IG
	Bourse Direct S.A., Paris	76,2 %	79,23 %		EUR 14 064	IG
	Carax SA, Paris	90,9 %	66,24 %		EUR 1 320	IG
	E-VIEL, Paris	100,0 %	100,00 %		EUR 8 886	IG
France	SwissLife Banque Privée, Paris	40,0 %	40,00 %		EUR 37 902	MEE
	Tradition Securities And Futures S.A., Paris, et succursales de Londres, Bruxelles et Madrid	99,9 %	72,80 %		EUR 9 882	IG
	TSAF OTC, Paris	100,0 %	72,80 %		EUR 4 836	IG
	Elixium SA, Paris	100,0 %	72,87 %		EUR 37	IG
Israël	TFS Israel (Brokers) Ltd, Tel Aviv	80,0 %	58,30 %		ILS 2 778	IG
Italie	Tradition Italia S.R.L., Milan	100,0 %	72,87 %		EUR 50	IG
Luxembourg	Tradition Luxembourg S.A., Luxembourg	100,0 %	72,87 %		EUR 9 671	IG
Monaco	Carax Monaco SAM, Monaco	100,0 %	66,24 %		EUR 300	IG
	Tradition Management Services Ltd, Londres <sup>(2)</sup>	100,0 %	72,87 %		GBP n/s	IG
	Tradition (UK) Ltd, Londres, et succursale de Varsovie	100,0 %	72,87 %		GBP 35 800	IG
	Tradition UK Holdings Ltd, Londres	*	100,0 %		GBP 100	IG
	Tradition London Clearing Ltd, Londres	100,0 %	72,87 %		GBP 28 500	IG
Royaume-Uni	Tradition Financial Services Ltd, Londres	100,0 %	72,87 %		GBP 15 250	IG
	TFS-ICAP Ltd, Londres	51,0 %	20,04 %		GBP 20	MEE
	TFS Derivatives Ltd, Londres et succursales de Paris, Madrid, Milan et Amsterdam	100,0 %	72,87 %		GBP 23 700	IG
	Trad-X (UK) Ltd, Londres	100,0 %	72,87 %		GBP 200	IG
	ParFX (UK) Ltd, Londres	100,0 %	72,87 %		GBP n/s	IG
Russie	Tradition CIS LLC, Moscou	100,0 %	72,87 %		RUB 2 680	IG
Pays-Bas	Financière Vermeer N.V., Amsterdam	100,0 %	100,00 %		EUR 90	IG
	Compagnie Financière Tradition SA, Lausanne	70,89 %	72,87 %		CHF 18 832	IG
	Finarbit AG, Küsnacht	100,0 %	72,87 %		CHF 1 500	IG
	Gottex Brokers S.A., Lausanne	49,0 %	35,71 %		CHF 360	MEE
	Starfuels SA Nyon	40,0 %	29,15 %		CHF 142	MEE
	Tradition Service Holding SA, Lausanne <sup>(1)</sup>	100,0 %	72,87 %		CHF 21 350	IG
Suisse	Tradition S.A., Lausanne et succursales de Zurich et Genève	100,0 %	72,87 %		CHF 450	IG
	TFS S.A., Lausanne <sup>(1)</sup>	100,0 %	72,87 %		CHF 100	IG
	Trad-X Holding S.A, Lausanne <sup>(1)</sup>	100,0 %	72,87 %		CHF 100	IG
	ParFX Holding SA, Lausanne <sup>(1)</sup>	100,0 %	72,87 %		CHF 100	IG
	Tradificom International, Lausanne <sup>(2)</sup>	100,0 %	72,87 %		CHF 200	IG

<sup>(1)</sup> Société holding. <sup>(2)</sup> Société de services. IG : intégration globale. MEE : mise en équivalence.

Pays		Entrées de l'exercice	% de contrôle	% d'intérêt	Capital en milliers	Méthode IG/MEE
<b>AMÉRIQUES</b>						
Argentine	Tradition Argentina S.A., Buenos Aires	100,0 %	72,87 %		ARS 1 546	IG
Chili	Tradition Chile S.A., Santiago	100,0 %	72,87 %		CLP 476 805	IG
Colombie	Tradition Securities Colombia S.A., Bogota	100,0 %	72,87 %		COP 200 000	IG
	Tradition Colombia S.A., Bogota	100,0 %	72,87 %		COP 90 000	IG
États-Unis	Tradition America Holdings Inc., New York <sup>(1)</sup>	100,0 %	72,87 %		USD 500	IG
	Tradition Americas LLC, New York	100,0 %	72,87 %		USD 500	IG
	Tradition SEF Inc., New York	100,0 %	72,87 %		USD n/s	IG
	Tradition Securities and Derivatives Inc., New York	100,0 %	72,87 %		USD 5	IG
	Trad-X US LLC, New York	100,0 %	72,87 %		USD n/s	MEE
	TFS Derivatives Corp. LLC, New York	100,0 %	72,87 %		USD 95	IG
	TFS-ICAP LLC, New York	51,0 %	20,04 %		USD n/s	IG
	TFS Energy LLC, Stamford	57,5 %	41,90 %		USD n/s	IG
	TFS Energy Futures LLC, Stamford	100,0 %	41,90 %		USD n/s	IG
	TFS Energy Solutions LLC, Stamford	60,0 %	43,72 %		USD n/s	IG
Mexique	StreamingEdge.com Inc., New Jersey <sup>(2)</sup>	80,0 %	58,30 %		USD n/s	IG
	Tradition Services S.A. de C.V., Mexico	100,0 %	72,87 %		MXN 50	IG
<b>ASIE-PACIFIQUE</b>						
Australie	TFS Australia Pty Ltd, Sydney	100,0 %	72,87 %		AUD 5	IG
	Tradition Australia Pty Ltd, Sydney	100,0 %	72,87 %		AUD n/s	IG
	The Renewable Energy Hub Pty Ltd, Sydney	43,7 %	31,87 %		AUD 334	MEE
Chine	Tradition (Asia) Ltd, Hong Kong	100,0 %	72,87 %		HKD 25 001	IG
	TFS Derivatives HK Ltd, Hong Kong	100,0 %	72,87 %		HKD 65 200	IG
	Ping An Tradition International Money Broking Company Ltd, Shenzhen	33,0 %	24,05 %		CNY 50 000	MEE
Inde	Derivium capital & Securities Private Ltd, Mumbai	50,0 %	36,44 %		INR 24 375	MEE
Indonésie	PT Tradition Indonesia, Jakarta	98,0 %	71,41 %		IDR 5 000 000	IG
	Tradition Nihon Ltd, Tokyo	100,0 %	72,87 %		JPY 300 000	IG
	Tradition Japan FX Holdings Ltd, Tokyo <sup>(1)</sup>	100,0 %	72,87 %		JPY 500	IG
Japon	Gaitame.com Co., Ltd, Tokyo	50,0 %	36,42 %		JPY 801 354	MEE
	Ueda Tradition Holding Ltd, Tokyo <sup>(1)</sup>	60,0 %	43,72 %		JPY 1 000	IG
	Ueda Tradition Derivatives Ltd, Tokyo	100,0 %	43,72 %		JPY 5 000	IG
	Ueda Tradition Securities Ltd, Tokyo	100,0 %	43,72 %		JPY 2 823 000	IG
Nouvelle Zélande	Tradition Kiwi Brokers Limited, Wellington	100,0 %	72,87 %		NZD 2 676	IG
Philippines	Tradition Financial Services Philippines Inc., Makati	100,0 %	72,87 %		PHP 515 000	IG
Singapour	Tradition Singapore (Pte) Ltd, Singapour	100,0 %	72,87 %		SGD 300	IG
	TFS Currencies Pte Ltd, Singapour	100,0 %	72,87 %		SGD 700	IG
	Tradition Asia Pacific (Pte) Ltd, Singapour <sup>(1)</sup>	100,0 %	72,87 %		SGD n/s	IG
Thaïlande	Tradition Brokers (Thailand) Ltd, Bangkok	100,0 %	51,71 %		THB 12 000	IG
	Tradition Siam (Brokers) Ltd, Bangkok	100,0 %	51,71 %		THB 5 000	IG
	Tradition Fixed Income Co Ltd, Bangkok	100,0 %	51,71 %		THB 1 000	IG

<sup>(1)</sup> Société holding. <sup>(2)</sup> Société de services. IG : intégration globale. MEE : mise en équivalence.

### 33. EFFECTIFS

en milliers d'euros	2020	2019
France	246	234
Étranger	2 128	2 034
<b>Total</b>	<b>2 374</b>	<b>2 268</b>

## 34. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés par le Groupe VIEL & Cie à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2020 et 2019 sont les suivants :

	Ernst & Young Audit				Fidorg Audit			
	Montant (€ HT)		%		Montant (€ HT)		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 691 730	2 819 094			134 100	124 100		
- Emetteur	157 500	167 500	6 %	6 %	53 000	43 000	40 %	35 %
- Filiales intégrées globalement	2 534 230	2 651 594	94 %	94 %	81 100	81 100	60 %	65 %
Autres services	10 540	35 455			-	-	-	-
- Emetteur	4 000	4 000	38 %	11 %	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	6 540	31 455	62 %	89 %	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>2 702 270</b>	<b>2 854 549</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>134 100</b>	<b>124 100</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	10 000	-	100 %	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>10 000</b>	<b>-</b>	<b>100 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 712 270</b>	<b>2 854 549</b>	<b>95 %</b>	<b>96 %</b>	<b>134 100</b>	<b>124 100</b>	<b>5 %</b>	<b>4 %</b>

## 35. CONSOLIDATION DE VIEL & CIE

VIEL & Cie fait l'objet d'une consolidation dans les comptes consolidés de Viel et Compagnie-Finance, dont le siège social est situé au 23 Place Vendôme, 75001 Paris.

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

A l'Assemblée Générale de la société Viel & Cie,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Viel & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### > RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### > INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## > ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

### Risque identifié

Comme indiqué dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés de votre société, les écarts d'acquisition bruts au 31 décembre 2020 s'élèvent à M€ 108,3.

Les écarts d'acquisition inclus dans les immobilisations incorporelles s'élèvent à M€ 82,6 au 31 décembre 2020.

Les écarts d'acquisition inclus dans les participations dans les sociétés associées et coentreprises s'élèvent à M€ 25,7 au 31 décembre 2020.

Votre groupe teste les écarts d'acquisition pour identifier d'éventuelles pertes de valeur à chaque date de bilan. La valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'évaluation des écarts d'acquisition implique des jugements complexes de la direction sur les différentes hypothèses utilisées pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

### Notre réponse

Nous avons apprécié la méthodologie des tests de dépréciation effectués au regard des normes comptables.

Nous avons réalisé les procédures suivantes :

- > comparer les budgets et les hypothèses de croissances des périodes passées avec les résultats réels afin d'apprécier le processus d'estimation réalisée par la direction ;
- > analyser la projection des flux de trésorerie utilisée pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition par la direction et apprécier la cohérence des hypothèses sous-jacentes notamment au regard des prévisions des flux de trésorerie et d'exploitation des activités établies sous le contrôle de la direction de chaque société et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration, et au regard de l'environnement économique aux date de clôture et d'établissement des comptes ;
- > analyser la méthode de calcul utilisée et vérifier les calculs arithmétiques.

## > ÉVALUATION DES LITIGES

### Risque identifié

Comme indiqué dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés, dans le cadre de leurs activités, des filiales de votre groupe peuvent être impliquées dans des litiges avec des anciens employés suite à la résiliation de leur contrat de travail ou avec des sociétés concurrentes lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, des procédures administratives peuvent être menées à l'encontre de filiales par les régulateurs locaux.

Des provisions sont comptabilisées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'un procès peut être estimée de manière fiable. Les provisions pour litiges au 31 décembre 2020 s'élèvent à M€ 0,3.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit du fait d'un processus d'évaluation par la direction complexe et basé sur des hypothèses d'issue attendue de procédures qui peuvent durer plusieurs années.

**Notre réponse**

Nous avons obtenu une synthèse des principales procédures en cours et mené des entretiens avec le directeur juridique de votre groupe afin d'obtenir une compréhension des principales affaires en cours.

Nous avons directement supervisé les travaux des auditeurs locaux réalisés à notre demande, incluant notamment :

- > l'étude des analyses juridiques préparées par la direction ;
- > la prise de connaissance des correspondances avec les conseils externes ;
- > l'analyse du montant des provisions associées ;
- > la synthèse des réponses aux demandes de confirmation des conseils externes.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

**> OPÉRATIONS NON DÉNOUÉES À LA CLÔTURE****Risque identifié**

Certaines sociétés de votre groupe agissent en tant que « principal » dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers.

Ces transactions sont débouclées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées : le règlement effectué, d'une part, et la livraison des titres, d'autre part (délai technique de règlement - livraison).

La période comprise entre la date de transaction et la date de dénouement est généralement de deux jours durant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque est considéré comme étant un point clé de l'audit compte tenu du volume d'opérations négociées et donc potentiellement non dénouées à la clôture.

Comme indiqué dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés, les créances liées à l'activité en « principal » s'élèvent à M€ 159,7 au 31 décembre 2020.

**Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- > analyser l'adéquation des soldes des balances avec les contreparties vendeuses et acheteuses ;
- > évaluer le risque de contrepartie sur les opérations non dénouées à la fin de l'exercice en observant, le cas échéant, le recouvrement ultérieur de ces opérations ou leur couverture par des dépréciations.

**VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### > FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

### > DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Viel & Cie par votre assemblée générale du 21 mai 2003 pour le cabinet FIDORG AUDIT et du 10 septembre 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet FIDORG AUDIT était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-neuvième année.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

### > OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- > il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
  - > il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
  - > il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
  - > il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
  - > il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
  - > concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

**> RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

**Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2021**

**Les Commissaires aux Comptes****FIDORG AUDIT**

Christophe Chareton

**ERNST & YOUNG Audit**

Bernard Heller



# COMPTES ANNUELS 2020

# BILAN

## AU 31 DECEMBRE

ACTIF en milliers d'euros	Note	31.12.2020			31.12.2019
		Brut	Amort. / Dépr	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	II.1	36	36	-	-
Immobilisations corporelles	II.1	162	148	14	14
Immobilisations financières					
Participations	II.2	135 457	1 017	134 440	134 480
TIAP et autres immobilisations financières	II.2	26 718	366	26 352	22 896
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>162 374</b>	<b>1 567</b>	<b>160 806</b>	<b>157 390</b>
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres créances	II.3	28 015	41	27 974	25 670
Valeurs mobilières de placement	II.4	1 000	-	1 000	1 061
Disponibilités	II.4	43 029	-	43 029	80 261
Charges constatées d'avance		166	-	166	133
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>72 210</b>	<b>41</b>	<b>72 169</b>	<b>107 125</b>
Charges à répartir	II.5	317	-	317	634
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>234 900</b>	<b>1 608</b>	<b>233 292</b>	<b>265 149</b>

# BILAN

## AU 31 DECEMBRE

<b>PASSIF</b> en milliers d'euros	<b>Note</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Capitaux propres			
Capital social		14 325	14 325
Prime d'émission, de fusion, d'apport		12 869	12 869
Réserve légale		1 613	1 613
Autres réserves		23 070	23 070
Report à nouveau		10 066	13 145
Résultat de l'exercice		20 441	13 400
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>II.6</b>	<b>82 384</b>	<b>78 421</b>
Provisions	II.7	201	179
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses	II.8	114 020	144 275
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		282	269
Dettes fiscales et sociales	II.9	340	90
Autres dettes	II.10	36 065	41 914
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>150 707</b>	<b>186 548</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>233 292</b>	<b>265 149</b>

# COMPTÉ DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

en milliers d'euros	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires net		-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		-	-
Autres produits d'exploitation		56	50
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>III.1</b>	<b>56</b>	<b>50</b>
Frais de personnel		-742	-489
Autres achats et charges externes		-2 324	-2 137
Impôts, taxes et versements assimilés		-51	-48
Dotations aux amortissements et provisions		-341	-319
Autres charges		-130	-109
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-3 588</b>	<b>-3 102</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-3 532</b>	<b>-3 052</b>
Résultat financier	III.2	23 973	13 784
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>20 441</b>	<b>10 732</b>
Résultat exceptionnel	III.3	-	2 606
Impôts sur le bénéfice	III.4	-	62
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>20 441</b>	<b>13 400</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## PRÉAMBULE

VIEL & Cie est une société d'investissement dont le but est d'investir sur le long terme dans des sociétés du secteur de la finance et d'accélérer leur croissance et leur développement afin d'en faire des acteurs majeurs dans leur métier respectif.

VIEL & Cie contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans 29 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée, au travers d'une participation de 40 % dans SwissLife Banque Privée.

Dans un contexte de crise sanitaire et économique, la société ainsi que ces participations ont maintenu la continuité de leurs activités sans rupture de services. Cette crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire en France par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constitue un évènement majeur de l'année qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes clos au 31 décembre 2020.

## I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

### I.1 PRINCIPES COMPTABLES

Au 31 décembre 2020, les comptes annuels de VIEL & Cie sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- > continuité d'exploitation
- > permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- > indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

### I.2 CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Néant



### I.3 MÉTHODES D'ÉVALUATION

#### Actif immobilisé

##### Immobilisations incorporelles et corporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée du bien suivant les modes et les durées suivants :

- > logiciel : 2 ans, linéaire
- > installations et agencements : 10 ans, linéaire
- > matériel informatique : 2 à 5 ans, linéaire ou dégressif
- > mobilier et matériel de bureau : 10 ans, linéaire

##### Titres de filiales et participations

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participations ainsi que les titres d'autocontrôle sont enregistrés à leur coût d'acquisition incluant les frais y afférents, et évalués en fonction de leur valeur d'utilité par la méthode la plus pertinente selon les cas de figure, représentée notamment :

- > par le cours de bourse lorsque les titres sont cotés et que leur valorisation reflète leur valeur intrinsèque ;
- > par la quote-part des capitaux propres ajustée des résultats non encore réalisés pour les titres non cotés ;
- > par leur valeur de réalisation lorsqu'elle est connue de façon certaine ;
- > par la projection de flux de trésorerie futurs ;
- > par une évaluation interne basée sur des données de marché observables sur des comparables ;
- > ou par la quote-part de capitaux propres consolidés qu'ils représentent, notamment lorsque les autres méthodes de valorisation ne permettent pas d'appréhender leur valeur intrinsèque.

Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente.

##### Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur brute d'achat. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur estimative est inférieure à la valeur d'achat. Cette valeur estimative peut être basée sur le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, sur la quote-part de la dernière situation nette connue pour les titres non cotés, ou sur une analyse multicritères tenant compte des spécificités du titre concerné lorsque les critères précédents ne sont pas pertinents.

#### Actions propres

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie détient 5 788 600 titres auto détenus, soit 8,08 % du capital. Ces titres sont affectés à :

- > l'objectif d'annulation et ne font pas l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.
- > l'objectif de croissance externe et font l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.
- > à un contrat de liquidité. Ces derniers sont classés en valeurs mobilières de placement. Ces derniers ont été transférés vers les actions propres à l'objectif d'annulation suite à l'arrêt du contrat de liquidité.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, la méthode d'évaluation retenue est le FIFO. Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente entre le cours de bourse et la valeur comptable.

### Frais d'emprunt

La société a pris l'option de comptabiliser à l'actif les frais d'émission des emprunts.

### Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de marché sur les instruments financiers à terme (de taux, de change ou d'actions) sont enregistrées conformément au règlement ANC 2015-05. Elles sont évaluées à leur valeur de marché à la date de clôture et les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour le montant nominal des contrats. Pour les instruments en position ouverte isolées les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat à l'échéance du contrat ou lors du dénouement de la position et seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les variations sont, quant à elles comptabilisées au bilan.

### Traitement des devises étrangères

L'euro étant la monnaie de présentation des comptes de la société, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat, sous la rubrique « Résultat financier net ».

## II. NOTES SUR LE BILAN

### II.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles de VIEL & Cie se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2019		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	36	36	-	36	36	-
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Agencements - Installations	87	87	-	87	87	-
Matériels informatiques, de bureaux	59	57	-	55	55	-
Autres immobilisations corporelles	16	5	14	16	4	14
<b>TOTAL des immobilisations</b>	<b>199</b>	<b>184</b>	<b>14</b>	<b>195</b>	<b>182</b>	<b>14</b>

Les immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels et progiciels informatiques.

Aucune variation significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2020.

## II.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le portefeuille d'immobilisations financières de VIEL & Cie se décompose comme suit, aux 31 décembre 2019 et 2020 :

En milliers	% de détention 31.12.2020	Dernier résultat disponible 2019-2020	Capitaux propres disponibles 2019-2020	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
				des titres 31.12.2020	des titres 31.12.2020	31.12.2020	31.12.2019
				€	€	€	€
<b>Participations</b>							
Financière Vermeer N.V., Amsterdam	100,00 %	EUR 40 256	EUR 130 662	73 349	-	73 349	73 349
E-VIEL	100,00 %	EUR 743	EUR 28 627	18 110	-	18 110	18 110
SwissLife Banque Privée **	40,00 %	EUR 6 986	EUR 102 094	32 209	-	32 209	32 209
Exchangelab	-	USD -	USD -	-	-	-	-
Surperformance	33,98 %	EUR -118	EUR 2 107	1 180	-504	676	716
Arpège	100,00 %	EUR 80	EUR 27 243	8 900	-	8 900	8 900
Boost Venture	8,40 %	EUR *	EUR *	263	-263	-	-
Insead OEE Data Services	18,94 %	EUR *	EUR *	250	-250	-	-
Easdaq NV Belgique	8,30 %	EUR -1 132	EUR 3 963	1 196	-	1 196	1 196
<b>TIAP et autres immobilisations financières</b>							
<i>Sociétés technologiques</i>							
Result Venture	5,00 %	-	* -	* 114	-114	-	-
Wansquare	2,78 %	EUR *	EUR *	53	-48	5	5
Euroclear	0,10 %	EUR 432 000	EUR 4 796 000	2 383	-	2 383	2 383
Titres d'autocontrôle	8,08 %			23 964	-	23 964	20 313
Autres				205	-205	-	195
				<b>26 719</b>	<b>-366</b>	<b>26 352</b>	<b>22 897</b>
				<b>162 175</b>	<b>-1 383</b>	<b>160 792</b>	<b>157 376</b>

\* Information non disponible.

\*\* Comptes consolidés.

La valeur estimée des TIAP présentée ci-dessus est déterminée sur la base de la situation nette de ces sociétés.

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie détient 5 788 700 de ses propres titres, soit 8,08 % de son capital (hors actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité), contre 5 048 498 titres à l'ouverture 2020 (7,05 % de son capital), détention préalablement autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires Cf II.6.3.

- > 3 548 498 titres auto-détenus sont à objectif de croissance externe pour un montant total de 13 338 k€, soit un prix moyen de 3,76 € le titre. Aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2020 ;
- > Et 2 240 102 autres titres auto-détenus sont à objectif d'annulation et sont présentés au bilan pour leur valeur d'acquisition, soit une valeur brute de 10 626 k€. Aucune dépréciation n'est à constater sur ces titres. Si les règles d'évaluation habituelle s'appliquaient à ces titres, aucune dépréciation n'aurait été nécessaire au 31 décembre 2020.

Cf II.6.3.

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie Direct détient un investissement total de 1 195 847 euros dans la société EASDAQ N.V., société non cotée établie en Belgique, soit une participation de 8,30 %.

Au 31 décembre 2020, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

- > Taux d'actualisation : 9,89 %
- > Durée de l'actualisation : 5 ans
- > Taux de croissance à long terme : 2 %
- > Taux de croissance de l'activité : selon le budget entériné par la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôt.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation des deux premières hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2020.

### II.3 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Créances sur les sociétés liées	27 734	25 403
Etat et collectivités publiques	210	234
Autres créances	29	32
<b>TOTAL</b>	<b>27 974</b>	<b>25 670</b>
Dépréciation	-	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>27 974</b>	<b>25 670</b>

Ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

### II.4 DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2020, une partie de la trésorerie de VIEL & Cie est placée d'une part en SICAV et d'autre part en contrats à terme ne présentant pas de risque de perte en capital et dont la liquidité est assurée à tout moment.

Au 31 décembre 2019, ce poste incluait également les titres auto-détenus dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en octobre 2018. Après l'arrêt de ce dernier en 2020, les titres résiduels ont été transférés vers les actions propres à objectif d'annulation Cf. II.2 et II.6.3.

### II.5 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir, d'un montant de 317 k€ au 31 décembre 2020 (contre 634 k€ au 31 décembre 2019) sont constituées de frais d'émission d'emprunt. VIEL & Cie a en effet opté pour l'étalement de ces frais sur la durée d'amortissement de sa dette.

## II.6 CAPITAUX PROPRES

### II.6.1 Variation de capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2020 s'analyse comme suit :

	Ouverture au 01.01.2020	Affectation du résultat 2019	Résultat 2020	Solde au 31.12.2020
Capital social	14 325	-	-	14 325
Prime d'émission	12 869	-	-	12 869
Réserve légale	1 613	-	-	1 613
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	23 070	-	-	23 070
Report à nouveau	13 145	-3 079	-	10 066
Résultat de la période	13 400	-13 400	20 441	20 441
<b>TOTAL</b>	<b>78 422</b>	<b>-16 479</b>	<b>20 441</b>	<b>82 384</b>

Au 31 décembre 2020, le capital social de VIEL & Cie est composé de 71 622 968 actions d'une valeur nominale de € 0,2, soit un capital de 14 324 593,60 euros (identique au 31 décembre 2019).

L'Assemblée générale mixte du 12 juin 2020 a voté, sur proposition du Conseil d'administration, le versement d'un dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice 2019. Le dividende d'un montant de 17 905 742 € a été payé le 19 juin 2020.

## II.6.2 Plans d'attributions d'actions gratuites

Au 31 décembre 2020, les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Nature du plan (en euros)	Plan d'attribution 2017	
	2016	2017
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16	14-juin-16
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17	04-sept-17
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000	138 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17	04-sept-17
Période d'attribution	04-sept-20	04-sept-22
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27	04-sept-27
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui
Conditions de performance de cours (au moins 10 séances de bourse consécutives dans les 12 mois précédant la date d'attribution)	6,50 €	6,00 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier	440 000	138 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-60 000	-
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre</b>	<b>380 000</b>	<b>138 000</b>
Nombre de personnes concernées	2	4

## II.6.3 Actions propres

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie détient 5 788 600 de ses propres titres, soit 8,08 % de son capital, contre 5 061 398 titres à l'ouverture 2020 (7,07 % de son capital).

Les variations enregistrées en 2020 sont les suivantes :

	Situation au 31/12/2019		Augmentations : rachats			Diminutions : cessions / annulations			Situation au 31/12/2020			
	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€
Actions rachetées avec objectif d'annulation	4,65	1 500 000	6 976	4,93	740 102	3 650	-	-	-	4,74	2 240 102	10 626
Actions rachetées avec objectif de croissance externe	3,76	3 548 498	13 338	-	-	-	-	-	-	3,76	3 548 498	13 338
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4,02</b>	<b>5 048 498</b>	<b>20 314</b>	<b>4,93</b>	<b>740 102</b>	<b>3 650</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,14</b>	<b>5 788 600</b>	<b>23 964</b>
Contrat de liquidité	4,76	12 900	61	4,98	72 786	363	4,95	85 686	424	-	-	-
VMP	4,76	12 900	61	4,98	72 786	363	4,95	85 686	424	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>5 061 398</b>	<b>20 376</b>		<b>812 888</b>	<b>4 012</b>		<b>85 686</b>	<b>424</b>		<b>5 788 600</b>	<b>23 964</b>

## II.7 PROVISIONS

Au cours de l'exercice, les provisions ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	31.12.2019	Dotations 2020	Reprises 2020		31.12.2020
			Utilisées	Non utilisées	
Autres provisions	179	22	-	-	201
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>201</b>

## II.8 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

Les emprunts et dettes financières diverses incluent un emprunt à taux variable d'un montant de 113 650 000 remboursable par annuités et venant à échéance en octobre 2022 (143 800 000 € au 31 décembre 2019).

La société a opté pour l'étalement sur leur durée de vie des frais engagés pour l'émission de ses emprunts.



## II.9 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales se répartissent de la façon suivante :

en milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Dettes sociales	284	36
Dettes fiscales	56	54
<b>TOTAL</b>	<b>340</b>	<b>90</b>

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

## II.10 AUTRES DETTES

Les autres dettes d'un montant de 36 065 k€ au 31 décembre 2020, contre 41 913 k€ au 31 décembre 2019, sont principalement constituées de dettes envers les sociétés liées.

# III. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

## III.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 56 k€ en 2020, contre 50 k€ en 2019. Ils sont constitués d'une part d'une redevance de location gérance perçue sur l'activité de courtage du fonds de commerce de VIEL & Cie et d'autre part d'autres produits divers.

## III.2 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier net de VIEL & Cie s'élève à 23 973 k€ en 2020 (13 784 k€ en 2019). Ce résultat comprend des dividendes versés par des filiales pour un montant de 25 019 k€ en 2020, contre 15 834 k€ en 2019.

VIEL & Cie enregistre une charge d'intérêts financiers nette d'un montant de 1 827 k€ en 2020, contre 1 034 k€ en 2019 (Cf. II.8).

VIEL & Cie constate également l'amortissement de la charge de mise en place de ses dettes bancaires, pour un montant de 317 k€ en 2020 (317 k€ en 2019).

Le solde des charges et produits financiers comprend notamment les variations de valeur du portefeuille de titres.

## III.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

VIEL & Cie constate en 2020 un résultat exceptionnel nul contre un produit exceptionnel net de 2 606 k€ en 2019 principalement lié une reprise de dépréciation pour litige.

## III.4 IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

VIEL & Cie est fiscalement intégrée avec les sociétés E-VIEL et Arpège. En vertu de cet accord, les sociétés E-VIEL et Arpège versent à VIEL & Cie le montant de l'impôt qui aurait grevé leur résultat en l'absence de tout accord d'intégration. Le résultat d'intégration est définitivement acquis à VIEL & Cie. Au 31 décembre 2020, le déficit reportable du groupe fiscal s'élève à 38 935 k€; ce déficit pourra venir en déduction de la charge d'impôt future du groupe fiscal.

## IV. ENGAGEMENTS HORS - BILAN

Aucun engagement en 2020 et en 2019.

## V. AUTRES INFORMATIONS

### V.1 EFFECTIF SALARIÉ

Au 31 décembre 2020, VIEL & Cie compte 1 cadre.

### V.2 RÉMUNÉRATIONS, AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS ALLOUÉS

Organes d'administration : des jetons de présence ont été alloués pour un montant de 84 000 € au titre de l'exercice 2020.

Organes de direction : cette information est communiquée dans le rapport de gestion.

### V.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés par la société à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2020 et 2019 sont les suivants :

	Ernst & Young Audit				Fidorg Audit			
	Montant (€ HT)		%		Montant (€ HT)		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	157 500	167 500	98 %	98 %	53 000	43 000	100 %	100 %
Autres services	4 000	4 000	2 %	2 %	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>161 500</b>	<b>171 500</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>53 000</b>	<b>43 000</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Autres prestations rendues par le réseau								
<i>Juridique, fiscal, social</i>	-	-			-	-	-	-
<i>Autres (préciser si &gt; 10 % des honoraires d'audit)</i>	10 000	-			-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL - Toutes prestations</b>	<b>171 500</b>	<b>171 500</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>53 000</b>	<b>43 000</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### V.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La société n'a constaté aucun événement postérieur à la clôture de ses comptes.

## V.5 CONSOLIDATION

VIEL & Cie publie des comptes consolidés au 31 décembre 2020, et est en outre intégrée dans la consolidation des comptes de Viel et Compagnie-Finance, dont le siège social est situé au 23, Place Vendôme, 75001, Paris.

## V.6 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice distribuable qui s'élève à :

> bénéfice net de l'exercice	20 441 237,80
> report à nouveau	10 066 274,21
	<b>30 507 512,01</b>

Soit 30 507 512,01 euros,

de la manière suivante :

> à la distribution de dividende	20 054 431,04
> report à nouveau	10 453 080,97
	<b>30 507 512,01</b>

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes versés ont été les suivants :

Année	Dividende net total	Dividende net par action
2018	14 546 k€	0,20 €
2019	17 215 k€	0,25 €
2020	16 478 k€	0,25 €

Un dividende de 25 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 16 478 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2020.

Un dividende de 25 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 17 215 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2019.

Un dividende de 20 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 14 546 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2018.

## TABLEAUX DES FILIALES ET PARTICIPATIONS\*

Participations représentant un investissement significatif et supérieur à 1 % du capital de la société concernée.

en milliers d'euros	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette au bilan des titres	Prêts et avances consentis	Montant des cautions, avals et autres garanties données	Dividendes encaissés par la Société
Financière Vermeer N.V.	73 349	73 349	-	-	25 000
E-VIEL	18 110	18 110	27 464	-	-
Swiss Life Banque Privée *	32 209	32 209	-	-	-
Arpège	8 900	8 900	-	-	-
Surperformance	1 180	676	-	-	-
Boost Venture	263	-	-	-	-
Easdaq N.V.	1 196	1 196	-	-	-

\* Comptes consolidés.

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société Viel & Cie,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Viel & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### > RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### > INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## > ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES TIAP

### Risque identifié

Les titres de participation et les TIAP figurent à l'actif du bilan pour un montant net de M€ 136.

Comme indiqué dans les notes I.3 et II.2 de l'annexe aux comptes annuels, les valeurs d'utilité sont estimées par votre direction. La méthode la plus pertinente est utilisée selon les cas de figure, notamment : cours de Bourse, quote-part des capitaux propres, actualisation de flux futurs de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice de jugements de la direction dans l'estimation des éléments prévisionnels ou hypothèses d'actualisation.

Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des TIAP constituait un point clé de l'audit.

### Notre réponse

Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et de la valeur vénale des TIAP sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à contrôler que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nos travaux ont ainsi consisté à :

- > analyser les cours de Bourse retenus pour l'évaluation des participations détenues dans des sociétés cotées ;
- > prendre connaissance des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des sociétés dont les titres sont évalués par actualisation des flux futurs de trésorerie ;
- > analyser la cohérence des hypothèses de taux d'actualisation établies par la direction avec des données de marché ;
- > recalculer les analyses de sensibilité effectuées par la direction et présentées dans la note II.2 de l'annexe ;
- > analyser les quotes-parts de situation nette retenues pour l'évaluation des autres titres ;
- > apprécier le caractère approprié de l'information financière présentée dans les notes annexes.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### > INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## > RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## > AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

# AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

## > FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

## > DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Viel & Cie par votre assemblée générale du 21 mai 2003 pour le cabinet FIDORG AUDIT et du 10 septembre 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet FIDORG AUDIT était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-neuvième année.



## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### > OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- > il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- > il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- > il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- > il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- > il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### > RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2021

#### Les Commissaires aux Comptes

**FIDORG AUDIT**  
Christophe Chareton

**ERNST & YOUNG Audit**  
Bernard Heller



9 place Vendôme, 75001 Paris - France  
Tél. : + 33 1 56 43 70 20 - Fax : + 33 1 56 43 70 98 - [www.viel.com](http://www.viel.com)